



# CONSEIL MUNICIPAL - PROCÈS VERBAL SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par son **maire**, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Jacques Mangon, maire**.

## Présents :

M. Mangon, M. Augé, M<sup>me</sup> Layrisse, M. Braun, M<sup>me</sup> Dumas, M. Acquaviva, M<sup>me</sup> Le Moller, M. Auffret, M. Leblond, M<sup>me</sup> Hanusse, M<sup>me</sup> Alhaitz, M. Claudin, M<sup>me</sup> Barrière, M. Bouteyre, M. Pages, M. Barat, M<sup>me</sup> Nardini, M. Roucher, M. Garnier, M<sup>me</sup> Demare, M. Guichoux, M. Morisset, M. Cristofoli, M. Cases, M<sup>me</sup> Rigaud, M<sup>me</sup> Durand, M. Ouillade.

## Absents ayant donné leur pouvoir :

M. Dubos a donné pouvoir à M. Auffret  
M<sup>me</sup> Rivière a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Dumas  
M<sup>me</sup> Thibaudeau a donné pouvoir à M. Mangon  
M. Alban a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Alhaitz  
M<sup>me</sup> Picard a donné pouvoir à M. Augé  
M. Delpech a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Barrière  
M<sup>me</sup> Baron a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Layrisse

## Absents :

M. Demanes

## Secrétaire de séance :

M<sup>me</sup> Barrière

La séance est ouverte.

## DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

### 1/ DG18\_149 DISSOLUTION DU SIVOM JALLES SUD MEDOC. APPROBATION

Rapporteur : Jacques Mangon

### 2/ DG18\_150 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSOCIATION CONFLUENCES. DÉCISION

Rapporteur : Jacques Mangon

### 3/ DG18\_151 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES DE LA MÉTROPOLE. APPROBATION

Rapporteur : Antoine Augé

### 4/ DG18\_152 ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION

Rapporteur : Antoine Augé

### 5/ DG18\_153 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2018. ADOPTION

Rapporteur : Antoine Augé

### 6/ DG18\_154 RAPPORT DE SITUATION 2019 SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES. PORTÉ A CONNAISSANCE

Rapporteur : Jean-Louis Roucher

### 7/ DG18\_155 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

Rapporteur : Antoine Augé

### 8/ DG18\_156 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL. ADOPTION

Rapporteur : Antoine Augé

9/ DG18\_157 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE GALAXIE. ADOPTION

Rapporteur : Antoine Augé

10/ DG18\_158 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS SOCIAUX ALLÉE DORDINS. ADOPTION

Rapporteur : Antoine Augé

11/ DG18\_159 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE PICOT. ADOPTION

Rapporteur : Antoine Augé

12/ DG18\_160 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE. ADOPTION

Rapporteur : Antoine Augé

13/ DG18\_161 FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2019. DÉCISION. AUTORISATION

Rapporteur : Antoine Augé

14/ DG18\_162 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE CÉRILLAN. DÉCISION

Rapporteur : Antoine Augé

15/ DG18\_163 MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE. DÉCISION

Rapporteur : Antoine Augé

16/ DG18\_164 SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR LA SONORISATION DE L'ÉGLISE. DÉCISION

Rapporteur : Vanessa Dumas

17/ DG18\_165 SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE TRANSPORT. AUTORISATION

Rapporteur : Antoine Augé

18/ DG18\_166 LANCEMENT DE CONSULTATION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET POSE DE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE. AUTORISATION

Rapporteur : Antoine Augé

19/ DG18\_167 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION

Rapporteur : Jean-Louis Roucher

20/ DG18\_168 DON DE JOURS DE REPOS A UN PARENT D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE. DÉCISION

Rapporteur : Jean-Louis Roucher

21/ DG18\_169 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DU PERSONNEL MUNICIPAL. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Louis Roucher

22/ DG18\_170 ZA BERLINCAN - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT - VENTE SOCIÉTÉ PERNAT. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Yves Auffret

23/ DG18\_171 AUTORISATION D'OUVERTURES DOMINICALES EXCEPTIONNELLES 2019. DÉCISION

Rapporteur : Jean-Yves Auffret

24/ DG18\_172 SIGNATURE DE CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA CRÉATION, LE DÉVELOPPEMENT ET LA GESTION D'UNE CARTE JEUNE PARTAGÉE ENTRE PLUSIEURS COMMUNES. AUTORISATION

Rapporteur : Françoise Hanusse

25/ DG18\_173 DEMANDE DE SUBVENTION CAF INVESTISSEMENT. AUTORISATION

Rapporteur : Françoise Hanusse

26/ DG18\_174 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS. AUTORISATION

Rapporteur : Françoise Hanusse

27/ DG18\_175 SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CONFLUENCES. AUTORISATION

Rapporteur : Françoise Hanusse

28/ DG18\_176 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS. ACOMPTE 2019. DÉCISION

Rapporteur : Vanessa Dumas

29/ DG18\_177 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR L'EPCC CARRÉ-COLONNES SUR L'EXERCICE 2018. DÉCISION

Rapporteur : Vanessa Dumas

30/ DG18\_178 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'EPCC CARRÉ-COLONNES SUR L'EXERCICE 2019. DÉCISION

Rapporteur : Vanessa Dumas

31/ DG18\_179 RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES PUIITS DU DÉSERT. DÉCISION

Rapporteur : Vanessa Dumas

32/ DG18\_180 CARNAVAL 2019 - VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION

Rapporteur : Vanessa Dumas

33/ DG18\_181 FESTIVAL BIG BANG. DEMANDES DE FINANCEMENTS. AUTORISATION

Rapporteur : Vanessa Dumas

34/ DG18\_182 FESTIVAL JALLES HOUSE ROCK 2019 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE ET A BORDEAUX MÉTROPOLE. AUTORISATION

Rapporteur : Vanessa Dumas

35/ DG18\_183 FIXATION DE TARIFS SUPPLÉMENTAIRES A L'ESPACE AQUATIQUE. ADOPTION

Rapporteur : Pierre Braun

36/ DG18\_184 AVENANT À LA CONVENTION 2017-2018 AVEC LE SIVOM JALLES SUD-MÉDOC POUR L'UTILISATION DE LA SALLE PIERRETTE AYMAR. AUTORISATION

Rapporteur : Pierre Braun

37/ DG18\_185 CONVENTION 2018/2019 AVEC LE SIVOM JALLES SUD MÉDOC POUR L'UTILISATION DE LA SALLE PIERRETTE AYMAR. AUTORISATION

Rapporteur : Pierre Braun

38/ DG18\_186 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'EXERCICE 2019. DÉCISION

Rapporteur : Danielle Layrisse

39/ DG18\_187 CESSION D'UN LOT A BÂTIR - QUARTIER CÉRILLAN. AUTORISATION

Rapporteur : Jacques Mangon

40/ DG18\_188 CESSION PARTIELLE A BORDEAUX MÉTROPOLE DE LA PARCELLE DW203. AUTORISATION

Rapporteur : Jacques Mangon

41/ DG18\_189 CESSION FONCIÈRE A LA FAB - SITE GALAXIE 4. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Claude Acquaviva

42/ DG18\_190 DEMANDE DE SUBVENTION A BORDEAUX MÉTROPOLE AU TITRE DES ESPACES NATURELS ET DE LA PRÉSERVATION DES MILIEUX. APPROBATION. AUTORISATION

Rapporteur : Jacques Mangon

43/ DG18\_191 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST (SPA). AUTORISATION

Rapporteur : Antoine Augé

## ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

### Affaires ajoutées :

1/ DG18\_192 EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE – CHEMIN DU LIGNAN. DÉCISION

Rapporteur : Jacques Mangon

2/ DG18\_193 ACTUALISATION DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION AU 1ER JANVIER 2019. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Louis Roucher

3/ DG18\_194 OPÉRATION COCON 33 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF ET A L'APPROBATION DE L'ACTE CONSULTATIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES. AUTORISATION

Rapporteur : Jean-Claude Acquaviva

4/ DG18\_195 MOTION DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES RELATIVE A L'ARTICLE 18 DE LA LOI ÉLAN - PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE PS-PRG. ADOPTION

Rapporteur : Thierry Ouillade

- **Questions orales de Monsieur Bruno Cristofoli** (article 5 du règlement du Conseil Municipal)

Le quorum est atteint.

**Monsieur le Maire**

Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Si vous le voulez bien, je vais vous proposer de commencer ce Conseil Municipal et, avant même de passer à l'ordre du jour proprement dit, je voudrais vous proposer de respecter une minute de silence à la mémoire des personnes qui ont succombé dans l'attentat et des blessés de l'attentat qui a eu lieu à Strasbourg. On peut penser qu'une minute de silence ne change pas les choses, néanmoins elle dit un peu la solidarité que nous ressentons vis-à-vis de ces attaques, toujours aussi lâches et face auxquelles il ne faut rien lâcher. C'est le sens de notre minute de silence : l'hommage aux victimes et le soutien à la République et à ses idéaux.

**Minute de silence.**

**Monsieur le Maire** rappelle les événements forts des semaines passées :

- \_ du 20 novembre au 5 décembre : 3<sup>ème</sup> édition des assises de la vie associative.
- \_ depuis le 24 novembre jusqu'au vendredi 14 décembre : 32<sup>ème</sup> téléthon.
- \_ le 3 décembre s'est achevée la Tournée des quartiers.
- \_ le 1<sup>er</sup> décembre : 2<sup>ème</sup> édition du concours de cuisine qui portait sur les desserts de Noël.
- \_ le 6 décembre : Forum de clôture de la concertation sur « La presqu'île du centre ».
- \_ le 7 décembre s'est tenu à Saint-Médard-en-Jalles un colloque Défense de très bon niveau et un Grand Oral Sciences Po Sud-Ouest avec Arnaud Danjean, Député européen spécialiste des questions de défense.
- \_ le 10 décembre : Conseil des quartiers Ouest.

Je voulais vous informer, qu'après plusieurs semaines de tests en interne et avec les coordinations de quartiers, nous allons maintenant déployer début 2019 une nouvelle application, qui s'appelle Tell My City, qui permettra une interaction moderne et forte entre nos concitoyens et la mairie, de façon à nous signaler à l'aide d'un smartphone les éventuels besoins d'action municipale, de réparation ou tout simplement de constat que l'on veut nous faire repérer. C'est donc une application que nous avons testée depuis plusieurs mois et qui nous est apparue très concluante, même si elle va sans doute générer un surcroît de travail pour les services, enfin, nous y ferons face dans l'intérêt de nos concitoyens.

**Monsieur le Maire** donne des informations sur les temps forts et autres événements à venir et qui méritent d'être signalés :

- \_ samedi 15 décembre : Marché de Noël avec différentes animations.
- \_ samedi 22 décembre : journée d'animations avec en particulier de nombreuses animations de Noël au Parc de l'Ingénieur.
- \_ mardi 8 janvier 2019 : traditionnelle cérémonie des vœux aux acteurs de la vie locale et aux habitants.
- \_ mercredi 16 janvier : Conversations<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire** indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le mardi 12 février 2019 à 19H00.

**Monsieur le Maire** propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018.

**Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2018. Adoption**

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** invite l'assemblée à faire part des observations à propos des décisions municipales et des arrêtés municipaux.

**Monsieur le Maire**

Je précise que deux dossiers ont été déposés sur table sur lesquels il y a eu de petites corrections. D'une part, un dossier qui concerne un avenant à un dossier de signalétique : on a corrigé une rédaction qui laissait penser que le montant concernait l'année en cours alors qu'il concernait en fait quatre années. D'autre part, le dossier sur la SPA où il y avait une petite coquille en terme de somme, une erreur entre les centimes et les euros et que l'on a donc corrigée.

Nous aurons également quelques affaires ajoutées : un exercice du droit de préférence sur l'avenue du Lignan pour une zone naturelle, l'actualisation de la liste des logements de fonction, une petite évolution sur une opération Cocon 33 dont on avait déjà voté le principe et nous étudierons en fin de séance la motion qui est présentée par le groupe PS-PRG et qui sera rapportée par Monsieur Ouillade.

Nous aurons également des questions orales.

**Monsieur le Maire** passe à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Comme vous le savez, notre commune était partie prenante dans un Sivom qui regroupait quatre communes Le Haillan, Le Taillan, Saint-Aubin et nous-même. Au fur et à mesure des années, l'objet de ce Sivom s'est réduit à finalement simplement la gestion de la salle Pierrette Aymar. Le Préfet nous avait, dans le schéma de la vie locale proposé il y a quelques années, suggéré de dissoudre ce Sivom dont l'objet lui paraissait assez restreint. Nous lui avons demandé de proroger pour quelques années la durée de vie de ce Sivom de manière à ce que les emprunts, qui avaient été contractés, puissent s'éteindre et qu'ensuite l'on puisse dissoudre le Sivom. C'est ce que nous prévoyons de faire. Ces emprunts devaient s'éteindre à la fin 2018 mais il s'avère qu'en ayant regardé les délais qui nous sont nécessaires pour véritablement faire les opérations futures, nous nous sommes aperçus qu'il fallait prolonger un peu. Et, nous avons choisi de prolonger jusqu'au 31 décembre 2019, date à laquelle les dissolutions pourront être opérées tout à fait classiquement.

**DG18\_149 DISSOLUTION DU SIVOM JALLES SUD MEDOC. APPROBATION**

Par délibération 15-2015 en date du 2 décembre 2015, le Conseil Syndical a émis un avis favorable sur l'ensemble du projet de SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) en l'assortissant de précision concernant l'avenir du SIVOM Jalles Sud Médoc à savoir, un avis favorable pour une dissolution au 31 décembre 2018.

Compte-tenu du calendrier de la réalisation de la cession de la salle Pierrette Aymar à la Région Nouvelle-Aquitaine qui ne pourra intervenir que sur le 1er semestre 2019, le Sivom Jalles Sud-Médoc, par délibération 09-2018 du 21 novembre 2018, a décidé de reporter sa dissolution au 31 décembre 2019.

Il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, d'approuver la dissolution du Sivom Jalles sud-Médoc au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la dissolution du Sivom Jalles Sud-Médoc au 31 décembre 2019.

Adopté à 33 Pour 1 Abstention

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Comme vous le savez, nous avons fait évoluer le schéma d'organisation de la vie sociale locale et nous avons donc créé une association qui s'appelle Confluences et qui va regrouper à la fois la MAJ, Feydit et La Ruche. Il faut donc désigner au sein de cette association, qui a été approuvée par les structures concernées dont je viens de parler, deux représentants.

#### **DG18\_150 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS A L'ASSOCIATION CONFLUENCES. DÉCISION**

Considérant la création de l'association Confluences en date du 30 novembre 2018, avec effet différé au 31 décembre 2018 à minuit.

Considérant les statuts, prévoyant que le Maire de Saint-Médard-en-Jalles ou son représentant est membre de droit de l'association.

Considérant qu'à ce titre, il siège au conseil d'administration avec voix consultative.

Il convient de procéder à la désignation de 2 conseillers municipaux, 1 titulaire et 1 suppléant, chargés de représenter la commune au conseil d'administration de l'association Confluences.

Dans ces conditions, et sur proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Désigne pour le représenter au sein du conseil d'administration de l'association Confluences :

Madame Françoise Hanusse, en qualité de représentante titulaire.

Madame Vanessa Dumas, en qualité de représentante suppléante.

#### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, bonjour et ceux qui sont loin aussi.

Effectivement vis-à-vis du mode opératoire en démocratie, on est vraiment dans quelque chose de très collégial où l'on essaie de mettre de l'associatif à l'intérieur de cela. Il aurait été bon qu'il y ait aussi une forme de proportionnelle vis-à-vis des représentants de l'opposition, pour simplement être informé de la façon dont justement tout le contexte actuel de restructuration et de rassemblement se passe au mieux, je l'imagine, mais c'est toujours une question de principe et de transparence sur laquelle je suis attaché. Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Je prends acte de votre souhait mais il est vrai qu'avec un représentant titulaire la proportionnelle s'avère difficile à exercer.

Adopté à 32 Pour 2 Abstention

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Peut-être faut-il d'abord définir ce qu'est cette fameuse commission, à titre de rappel, bien que l'on ait déjà voté ce genre de rapport les années précédentes. Alors, déjà CLETC cela veut dire Commission Locale d'Évaluation des Transferts des Charges et c'est relatif à l'évaluation du coût de ces transferts quand une commune transfère une activité à la Métropole. Depuis deux ans, depuis 2017 pour être précis, il faut non seulement chiffrer les frais de fonctionnement, souvent le personnel, en grande partie, mais aussi les frais d'investissement éventuels que devra faire la Métropole sur l'activité que l'on a transférée. Donc, ces deux valeurs de coût du transfert, on les appelle les attributions de compensation et elles doivent faire l'objet de calculs assez précis et parfois complexes, de la part de cette commission ou des experts qui appuient la commission, sachant que cette commission est composée d'un membre de chaque commune, des 28 communes, et évidemment du Président Patrick Bobet qui est Maire du

Bouscat et Vice-président de la Métropole, et, des 16 membres qui sont des experts de la Métropole. Je vous propose de ne pas trop insister sur le détail de la fabrication de ces valeurs, puisque comme je vous l'ai dit, l'essentiel souvent c'est le nombre de TP, c'est-à-dire d'équivalents Temps Plein, qui sont « transférés », qui font le prix et qui font le coût de ce transfert de charges. Ces transferts de charges sont, une fois qu'ils sont calculés et votés par la Métropole et par les communes, constants c'est-à-dire qu'ils n'évoluent pas avec le temps, c'est donc intéressant au passage pour les communes puisque la commune, qui a transféré une charge, ne supporte pas l'évolution au cours des années qui passent.

Comme je vous le disais, on ne va peut-être pas aller dans le détail de tous les nombreux tableaux qui sont derrière puisqu'il s'agit, par exemple, d'expliquer quelles sont les communes concernées cette année, d'expliquer ce que l'on appelle l'évolution du niveau de services. Le niveau de services c'est tout simplement quand on a transféré une activité. Je vais prendre l'exemple de la propreté, alors évidemment si l'on change la fréquence de passage à la baisse ou à la hausse, il faut adapter la valeur du coût de cette compétence transférée.

Troisième point sur lequel je vais peut-être conclure ce propos, c'est qu'en 2017 la commune de Saint-Médard-en-Jalles n'a pas transféré de compétence et donc, en fait, nous ne sommes pas concernés par ce dossier sauf qu'il faut le voter comme les autres 27 communes. Donc voilà, si vous souhaitez avoir des explications, on vous les donnera, mais je pense que je vais m'arrêter là sur ce rapport, qui est relativement épais comme vous l'avez vu, qui est très technique et très précis. Je pense vous en avoir dit l'essentiel.

## **DG18\_151 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES DE LA MÉTROPOLE. APPROBATION**

L'évaluation des charges nettes transférées doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement.

C'est la raison pour laquelle une Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a été mise en place le 04 juillet 2014 au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux devenue Bordeaux Métropole afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du processus de métropolisation. Celle-ci est composée d'un représentant par commune et des 16 membres du groupe de travail métropolisation qui représentent la Métropole, soit 44 membres au total.

A l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), dans sa rédaction issue de l'article 34 de la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (II), le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil de Métropole, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLETC.

A compter de 2017, en application de l'article 81 de la Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016, ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculés par la CLETC.

### Rappel des dispositions relatives à la fixation des attributions de compensation

La Métropole doit communiquer le montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres, et donc l'avoir préalablement délibéré, avant le 15 février de l'exercice concerné. Le montant définitif doit être fixé au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit le transfert.

Par ailleurs, les attributions de compensation ne peuvent être indexées.

Toutefois, elles sont recalculées lors de chaque transfert de charges sur la base du rapport de la CLETC.

### Les rapports déjà adoptés de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

Pour rappel, la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) a transféré de nouvelles compétences à La Cub (article 71) dès le 28 janvier 2014, et a transformé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 l'EPCI en Métropole avec le transfert de nouvelles compétences des communes membres (article 43). Les

compétences transférées par la loi MAPTAM ont déjà fait l'objet de quatre rapports d'évaluation par la CLETC : le 2 décembre 2014, le 17 novembre 2015, le 21 octobre 2016 et le 27 octobre 2017.

Les deux premiers rapports de la CLETC ont été adoptés à la majorité qualifiée par les 28 communes membres. Sur cette base le Conseil de Métropole a procédé à la révision des attributions de compensation pour l'année 2015 puis pour l'année 2016.

Puis, les rapports de la CLETC des 21 octobre 2016 et 27 octobre 2017, y compris les montants des attributions de compensation répartis entre les sections de fonctionnement et d'investissement, ont été adoptés à la majorité qualifiée par les Conseils municipaux des 28 communes membres.

Puis, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté à la majorité des deux tiers les montants des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement pour 2017 et 2018.

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 9 novembre 2018

En 2018, la CLETC s'est réunie le 9 novembre 2018.

Les débats se sont déroulés sous la présidence de M. Patrick Bobet, avec l'appui des services compétents de la Métropole.

Les estimations financières relatives aux transferts des compétences suivantes ont été examinées par la CLETC :

- Bassens – Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain – complément de transfert au titre d'une opération ANRU dans le cadre de la politique de la ville ;
- Ambès – Régularisation du taux de charge de structure pour les transferts opérés à compter de 2017 (pontons).

Enfin, les membres de la CLETC ont été informés :

- du cycle 4 de la mutualisation qui concerne 2 communes : Artigues-Près-Bordeaux pour la commande publique et Talence pour le numérique et les systèmes d'information,
- de l'extension du périmètre mutualisé aux archives pour les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Blanquefort et Le Bouscat,
- de la régularisation des évolutions de niveaux de service qui sont intervenues entre les cycles antérieurs et le cycle 4 de la mutualisation (13 communes sont concernées : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Floirac, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Le Taillan-Médoc) et de leur impact sur les attributions de compensation,
- de la révision des taux de charges de structure des communes d'Artigues-près-Bordeaux et de Talence
- des montants prévisionnels des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement pour 2019.

Les impacts financiers du rapport de la CLETC du 9 novembre 2018 :

Les évaluations des charges transférées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 serviront de base pour la révision des attributions de compensation au Conseil de Métropole du 25 janvier 2019.

Les montants à verser ou à percevoir par Bordeaux Métropole et les 28 communes membres évaluées par la CLETC et devant donner lieu à la révision des attributions de compensation, sous réserve de l'approbation du rapport de la CLETC dans les conditions de majorité requises, sont présentés dans le rapport de la CLETC du 9 novembre 2018 joint en annexe au présent rapport.

Pour 2019, seul le complément de transfert de charges au titre d'une opération ANRU sur la commune de Bassens dans le cadre de la politique de la ville proposé par la CLETC du 9 novembre 2018 impacte pour 39 699 € l'attribution de compensation de fonctionnement.

Par ailleurs, le rapport de la CLETC indique pour information, l'attribution de compensation prévisionnelle des communes membres pour 2019 en consolidant le transfert de charges évalué par la CLETC, et la compensation financière pour les communes mutualisant leurs services avec la Métropole (mutualisation cycle 4 et révisions de niveaux de services).

Au total, pour 2019, l'attribution de compensation prévisionnelle à recevoir par Bordeaux Métropole s'élèverait à 119 020 699€ dont 22 495 924€ en attribution de compensation d'investissement (ACI) et 96 524 775€ en attribution de compensation de fonctionnement

(ACF), alors que l'attribution de compensation de fonctionnement à verser aux communes s'élèverait à 16 468 855€.

Comme en 2018, pour la commune de Saint-Médard-en-Jalles l'ACI à verser à Bordeaux Métropole en 2019 s'élèvera à 667 535 € et l'ACF à recevoir de Bordeaux Métropole à 2 49 963€.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Vu l'article 71 III de la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur la prise de compétence de plein droit par la Communauté urbaine de Bordeaux, en lieu et place des communes membres, de différentes compétences,

Vu l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5217-1 du CGCT portant sur la transformation par décret du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de la Communauté urbaine de Bordeaux en Métropole,

Vu l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 codifié à l'article L.5217-2 du CGCT portant sur l'exercice de plein droit par la Métropole de ces mêmes compétences,

Vu l'article L.5211-41 du CGCT portant obligation de transférer à la Métropole l'ensemble des biens, droits, obligations et personnels relatifs à ces compétences,

Vu l'article 81 de la Loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 prévoyant la possibilité d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu le rapport d'évaluation des transferts de charges adopté par les membres de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) à l'unanimité lors de la séance du 9 novembre 2018,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que le rapport de la CLETC du 9 novembre 2018 doit faire l'objet d'un accord par délibérations concordantes du Conseil de l'EPCI, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) en date du 9 novembre 2018 joint en annexe.

Arrête pour 2019 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 667 535 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à recevoir de Bordeaux Métropole à 2 494 963 €.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **Monsieur Guichoux**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, votée par une autre majorité parlementaire aujourd'hui, aura amené la naissance de Bordeaux Métropole le 1er janvier 2015 avec le transfert de nouvelles compétences depuis les communes membres. Ainsi a débuté un important processus dit de métropolisation se traduisant pour les villes par des mutations de personnel associées aux compétences transférées et aussi d'équipements dits d'intérêts métropolitains. Quatre ans, à quinze jours près, se sont écoulés, le rapport relatif aux décisions de la dernière commission locale dont nous a parlé Antoine Augé est très technico-financier. Il peut donc nous paraître complexe. Ensuite, comme il l'a dit, cela concerne surtout d'autres communes que la nôtre. Mais cependant je voudrais faire d'une part, un constat, et, d'autre part, poser une question. Alors, le constat c'est que notre commune a bien profité des possibilités offertes par cette métropolisation et je ne parle pas du tout des contrats de co-développement initiés par le Président Feltesse, qui n'ont rien à voir avec le sujet, mais du transfert du Carré des Jalles. La délibération en fait état, via le mécanisme qu'évoquait Monsieur le premier adjoint des attributions de compensation d'investissement et de fonctionnement. Ainsi, cet équipement, incontestablement vieillissant, a bénéficié d'une belle cure de jouvence avec la refonte des salles de spectacles et de cinéma et personne ne

s'en plaindra, y compris nous. A la lecture d'un récent article du journal Sud-Ouest où vous apparaissez photographié avec notre collègue Madame Dumas devant des fauteuils rutilants, la Métropole n'étant pas évoquée, je n'ai pas pu résister en le lisant de dire à haute voix : « Merci la Métropole ! » ! C'était le constat.

La question, à ce jour 20 communes ont procédé à des transferts de compétences, je dirai, ont joué le jeu. Le cycle 4 de la mutualisation est bien lancé, il nous paraît donc normal ici en Conseil Municipal parce que cela concerne les agents de notre ville, parce que notre ville compte dans notre Métropole, parce que les mots que j'ai prononcé en début de prise de parole de modernisation et d'affirmation engageant, je vous demande Monsieur le Maire d'évoquer précisément vos intentions sur ce sujet d'importance voire de présenter votre calendrier sur la question que je vous pose. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Merci mon cher collègue. Tout d'abord, sur la première partie de votre intervention, je vous rappelle quand même, que ce ne sont pas des cadeaux que nous fait la Métropole puisque d'abord nous avons une attribution de compensation qui est versée à la Métropole ou tout au moins la Métropole nous prélève 280 000 € par an pour le fonctionnement du Carré des Jalles donc on peut estimer qu'il est assez normal qu'elle participe aux investissements. D'autre part, les investissements, comme vous le savez, je le rappelle pour ceux de nos collègues qui ne le sauraient pas, sont partagés entre la Ville et la Métropole, à hauteur soit de 20% quand il y a un intérêt métropolitain majoritaire ou bien à hauteur de 50% quand c'est un intérêt équilibré, voire 100% par exemple en matière de salle de cinéma. C'est la ville qui paye entièrement l'évolution de la salle de cinéma et la Métropole ne verse pas un sou pour cette affaire et cela sera de la même manière pour d'autres projets qui ont été évoqués. Il n'y a que lorsque ce sont certains des équipements du Carré des Jalles qui sont d'intérêt métropolitain, comme la grande salle de spectacles où, là, l'investissement est pris en charge complètement par la Métropole. Donc, ce n'est pas infondé de faire une présentation où la commune est présentée comme participant pleinement parce que parfois, notamment pour ce qui est évoqué dans l'article, c'est nous qui finançons totalement. Après, je reconnais bien volontiers, nous avons fait cela dans un excellent esprit de collaboration et cela se passe d'ailleurs bien, qu'il y a une relation très saine entre la Métropole et nous au sujet de cet équipement d'importance pour la commune.

Vous nous interrogez également sur la mutualisation. Comme je l'ai dit depuis le début, nous avons par rapport à cela une attitude pragmatique, on n'est pas du tout dans le dogme et donc nous observerons avec pragmatisme, toutes les éventualités qui nous seront proposées. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu l'impression que le fait de mutualiser certains de nos services nous aurait fait gagner en qualité de service avec nos administrés, donc nous ne l'avons pas fait. En revanche, il est question peut-être que l'éclairage soit une nouvelle compétence qui puisse être transférée et cela nous le regarderons avec, peut-être, faveur car on estime que la Ville aurait peut-être intérêt à s'inscrire dans un tel processus, à différents niveaux. Donc, notre position est parfaitement pragmatique et nous avons, par exemple, cette démarche, vous avez salué le transfert du Carré, qui a été une démarche qui a été assez peu faite dans la Métropole, nous sommes peu de villes à avoir mutualisé cela et nous avons même pris l'initiative nous, Ville de Saint-Médard, de lancer la mutualisation qui a abouti à la naissance du FAB (Festival international des Arts de Bordeaux Métropole) dont vous connaissez la bonne suite et les bons retours pour la Ville, donc voilà ce que je peux vous répondre par rapport à votre question.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Une délibération habituelle que nous votons chaque année. En fait, il s'agit simplement de faire la liste des recettes que l'on ne peut recouvrer par le Trésorier pour diverses raisons et ensuite de les imputer « en pertes et profits ». Il y a deux catégories de créances pas facilement

recouvrables on va dire. Les premières sont ce que l'on appelle les créances admises en non valeur, ce sont les créances où l'on n'arrive pas à faire payer le débiteur sans pour cela renoncer à l'avoir l'année d'après ou deux ans après, donc ces créances continuent de vivre leur vie, alors que les autres, les créances éteintes, sont considérées comme perdues à jamais. Vous voyez donc que le total est à peu près du même ordre que l'année dernière 25 600 pour les admises en non valeur et 3 294 pour les créances éteintes.

### **DG18\_152 ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL. DÉCISION**

Des titres de recettes sur diverses créances émis par la ville n'ont pu être recouverts par le Trésorier de la commune.

A la demande du Trésor Public, après vérification que toutes les diligences nécessaires ont bien été effectuées par ses services et après le constat que ces créances sont désormais irrécouvrables, il convient aujourd'hui de les admettre en non-valeur ou de les considérer comme éteintes.

Les états visés du receveur municipal faisant état de ces demandes sont annexés à cette délibération.

Le montant total de ces recettes irrécouvrables s'élève à 28 897,03 euros.

Elles seront mandatées sur l'exercice 2018 et sur le budget principal de la commune :

- pour 25 602,19 euros sur l'imputation 6541/01 « Créances admises en non-valeur »,
- pour 3 294,84 euros sur l'imputation 6542/01 « Créances éteintes ».

Il est néanmoins à noter que ces admissions en non-valeur n'empêchent pas le Trésor Public de poursuivre les démarches pour récupérer ces recettes, et qu'en cas de recouvrement ultérieur, la commune pourra encaisser ces sommes.

Par contre, les créances éteintes concernent des effacements de dette qui ne pourront donc pas être recouvrées ultérieurement.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables détaillées en annexe.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je vous propose de vous reporter non pas à la première page de la délibération qui est assez technique sur le plan financier mais au rapport de présentation, qui est joint derrière, étant synthétique et donc relativement facile à lire. Je vais d'ailleurs vous le résumer pour traiter cette délibération.

En fait, il s'agit tout simplement de recalculer un certain nombre de crédits ou de débits sur le budget qui a déjà été voté et même sur la DM1, qui a été votée par la suite, la demande de modification. Naturellement, on s'adresse à quatre sections, si je puis dire, le fonctionnement avec dépenses et recettes et ensuite l'investissement avec dépenses et recettes.

Comme vous le voyez sur le rapport, sur les dépenses réelles, on a des dépenses nouvelles dans les charges à caractère générales qui sont liées à des fluides, c'est souvent le cas, les fluides sont une grosse partie de ce chapitre. Ensuite, ce sont des frais qui sont plus faibles. Et enfin, pour le souligner rapidement, il y a des subventions exceptionnelles, les associations en général, les trois montants sont d'ailleurs à peu près du même ordre, l'EHPAD Simone de Beauvoir et l'EPCC Carré-Colonnes.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, on peut dire tout simplement que l'on a une valeur de crédits complémentaires de 118 K€ sur ce chapitre-là, ce qui fait que le solde de ces chapitres de fonctionnement est positif de 144 000 € et que naturellement, pour ceux qui ont peu l'habitude des tableaux comptables, comme il faut que les recettes soient égales aux dépenses, on verse à la section de fonctionnement ce qui fait une dépense supplémentaire de la valeur de 144 000 €. Ce versement de cette partie au fonctionnement servira aussi derrière soit en investissement soit en baisse de la créance en remboursement d'emprunts.

Pour les dépenses réelles d'investissement, on a deux choses à dire rapidement. Pour ceux qui s'en souviennent, nous avons financé et acheté des logements sociaux dans le temps Firmin Montignac, Cursol et la Pompe. Or, ces trois logements ont été vendus à Aquitanis, il y a bientôt deux ans. Pour qu'Aquitanis puisse réemprunter sur ces trois logements afin d'y faire des travaux, il fallait que les crédits qui concernent la mairie soient clos et soient remboursés. C'est donc ce que nous avons fait cette année. Comme vous le voyez, ces trois remboursements de crédits coûtent 182 455 €. La non-réalisation en parallèle de certains investissements que l'on a évalué à 182 455 € font que la section investissement est en terme de résultat nulle, à zéro, les dépenses étant égales aux recettes.

Concernant enfin le quatrième point, les recettes réelles d'investissement, il y a surtout des nombres importants. Je prendrais pour exemple le second qui est une subvention de Bordeaux Métropole sur les équipements scolaires. Dans le cas précis, la Métropole va nous verser 310 000 € pour la rénovation de l'école élémentaire de Gajac dont on a parlé l'année dernière. Il y a également, comme vous l'avez déjà entendu avec notamment la présentation du rapport d'orientations budgétaires, 240 000 € qui nous viennent de l'État au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local. Je rappelle que cette somme nous est attribuée en contrepartie, si je puis dire, du contrat que l'on a signé avec l'État. En général, ces investissements sont fléchés, en l'occurrence, il s'agit essentiellement des points lumineux à base de leds sur l'éclairage public et l'équipement numérique des écoles. Enfin, la dernière subvention nouvelle, c'est 50 000 € du département pour les travaux de réhabilitation de la salle de sport Léo Lagrange, que l'on a inaugurée il n'y a pas très longtemps.

L'intéressant de ce passage en revue en ayant vu d'une part le fonctionnement positif en solde et le fonctionnement positif également puisque l'on a reçu beaucoup de subventions supplémentaires qui n'étaient pas notifiées au moment du budget, l'intérêt de cette chose-là est que l'inscription de toutes ces recettes va permettre à la ville de ne pas contracter d'emprunts en 2018, ce qui est évidemment un résultat fort intéressant.

En conclusion, grâce à cette manipulation, si je puis dire, la Ville se désendettera de 2,6 millions en 2018, ce qui va porter le désendettement total depuis 2014 à quasiment 7 millions d'euros, 6,9 pour être précis. Le reste, je vous en fais grâce. Comme vous avez pu le voir, ce sont des tableaux très précis et très techniques financiers, ce que l'on appelle la M14 « le règlement comptable » des collectivités locales et il y en a pour « x » pages donc je vous en fait grâce et je pense que je vais m'arrêter là pour la DM.

## DG18\_153 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2018. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

La décision modificative n° 2 du Budget Principal pour l'exercice 2018 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	240 567,00		73 – Impôts et taxes	26 478,00	
	012 – Charges de personnel et frais assimilés	-270 000,00		77 – Produits exceptionnels	118 059,73	
	014 – Atténuation de produits	-22 943,00				
	65 – Autres charges de gestion courante	12 717,00				
	67 – Charges exceptionnelles	39 659,00				

	023 – Virement à la section d'investissement		144 537,73			
	Total	0,00	144 537,73	Total	144 537,73	0,00
	Total de la section de fonctionnement	144 537,73		Total de la section de fonctionnement	144 537,73	
Investissement	16 – Emprunts et dettes assimilées	182 455,00		024 – Produits de cession d'immobilisation	-120 000,00	
	21 – Immobilisations corporelles	-182 455,00		13 – Subventions d'investissement	630 367,00	
				16 – Emprunts et dettes assimilées	-654 904,73	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		144 537,73
	Total	0,00	0,00	Total	-144 537,73	144 537,73
	Total de la section d'investissement	0,00		Total de la section d'investissement	0,00	
Total de la DM n°2		144 537,73		Total de la DM n°2		144 537,73

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte, telle qu'annexée à la présente délibération, la décision modificative n° 2 du Budget Principal pour l'exercice 2018 qui s'équilibre comme ci-dessus.

### Monsieur Cases

Juste un mot pour dire que nous voterons contre bien sûr puisque la DM n'est jamais que le prolongement du budget primitif pour lequel nous nous étions déjà prononcés contre.

Juste une remarque en matière d'investissement, Monsieur l'adjoint a insisté sur les recettes mais pas sur les dépenses, enfin, ce qui a été enlevé. Je pense notamment à certains investissements que l'on a votés en mars et que vous supprimez en décembre parce que vous n'êtes pas prêts comme vous dites. En fait, vous préparez déjà, au niveau du compte administratif notamment, la qualité du taux de réalisation des investissements, ce que vous aurez enlevé vous ne le décompterez pas. Nous voterons donc contre. Et l'idée de manipulation, en parlant de la DM, m'a assez plu Monsieur l'adjoint.

### Monsieur le Maire

Merci Monsieur Cases pour votre intervention.

Si l'on regarde les gros chiffres les plus significatifs, on voit que d'un côté l'on a, notamment sur la question des charges de personnel et les frais assimilés, une économie qui est faite par souci de bonne gestion et de l'autre l'optimisation personnelle des services que nous favorisons et sur laquelle nous travaillons régulièrement. Cette économie de 270 000 € nous permet, pas complètement mais elle en assure une grande partie, de ne pas contracter le montant d'emprunt qui était prévu en 2018. Cela veut dire que 2018 a été encore une année où la Ville s'est désendettée. Je trouve cela assez favorable. Je rappelle que depuis le début de notre mandat, la ville s'est désendettée de plus de 7 millions d'euros. On aura l'occasion de le redire tout à l'heure lors du budget mais cela me paraît assez intéressant.

**Monsieur Roucher** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

J'avais déjà présenté ce rapport en mars dernier, je rappelle qu'il n'y a pas de vote, ce rapport est juste porté à connaissance mais la loi nous demande de le présenter avant le vote du budget. Entre mars dernier et décembre, il n'y a pas d'évolution notable.

En ce qui concerne la première partie, celle consacrée aux principaux indicateurs du territoire en matière d'égalité hommes-femmes, il n'y a pas eu d'évolution des indicateurs INSEE. L'ordre du jour de ce soir étant particulièrement chargé, je ne m'étendrai pas sur celle-ci.

En ce qui concerne la seconde partie, recensant des actions et politiques publiques de la collectivité en vue de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'enfance parentalité, il faut noter une formation initiée sur 2018-2019 pour 30 professionnels de la collectivité sur la mise en place d'un plan d'égalité. Il faut noter aussi, dans le cadre du Big Bang, une représentation plus importante des femmes dans les différentes animations, je rappelle que l'aéronautique est un secteur assez traditionnellement masculin, donc, il faut le noter. Également aussi, en ce qui concerne la programmation du festival Jalles House Rock. Dans le domaine sportif, on a vu l'arrivée à Saint-Médard-en-Jalles de l'équipe féminine de N1 des Girondins de Bordeaux puis l'ouverture de l'école de football féminine pour les 6 à 12 ans et parallèlement sont accueillies les candidatures de toutes les tranches d'âges non licenciées actuellement.

En ce qui concerne la troisième partie précisant les principaux indicateurs en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la ville de Saint-Médard, actualisés au 30 septembre dernier, le taux de féminisation des effectifs est toujours plus élevé que le national avec une forte féminisation des emplois contractuels. A noter aussi que nous avons renforcé le pourcentage d'hommes dans la filière animation culture même si cela ne concerne que peu de personnes. A noter encore que la pyramide des âges évolue peu, 45,66 ans. Il y a à ce jour 11 femmes et 11 hommes sur les emplois de direction, parité parfaite. Nous avons des avancements de grades équilibrés.

En conclusion et comme en mars dernier, aucun indicateur ne semble nécessiter d'action corrective au sein de la collectivité, les niveaux de rémunérations sont en ligne avec les grades, ancienneté et fonction occupées, le régime indemnitaire est attribué sur la base d'une cotation de poste identique, quel que soit le genre qui l'occupe. La parité est respectée au niveau des postes de direction, je l'ai dit, et la surreprésentation des femmes est liée aux services proposés, petite enfance, éducation mais la collectivité s'efforce de développer autant que faire se peut la mixité au sein des équipes.

## **DG18\_154 RAPPORT DE SITUATION 2019 SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES. PORTÉ A CONNAISSANCE**

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante, préalablement à la présentation du budget, un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

L'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « *Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation....* »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015 : le rapport fait état de la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle. A cet effet, il reprend notamment les données prévues à

l'article 51 de la loi 2012-347 du 12 mars 2012, relatives aux ressources humaines de la collectivité présentées en Comité Technique.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles.* »

Il présente également les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport ci annexé se compose donc de trois parties complémentaires :

1. Une première partie consacrée aux principaux indicateurs du territoire en matière d'égalité femmes-hommes ;

2. Une seconde partie recensant les actions et politiques publiques de la collectivité en vue de la promotion de l'égalité femmes-hommes ;

3. Une troisième partie précisant les principaux indicateurs en matière d'égalité femmes-hommes au sein de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

### **Madame Durand**

Effectivement, il y a des choses de réalisées, vous en avez citées quelques unes, c'est bien, mais sur le fond c'est loin d'être suffisant.

Alors, repartons de votre conclusion. Dans le rapport, vous avancez, je cite : « en conclusion, aucun indicateur ne semble nécessiter d'action corrective majeure au sein de la collectivité ».

Pourtant les statistiques sur la Ville n'évoluent pas, vous le confirmez aussi. Vous devriez alors vous interroger sur votre capacité et votre envie à faire évoluer cette situation. Des indicateurs incontournables en terme d'égalité femmes-hommes brillent par leur absence. Alors plus concrètement, à propos de ces indicateurs d'égalité au sein de la Municipalité, quelles mesures proposez-vous aux agents concernant l'articulation des temps de travail et de vie ? Notamment pour des familles mono-parentales. Développez-vous des temps de télétravail pour des agents dont le domicile est éloigné géographiquement de la commune ? Ce qui est intéressant pour l'économie et l'environnement. Quels sont les chiffres concernant les arrêts maladie et les accidents de travail ? Comment sont répartis ces arrêts ? Entre les femmes et les hommes. Et comment analysez-vous les différences de répartitions ? Quelle politique en matière de prévention ? Santé et bien-être au travail sachant que les femmes développent près de deux fois plus de troubles musculo-squelettiques que les hommes, leurs tâches dans certains métiers, par exemple agent d'entretien, sont tout autant pénibles. Comment luttez-vous contre les discriminations ? Et comment accompagnez-vous les situations de violences de toutes sortes, harcèlement verbal, psychologique, physique qui pourraient être faites aux agents sur leur lieu de travail ou en dehors ?

En ce qui concerne la deuxième partie, le recensement des actions et politiques publiques en vue de la promotion de l'égalité sur le territoire, des items importants manquent toujours à votre rapport : la santé, les violences faites aux femmes, l'économie et l'emploi. Concernant la jeunesse, les familles et la parentalité, les familles relogées aux allées Dordins vivent dans des conditions précaires ce qui pourrait perturber des fonctionnements familiaux. Il y a des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité. En terme de sensibilisation et de prévention, il serait pertinent que les services Petite enfance, Scolaire, Jeunesse, de Médiation, Culture, Sports et l'espace Parentalité rencontrent les parents, les adolescents et les enfants pour organiser avec eux des temps d'actions, d'échanges, de prévention, d'intégration et de participation à des événements communaux.

Terminons avec la charte européenne. Nous regrettons pour la troisième année consécutive que vous considériez cette démarche comme une obligation. Vous n'avez toujours pas signé la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes, alors que cette charte propose des mesures fortes pour améliorer le quotidien des femmes, faire progresser leurs droits et

changer les mentalités. Nous vous demandons encore solennellement un acte fort en vous engageant à signer cette charte. Cet engagement permettrait d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre d'une politique égalitaire et de décliner une charte communale qui placerait l'engagement de la Ville au niveau européen. Nous regrettons, qu'en matière de politique des ressources humaines, vous n'inscriviez pas clairement votre volonté de faire bouger les lignes dans les métiers dits féminins, dits masculins, de la collectivité et nous regrettons que vous n'ayez pas la volonté de créer une délégation spécifiquement dédiée à faire évoluer ce principe d'égalité sur notre commune afin de définir des orientations, des objectifs de progrès et une feuille de route pour la ville en terme de politique publique et transversale. Je vous remercie.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

Je voudrais simplement compléter parce que, évidemment, il y a dans ce rapport surtout une recherche de justice sociale, entre les rapports humains que nous devons avoir entre les hommes et les femmes puisque c'est ce qui est quand même finalement le fond de cette analyse. Et pour moi, j'y vois, vous avez cité Monsieur Roucher, le fait que les contractuelles sont effectivement majoritairement des femmes et l'histogramme est encore plus violent, on a quand même une grosse catégorie de femmes jeunes qui sont contractuelles et ces emplois-là et surtout leur niveau de rémunération sont relativement encore une fois très difficiles à vivre pour certaines personnes. Et votre rapport ne parle pas des femmes seules. Je crois qu'il est bon de souligner le fait que quand l'on est une jeune maman, seule, avec des emplois qui sont souvent flexibles, comme on le retrouve aussi dans les contractuelles et bien on se retrouve avec une genèse dans ce que l'on appelle la violence pré-urbaine que l'on retrouve encore aujourd'hui et que finalement il est tellement facile de pointer du doigt ou de pointer de son revolver, de son flashball, de son LBD40, dans les violences urbaines que l'on entend en ce moment. Donc, je crois qu'il y a toujours un rapport entre la justice sociale qui démarre dans ce genre de rapport et la justice au sens coercitif, c'est-à-dire, celui que l'on retrouve par les moyens qu'utilise l'État et je crois qu'il est bon de rappeler qu'il y a eu des violences urbaines ces jours-ci et qu'il faut aussi en mesurer la cause et une des causes est dans ce rapport.

Si tout à l'heure dans la minute et avec tout le respect que j'ai pour ces personnes, qui ont été tuées à Strasbourg, si je me suis mis dans cette position que je vais refaire, qui est absolument humiliante pour des personnes jeunes qui sont en train de se mesurer et de vivre dans une société qui finalement les montre du doigt et pour certains d'entre eux a été très violent puisqu'ils ont même dit, après coup, qu'ils se vengeraient. Vous vous rendez compte un petit peu dans quel monde nous vivons aujourd'hui ? Parce que ces jeunes-là ont peut-être eu aussi des parents en situation que l'on retrouve dans ce genre de rapport. Il n'y a pas de hasard, les choses se font tout doucement, lentement et parfois par ce genre d'abandon quand l'on retrouve dans ces rapports une précarité qui n'apparaît pas, elle est simplement un tableau avec des chiffres et finalement on balaye cela comme si de rien n'était, et l'on sort d'un contexte humain, on sort de ce qui fait normalement la fraternité, donc ce qui fait la solidarité dans notre société. Je crois qu'aujourd'hui il est bon de rappeler que notre société se doit de se grandir en évitant ce genre d'inégalité entre les hommes et les femmes et quelque part l'être humain se grandira et l'homme aussi. Merci.

### **Monsieur Roucher**

J'ai bien pris note de toutes les interventions de Madame Durand. Il faut prendre dans ce rapport, en fait, énormément d'informations. C'est un constat de ce que nous faisons. Bien sûr, il y a d'autres choses à mettre en place. Monsieur Morisset parlait des contractuelles, je vous rappelle que, ces personnes, on en stagiarise de nombreuses chaque année. C'est important de le signaler. Ce qui n'était pas le cas avant, en effet. En ce qui concerne la charte européenne, je vais laisser Monsieur le Maire vous répondre.

### **Monsieur le Maire**

Merci mon cher collègue. D'abord, je pense que s'agissant du rapport proprement dit, nous avons une politique tout à fait déterminée. Est-ce que nous voulons prendre des engagements

supplémentaires qui ne vont pas forcément améliorer les choses ? Je n'en vois pas la nécessité aujourd'hui. Je pense que nous allons poursuivre notre travail, améliorer de manière opiniâtre la situation avec l'aide d'un service très compétent en matière de ressources humaines et nous constaterons année après année que nous progressons. Pour le reste, j'ai entendu Monsieur Morisset se livrer à un exercice de légitimation de la violence. Je trouve toujours que c'est assez dangereux et je m'étonne de ce type d'opinion mais vous êtes libre de vos opinions. J'en prends acte en les déplorant.

## Pour information du Conseil Municipal

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante sur le budget principal ainsi que les cinq délibérations suivantes sur les budgets annexes et apporte les précisions suivantes.  
Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je vous propose de présenter ce budget avec un support visuel parce que le rapport qui est joint à la délibération est un peu épais et sachant que vous avez certainement eu le temps de le lire, je vais vous faire, ce soir, un résumé de ce que nous avons écrit. On va commencer par une diapositive d'introduction, ce qui n'est pas une diapositive de conclusion mais d'introduction, qui va rappeler 4 ou 5 points qui me semblent utiles pour cadrer le système en général. Donc la première des choses, on l'a déjà dit mais on le répète, est de voter la loi de finances pour 2019 avec la mandature Macron qui permet notamment en raison des changements liés à la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) d'y voir un petit peu plus clair sur l'avenir et c'est cela entre autres qui nous a permis de pouvoir voter ce budget dès le mois de décembre contrairement aux années précédentes. Petite remarque également, mais qui a son intérêt, c'est le dernier budget en année pleine de la mandature. Cela n'apporte pas des conséquences majeures mais il est bon de le souligner pour un certain nombre de points. Un point aussi que l'on a déjà trouvé précédemment et que l'on a, à plusieurs reprises, signalé, parce qu'il nous semble que c'est un résultat fort satisfaisant, c'est expliquer un petit peu que les résultats que nous obtenons aujourd'hui ne viennent pas totalement du hasard mais que l'on a levé le nez du guidon dès le début de 2014. On a mis en place une stratégie financière qui consistait à se désendetter au maximum et le plus tôt possible, de façon à ce que nous puissions, dès lors que nous aurions des besoins très élevés en fin de mandat, emprunter sans dégrader les ratios de qualité de la gestion. C'est un point important parce vous allez le retrouver à plusieurs reprises dans les diapositives qui suivent. Enfin, ce n'est pas étonnant mais encore faut-il le rappeler, naturellement, dans ce budget-là, nous respectons les engagements du contrat pris avec l'État. Le point n° 1 bien connu maintenant : c'est une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 1,35% maximum et enfin une capacité de désendettement égale à 8 ans en 2020 au maximum puisque vous verrez tout à l'heure que nous en sommes loin aujourd'hui.

Vous connaissez bien ce tableau, c'est un peu les grandes masses qu'il faut connaître quand on parle budget. Donc vous avez sur la gauche les dépenses et sur la droite les recettes. Ce que je dis chaque année, cela ne vous étonnera pas, c'est que si l'on prend les dépenses de fonctionnement on a évidemment les dépenses de personnel qui constituent la plus importante dimension. Sur le côté recettes, fonctionnement toujours, ce sont les impôts locaux et enfin, il faut bien lire la partie en vert de la colonne n° 1 qui est notre marge, notre épargne brute en terme comptable. Cette épargne brute va servir aux investissements, en recettes d'investissements, qui sont eux-mêmes complétés d'emprunts essentiellement en partie bleue. Ensuite, évidemment, sur la gauche le bas de la colonne investissements, vous avez les montants d'équipements. On reviendra tout à l'heure sur ce que cela représente par rapport à la stratégie financière que je viens d'expliquer. On va retrouver un petit peu l'ordre dans lequel j'ai présenté la DM tout à l'heure. On va donc avoir quatre pavés en gros avec quelques annexes, les recettes et les dépenses de fonctionnement, ensuite les recettes et les dépenses d'investissements avec comme je l'ai dit quelques considérations notamment sur la dette.

On a eu cette année un certain nombre de pertes de recettes, vous en avez la liste sur le tableau, donc malgré le fait que la DGF ne baisse plus de manière brutale comme avant, la nôtre a baissé de 118 K€ tout simplement parce qu'il y a une certaine solidarité

intercommunale entre les communes comme la nôtre et celles qui sont plus pauvres comme on dit.

Donc, cela c'est déjà une perte qui n'est pas négligeable de 118 000 €. Les deux points suivants sont liés au retour de la semaine de 4 jours. Tout le monde doit se souvenir du fonds d'amorçage, comme on n'a plus un rythme de 5 jours, on le perd, et enfin l'arrêt des TAPS, c'est aussi une centaine de K€. Les contrats d'avenir, suite à la décision de l'État, et les contrats CUI étant en voie de disparition, les subventions qui correspondaient à ces emplois évidemment s'éteignent et donc là aussi nous avons une perte qui est évaluée pour 2019 à 70 K€. Enfin, ce n'est pas tellement lié à la politique générale, c'est une question de relation avec l'EPCC, nous avons doté l'EPCC d'un agent en disponibilité, l'agent est revenu donc cela crée un certain nombre d'échanges financiers qui, in fine, en recettes de fonctionnement nous coûtent 51 000 €. Vous voyez quand même que cela fait une certaine somme au total et la conclusion c'est que, malgré l'ensemble de ces pertes, nous gardons une légère recette à la hausse puisqu'elle est à 0,79 donc elle n'atteint pas 1% mais elle est positive et c'est ce qui était un peu notre recherche. On le dira un peu plus tard mais nous n'aurons pas non plus, puisqu'il y a une délibération spécifique, recours au levier fiscal malgré ces difficultés. Nous en resterons là.

Pour terminer sur cette diapositive, vous avez le camembert des recettes de fonctionnement et, donc, je ne vais pas aller dans le détail et ce camembert qui figure aussi dans le rapport qui est joint à la délibération.

On va passer au visuel 2 sur les recettes. La fiscalité directe c'est à dire les taxes habituelles bien connues, nous rapportent un peu plus de 22 millions d'euros, elles sont à la hausse : pourquoi ? pas parce que les taux augmentent mais par ce que l'on appelle les bases, c'est-à-dire le volume de l'immobilier concerné et la valeur de chaque immobilier qui est ré-évalué par l'État à peu près en fonction de l'inflation, l'ensemble de ces 2 éléments fait que globalement l'impôt rapporte davantage bien que l'on n'ait pas augmenté la fiscalité et là, c'est quand même relativement important, car là l'inflation 2018 serait de 1,8%.

Cela signifie simplement que la Ville croît et que l'on a un volume qui augmente.

La fiscalité indirecte, je passe rapidement, c'est ce que l'on appelle la TADM, les droits de mutation, à peu près stable pour l'instant. Si je simplifie au maximum ce sont les ventes d'immobilier sur la Commune. La DGF on l'a déjà dit, je passe.

Les relations financières avec la Métropole, en revanche, c'est fondamental puisque vous voyez que le total atteint presque 5 millions d'euros et est en hausse. Donc, ça c'est quand même une bonne nouvelle pour la Commune.

Les recettes des services communaux sont conformes à l'évolution générale, vous voyez que c'est en hausse de 1,26% et enfin bien sûr notamment pour la Petite Enfance mais pas seulement, la CAF reste un partenaire qui apporte 2,3 millions ce qui est une somme importante dans le budget.

On va passer maintenant aux dépenses de fonctionnement donc on rappelle le chiffre de 35 millions d'euros en très légère hausse puisque l'on arrive à un taux de 1,16% à comparer à ce que j'ai dit à plusieurs reprises depuis quelques temps au taux de 1,35% qui est notre contrat avec l'État. C'est pour cela que l'on précise que l'on respecte bien sûr l'engagement avec 1,16% et cela nous paraît plutôt un résultat satisfaisant. Je passerai rapidement sur les grandes masses, le personnel en occupe la majorité, avec un total de 21,7 millions, on dit qu'il est quasi stable parce qu'effectivement on frôle le zéro et si on se reporte à l'année dernière, pour ceux qui s'en souviennent, l'année dernière on était à -0,07% donc ce qui veut dire qu'on est plus sur l'épaisseur du trait. C'est un résultat surtout quand je compare avec d'autres collectivités qui me paraît à noter et à remarquer. Les achats et charges externes : c'est pas non plus négligeable, puisque vous voyez que c'est plus de 8 millions et que là par contre on a une hausse de 4%, il faut savoir que dans ces charges-là, la moitié ce sont des fluides (électricité, gaz, carburant), ça fait pas loin de 2 millions sur 4 et ça explique en grande partie cette hausse là avec notamment l'augmentation du gaz, vous devez connaître peut-être à titre privé.

Troisième point important sur les dépenses, traditionnel également, je ne vais donc pas trop m'étendre, ce sont les participations, on a à peu près les mêmes valeurs que l'année dernière pour l'EPCC, le CCAS, les associations en général. Vous voyez que le total est stable et c'est une volonté aussi de rester iso comme on dit sur les subventions et enfin la bonne nouvelle si on peut dire, c'est que les frais financiers baissent ça veut ne vous étonnera pas puisque vous avez vu que l'on se désendette beaucoup et donc évidemment quand on a moins d'emprunts on a moins d'intérêts. Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Ce visuel là, ce n'est pas pour donner des chiffres, même s'il y en a 1 ou 2, c'est pour rappeler que d'un côté on a comme objectif de maîtriser ces charges de dépenses de fonctionnement : vous voyez qu'il y parvient mais en même temps, on est attentif à garder les services publics de proximité que l'on a mis en avant depuis plusieurs années. Et donc, par exemple, c'est symbolique, pour l'Éducation on a un budget qui est à la hausse puisque l'on augmente la dotation par élève ce qui n'était pas forcément une obligation. Ceci montre l'intérêt que l'on attache à l'éducation. La politique sociale, j'en ai déjà parlé, les associations, le CCAS etc., on peut peut être signaler qu'un nouveau service offert aux jeunes de la Commune avec la mise en place de la carte jeunes métropolitaine qui permet en fait à nos jeunes et à leurs parents quand ce sont de jeunes enfants, de bénéficier de remises et de faciliter donc l'accès à des spectacles ou à des musées sur la ville de Bordeaux et en fait dans l'ensemble des communes qui contribuent, qui font partie du dispositif, ce sont aujourd'hui 11 communes, 12 avec nous. Et enfin, on rappelle que l'on continue à soutenir l'EPCC Carré Colonnes, mais cela n'est pas une surprise et puis vous l'avez tous remarqué, puisque les administrés l'ont fait, vous avez vu que les activités estivales, les animations sont à la hausse, de manière importante et ça aussi, ça se fait avec des K€.

Voilà ce que je voulais dire, pour bien dire que on a bien 2 objectifs que l'on essaye d'atteindre et que l'on a atteint sur ce budget.

On passe maintenant aux investissements avec les recettes d'investissements.

Une part importante, c'est l'auto-financement, cela veut dire aussi que l'on maîtrise parfaitement, le mieux possible les dépenses de fonctionnement par rapport aux recettes parce que l'auto-financement il vient de là. En 2019, conformément à ce que l'on a dit sur la stratégie financière, on va emprunter plus que les années précédentes. En 2019, les emprunts vont représenter un peu plus que 50% de nos recettes. Le FCTVA c'est un peu technique et les cessions, elles sont plutôt faibles en 2019 mais elles comptent quand même pour 3% et je dirais pour les amateurs de précisions que la FCTVA, c'est la TVA que l'État nous rembourse sur des travaux que nous avons faits il y a 2 ans. Vous voyez quand même que ce n'est pas négligeable parce qu'il y a 16%.

Cela montre comment l'on a désendetté la Ville, je crois que le graphe parle de lui-même et comment, grâce à ce désendettement important depuis 4 ans on peut, maintenant qu'on en a besoin, emprunter davantage en 2019, sans toutefois, et vous l'observerez sur le graphe, atteindre la valeur 2014/2015. On a encore de la marge et c'était un peu ce que l'on souhaitait faire dès le départ. Donc, nous y arrivons puisque vous verrez tout à l'heure dans les dépenses, que nous allons avoir de forts besoins en 2019.

Je passe sur les détails, ce qui est important quand même à souligner là-dessus, c'est la dernière ligne, alors la capacité de désendettement en gros, cela signifie que l'on peut si l'on remboursait la dette avec notre auto-financement, on le ferait en 5 ans. Les gestionnaires et les spécialistes des collectivités locales affichent que nous sommes en bonne santé financière tant qu'on n'a pas atteint 8 ans. Vous voyez que malgré ce gros emprunt de 2019, on reste dans des valeurs très très acceptables en matière de financement et en matière de respect des ratios.

Là, c'est simplement pour illustrer ce que je viens de dire, alors on a fait des graphes parce que cela se voit mieux que des chiffres dans un tableau. Vous voyez la pente importante des investissements depuis 2016 et vous voyez que 2019 c'est encore plus haut que les deltas des autres donc, cela veut dire que vraiment qu'en 2019 on commence à avoir de forts besoins en recettes d'investissements et c'est la raison pour laquelle on va contracter cet emprunt sachant que ce n'est même pas sûr puisque vous verrez qu'avec le vote du CA l'on pourra certainement

moins emprunter. Le niveau d'équipements de 2019, c'est plus de 11 millions ce qui est au passage, on ne l'a pas écrit, mais c'est bon de le savoir, c'est le record sur la décennie.

Alors, on va passer sur les principales opérations, donc, vous ne serez pas étonnés de revoir sur ces opérations, que nous conservons toujours nos priorités.

La première d'entre elles, ce sont les écoles, comme d'habitude, on l'a dit plusieurs fois, donc on le redit, je ne vais pas tout lire puisque vous l'avez dans le rapport, je vais peut être me contenter de faire une allusion à ce qui est en gras, ça représente les plus forts investissements. Donc le plus gros, vous l'avez vu et on va le revoir ce soir, c'est l'école de Cérillan, l'ascenseur de l'école Montaigne, le parking de l'école élémentaire d'Hastignan et le plan numérique dans les écoles qui, encore cette année, reste important.

Nous avons introduit cette notion d'espace public puisque l'on s'en rend compte évidemment et ce n'est pas une surprise, que l'espace public c'est aussi un service à la population, un service aux administrés, et donc on a mis dans cette catégorie tout ce qui est enfouissements de réseaux, éclairage public, il y en a une belle liste, il y a du travail encore mais on commence à avoir là : 5 ou 6 rues, il y a les bords de Jalles que l'on va transformer on va dire, reconfigurer pour le rendre plus attractif et pour le rendre en parc à la population et enfin le reste, ça ne vous étonnera pas non plus, on poursuit, on fait ça chaque année un peu à notre rythme l'aménagement du Parc de l'Ingénieur qui, comme vous l'avez vu cet été et vous le voyez depuis quelques temps est un endroit qui commence à être prisé de nos administrés.

Le plan de progrès d'éclairage public est un des investissements important aussi, c'est passer des lampadaires traditionnels aux LED et quand on dit plan de progrès, c'est que là aussi, il y a 6 000 ou 7 000 points lumineux sur la Commune, on ne peut pas tout faire d'un coup donc on a mis en place un plan qui va nous permettre de terminer dans un certain nombre d'années.

Pour le reste je passe vous pourrez le lire, on va terminer par 3 domaines, sur le point des publics, on le cite à peu près à chaque fois, dans le passé on citait les mairies annexes, le Hall etc..., vous voyez j'ai souhaité mettre l'amélioration des publics puisqu'il ne faut pas penser qu'au public de l'Hôtel de Ville, il y a aussi des publics ailleurs et vous voyez par exemple sur la 2ème ligne, on a parlé des locaux supplémentaires qui vont améliorer l'accueil du service technique qui reçoit beaucoup de monde. Enfin vous connaissez maintenant la structure du nouveau bâtiment PMF qui sera aussi capable de recevoir du public de toutes catégories d'ailleurs, des associations en particulier mais aussi des réunions plus larges, donc ça c'est un projet qui va nous amener un lieu de rendez-vous et de convivialité de réunions importantes. Le sport, je passe rapidement, le plus important en terme d'investissement c'est la piste d'athlétisme, certains rigolaient parfois en disant vous ne la ferez pas, et bien voilà, elle arrive et nous sommes satisfaits d'avoir pu la financer en 2019 et puis on commence, je dis on commence parce que je pense qu'il y aura d'autres investissements à faire : la rénovation du Club House et le Centre Équestre.

Le dernier point pour ne pas l'oublier c'est les équipements culturels, Vanessa Dumas et Monsieur le Maire ont parlé de la salle 3 du cinéma : cela est en cours. Des travaux intéressants et importants dans la salle Georges Brassens qui en a bien besoin depuis longtemps et enfin il y aura des travaux sur le Carré des Jalles : alors pour répondre à une question qui a été posée tout à l'heure, la Métropole, bien sûr Monsieur Guichoux, va être très présente, mais la Commune paye une partie et l'investissement que fait la Commune pour ça, cela n'est pas négligeable, c'est de l'ordre de 100.000 €, donc, c'est une collaboration de financeurs.

On s'approche, je pense, de la fin cette présentation budgétaire.

Donc, si on veut retenir quelques points de ce budget, nous avons pensé que le 1er à afficher c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement. 1,16% à noter que c'est non seulement inférieur au contrat mais c'est aussi largement inférieur à l'inflation, donc ça veut dire un véritable effort. La stabilité des dépenses du personnel et j'en profite pour saluer au passage tous les services qui ont accepté la règle, celle de réfléchir, de bien travailler leur organisation pour arriver à ce résultat. La fiscalité, ça fait plusieurs années qu'on ne fait pas de hausse, donc c'est bon de le rappeler, mais ce n'est pas une surprise. La capacité de désendettement, je l'ai expliqué précédemment, c'est si on veut garder en mémoire ce que cela veut dire que l'on est capable de se désendetter rapidement et ça veut dire aussi, comme c'est écrit là que cette valeur de 5 années traduit une très bonne situation financière de la Ville.

Je l'ai dit aussi à propos des investissements et ça mérite d'être rappelé, le niveau d'auto-financement élevé et au passage, ce niveau d'auto-financement élevé ce n'est rien d'autre que la conséquence du 1er point la-haut, c'est à dire avec une hausse des dépenses faible et puis je terminerais par ce qui est un de nos objectifs et de nos satisfactions pour l'année qui vient, c'est l'investissement record de 11,4 M€ pour l'année prochaine et bien sûr tous ces investissements sont là pour améliorer la vie des Saint-Médardais.

Monsieur le Maire, on va passer quelques minutes, mais très rapidement sur les budgets annexes.

Vous vous souvenez qu'un de ces budgets a été clos il n'y a pas très longtemps, donc il en reste cinq. En premier, celui sur le bâtiment à usage commercial, situé derrière le Carré, tout le monde le connaît, puis celui des logements sociaux Dordins, je pense que les gens savent où sont les allées Dordins. Sur ces deux chapitres-là, pour simplifier, on reçoit des annuités de loyers et on a à payer des annuités de dettes. Aujourd'hui, dans les deux cas, nous sommes positifs donc il n'y a pas grand chose à dire là-dessus. Sur Galaxie qui était une zone, comme vous le savez, à caractère tertiaire et industriel, plutôt industriel d'ailleurs, il va il y avoir en 2019, une vente à la Fab d'une grande partie du terrain, qui sera aménagé et commercialisé par la Métropole, par la Fab. Le troisième point, c'est le budget annexe de la ZA Picot, simplement souvenons-nous que le dernier lot sera vendu en 2019 et nous en avons la quasi-certitude puisque les négociations sont pratiquement terminées, ce qui veut dire que le budget annexe Picot sera clos l'année prochaine. Et enfin, la production d'énergie, c'est toujours intéressant puisque les recettes de fonctionnement de ce budget conduisent à un bénéfice chaque année qui est ensuite reversé dans le budget principal.

Donc voilà pour les budgets annexes, je pense qu'il n'y a pas grand chose à dire.

#### DG18\_155 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET PRINCIPAL. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2019 lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2018.

Le Budget primitif du Budget Principal pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	8 602 888,00		013 – Atténuation de charges	90 000,00	
	012 – Charges de personnel	21 774 764,00		70 - Produits des services, du domaine...	4 184 497,00	
	014 – Atténuation de produits	605 000,00		73 – Impôts et taxes	28 329 258,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	3 703 758,00		74 – Dotations et participations	5 679 686,00	
	66 - Charges financières	421 168,00		75 – Autres produits de gestion courante	625 835,00	
	67 – Charges exceptionnelles	23 500,00		76 – Produits financiers	2 600,00	
	023 – Virement à la section d'investissement		2 886 568,87	77 – Produits exceptionnels	96 000,00	
	042 – Opérations d'ordre entre sections		1 707 764,13	042 – opérations d'ordre entre sections		717 535,00
	Total	35 131 078,00	4 594 333,00	Total	39 007 876,00	717 535,00
	Total de la section de fonctionnement	39 725 411,00		Total de la section de fonctionnement	39 725 411,00	

Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	126 328,00		13 – Subventions d'investissement	727 000,00	
	204 – Subventions d'équipement versées	718 335,00		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 183 698,00	
	21 – Immobilisations corporelles	9 375 969,00		10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 505 816,00	
	23 – Immobilisation en cours	1 244 000,00		165 – Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	
	16 – Emprunts et dettes assimilées	2 268 180,00		27 – Autres immobilisations financières	4 500,00	
				024 – Produits des cessions d'immobilisations	415 000,00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		2 886 568,87
	040 - Opérations d'ordre entre sections		717 535,00	040 - Opérations d'ordre entre sections		1 707 764,13
	041 – Opérations patrimoniales		30 000,00	041 – Opérations patrimoniales		30 000,00
	Total	13 732 812,00	747 535,00	Total	9 856 014,00	4 624 333,00
	Total de la section d'investissement	14 480 347,00		Total de la section d'investissement	14 480 347,00	
Total du BP 2019	54 205 758,00		Total du BP 2019	54 205 758,00		

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

**Adopté à 27 Pour 7 Contre**

#### DG18\_156 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE DU BÂTIMENT À USAGE COMMERCIAL. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2019 lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe du bâtiment à usage commercial pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
	Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
011 – Charges à caractère général	86 374,92		75 – Autres produits de gestion courante	103 265,00	
65 – Autres charges de gestion courante	5,00				
66 - Charges financières	1 137,23				

	023 – Virement à la section d'investissement		15 747,85			
	Total	87 517,15	15 747,85	Total	103 265,00	0,00
	Total de la section de fonctionnement	103 265,00		Total de la section de fonctionnement	103 265,00	
Investissement	16 – Emprunts et dettes assimilées	16 247,85		165 – Dépôts et cautionnement reçus	500,00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		15 747,85
	Total	16 247,85	0,00	Total	500,00	15 747,85
	Total de la section d'investissement	16 247,85		Total de la section d'investissement	16 247,85	
Total du BP 2019		119 512,85		Total du BP 2019		119 512,85

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte, tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe du bâtiment à usage commercial de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

#### DG18\_157 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE GALAXIE. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2019 lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe Galaxie pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	10 000,00		70 - Produits des services, du domaine...	800 000,00	
	042 – Opérations ordre entre sections		810 000,00	042 – Opérations ordre entre sections		20 000,00
	Total	10 000,00	810 000,00	Total	800 000,00	20 000,00
	Total de la section de fonctionnement	820 000,00		Total de la section de fonctionnement	820 000,00	
Investissement	040 – Opérations ordre entre sections		20 000,00	040 – Opérations ordre entre sections		810 000,00
	Total		20 000,00	Total		810 000,00
	Total de la section d'investissement	20 000,00		Total de la section d'investissement	810 000,00	
Total du BP 2019		840 000,00		Total du BP 2019		1 630 000,00

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe Galaxie de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

**DG18\_158 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS SOCIAUX ALLÉE DORDINS. ADOPTION**

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2019 lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe des logements sociaux allée Dordins pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	474,05		70 - Produits des services, du domaine...	695,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	5,00		75 – Autres produits de gestion courante	3 750,00	
	66 - Charges financières	43,81				
	023 – Virement à la section d'investissement		3 922,14			
	Total	522,86	3 922,14	Total	4 445,00	0,00
	Total de la section de fonctionnement	4 445,00		Total de la section de fonctionnement	4 445,00	
Investissement	16 – Emprunts et dettes assimilées	4 422,14		165 – Dépôts et cautionnement reçus	500,00	
				021 – Virement de la section de fonctionnement		3 922,14
	Total	4 422,14	0,00	Total	500,00	3 922,14
	Total de la section d'investissement	4 422,14		Total de la section d'investissement	4 422,14	
Total du BP 2019		8 867,14		Total du BP 2019		8 867,14

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte, tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe des logements sociaux allée Dordins de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

**Adopté à l'Unanimité**

**DG18\_159 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE PICOT. ADOPTION**

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2019 lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe Picot pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre

Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	10 000,00		70 - Produits des services, du domaine...	256 500,00	
	65 – Autres charges de gestion courante	157 776,00				
	042 – Opérations ordre entre sections		108 724,00	042 – Opérations ordre entre sections		20 000,00
	Total	167 776,00	108 724,00	Total	256 500,00	20 000,00
	Total de la section de fonctionnement	276 500,00		Total de la section de fonctionnement	276 500,00	
Investissement	040 – Opérations ordre entre sections		20 000,00	040 – Opérations ordre entre sections		108 724,00
	Total	0,00	20 000,00	Total	0,00	108 724,00
	Total de la section d'investissement	20 000,00		Total de la section d'investissement	108 724,00	
Total du BP 2019		296 500,00		Total du BP 2019		385 224,00

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe Picot de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

**Adopté à l'Unanimité**

#### DG18\_160 PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019. BUDGET ANNEXE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE. ADOPTION

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M4 et après avoir débattu des orientations budgétaires pour 2019 lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2018.

Le Budget primitif du Budget annexe de la production d'énergie pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	011 – Charges à caractère général	52 139,74		70 – Ventes de produits fabriqués, prestations	100 000,00	
	042 – Opérations ordre transfert entre sections		54 907,73	042 – Opérations ordre transfert entre sections		7 047,47
	Total	52 139,74	54 907,73	Total	100 000,00	7 047,47
	Total de la section de fonctionnement	107 047,47		Total de la section de fonctionnement	107 047,47	
	21- Immobilisations corporelles	47 500,26				
	040 – Opérations ordre transfert entre sections		7 407,47	040 – Opérations ordre transfert entre sections		54 907,73
	Total	47 500,26	7 407,47	Total	0,00	54 907,73

Total de la section d'investissement	54 907,73	Total de la section d'investissement	54 907,73
Total du BP 2019	161 955,20	Total du BP 2019	161 955,20

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte, tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2019 du budget annexe de la production d'énergie de la Commune qui s'équilibre comme ci-dessus.

**Adopté à l'Unanimité**

### **Monsieur Cristofoli**

Bonsoir à tous, bonsoir aux Saint-Médardais qui nous écouteront à cette heure.

Vous vous rappelez mes interventions au précédent conseil donc encore une fois je vois que l'actualité, à part les concours de desserts au chocolat, ne vous intéresse pas beaucoup donc je reprendrai tout à l'heure un peu de temps pour reparler de l'allée Dordins et peut-être d'autres éléments de démocratie au sens large puisque ce sont quand même des sujets importants en ce moment.

Concernant le budget 2019, je voudrais m'arrêter sur quelques points peu nombreux puisque bien évidemment je n'ai pas été invité à participer à cette réflexion sur le budget ou à proposer des idées. Ensuite, n'étant pas de la commission concernée, je n'ai pas pu avoir de présentation et j'ai donc juste récupéré les documents en milieu de semaine dernière alors documents qui sont très complets et bravo aux services pour le travail qu'ils font à ce sujet mais quand l'on découvre ces documents, il faut chercher, il faut creuser, il faut piocher.

Tout d'abord sur le fonctionnement, je trouve très bien que l'on laisse un budget important aux associations puisque je crois qu'il est stable de 1,12 millions d'euros. J'ai posé la question au CA du CCAS, sur le budget du CCAS justement qui restait stable par rapport à l'an dernier et je voulais donc savoir si c'était satisfaisant par rapport aux évolutions des demandes sociales sur la Ville. J'ai eu des explications donc merci Monsieur Barat, Madame Layrisse sur le sujet. Je pense que c'est un bon budget pour le CCAS autour de 1,1 millions d'euros.

Ensuite, je vais plutôt passer aux investissements, vous avez dit 13 millions d'euros, un record, c'est bien cela, 11 millions d'euros d'équipement comme étant un record. Et vous avez commencé surtout par le désendettement et comme d'habitude Monsieur Augé vous choisissez les tableaux qui vous intéressent, qui vous arrangent. On a l'impression que cela a commencé en 2014 le désendettement quand on vous écoute. Cela fait quand même plusieurs années que ce désendettement est en cours. Monsieur Cases connaît mieux les chiffres que moi mais je crois qu'il était de près de 30 millions d'euros il y a quelques années et le passage à 20 millions d'euros a été un effort important qui avait été fait aussi par la précédente municipalité. C'est donc très bien de continuer ce désendettement. Je pense aussi qu'il y a une certaine conjoncture qui fait que ce désendettement est permis par rapport à certains emprunts qui s'arrêtent et ainsi de suite, certaines choses qui sont possibles aujourd'hui et c'est très bien. Pour le reste, pourquoi aussi vous investissez beaucoup en 2019, c'est le principe de la politique politicienne qui nous anime depuis tant d'années, c'est que vous préparez aussi la suite et les prochaines élections, c'est comme cela, voilà.

Je dois accélérer j'imagine puisqu'il ne me reste plus qu'une minute trente si j'ai bien compris. J'aurai un peu plus de temps ? Je n'en ai pas pour longtemps malgré tout. Les écoles, c'est une très bonne chose de voir tout ce qui va se faire sur les écoles. J'apprends, je découvre que l'on va faire des choses sur les bords de jalle. J'espère que cela sera participatif, que l'on pourra participer à ces travaux. Et j'ai vu que dans l'espace public, il y a neuf hectares sur la presque île qui vont être achetés. J'espère que cela va pouvoir se faire en effet dans l'année 2019.

Sur le sport, je découvre là encore aussi autre chose, on va faire un skate parc à Monseau donc très bien, j'imagine en continuité du bowl actuel. Pierre (Braun) on se verra à part, comme cela tu m'expliqueras, ce sera l'occasion et j'en saurai un peu plus. La piste d'athlétisme, je pense que c'est une bonne chose, il fallait la faire depuis le temps.

La climatisation des grands foyers, là aussi je trouve que c'est une très bonne chose et je pense que nous en avons besoin depuis fort longtemps. Et je suis aussi satisfait, pour avoir participé à

une manifestation à Georges Brassens, d'ailleurs il y a quelques temps une troupe théâtrale était venu parler des migrants, une très belle prestation, en effet, Georges Brassens a besoin de pas mal de travaux.

Ensuite, et je terminerai rapidement là-dessus, il s'agissait de savoir ce que j'allais voter à la lecture de ce budget. J'ai choisi de m'aider d'une grille à partir d'un panel de questions que je me suis créé moi-même et j'ai pu facilement noter avec quatre niveaux qui étaient un peu, beaucoup, pas du tout, complètement. Alors juste pour vous donner quelque exemples de questions, il y avait par exemple dans mon panel : Le budget correspond t-il aux besoins et aux attentes des Saint-Médardais ? Le budget répond t-il à des problématiques environnementales et est-il fortement axé sur ces sujets ? Le budget est-il participatif ? Les élus de l'opposition ont-ils participé à l'élaboration de ce budget ? Au final, y a t-il des choses intéressantes dans ce budget ? Et bien d'autres mais je vous passe tout cela. Alors, vous avez compris le principe, par exemple, « le budget est-il participatif ? », la réponse est pas du tout. Vous pourriez presque répondre avec moi, c'est ce qui est bien. Je vous passe l'ensemble des calculs parce que c'était très organisé, avec des pondérations et tout et cela m'amène à une note moyenne de « un peu ». J'attends bien autre chose pour être plus sérieux et plus rigoureux sur ce que vous avez présenté Monsieur Augé. J'attends bien autre chose du budget de notre ville et je voterai donc contre le budget 2019 proposé et assumé par votre majorité. Merci.

### **Monsieur Ouillade**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous avons tous lu ce budget primitif avec la plus grande attention. Comme vous le dites à juste titre au début du budget, c'est votre dernier budget en année pleine mais malheureusement nous n'y voyons pas d'évolution politique significative vers les Saint-Médardais. Voici deux éléments parmi tant d'autres, je laisse mon collègue Bernard (Cases) appuyer sur d'autres points, sur lesquels nous souhaitons vous interpeller car ils ont été totalement oubliés dans ce budget.

Tout d'abord les conseils de quartiers, aucune enveloppe financière n'est allouée à ces conseils, ce qui aurait pu donner un signe très fort sur l'attente de la ville aux réalisations de ces conseils et les aider dans leur démarche. Mais, en fait, ces conseils de quartiers sont une illusion de démocratie participative pour vous donner bonne conscience et faire bonne figure. Nous avons pu le constater, entre autre, sur les quartiers Est et Sud. En voici un exemple, je vais vous expliquer comment fonctionnent les conseils de quartiers. Après avoir été informé d'un projet de jardin de poche et de mise en place de jeux pour enfants sur Magudas, un groupe du conseil de quartier avait alors été désigné pour informer les personnes susceptibles d'utiliser ce jardin, pour prendre en compte leur avis. Une réunion, en juin 2018, a permis de rencontrer des parents et des assistantes maternelles. A l'unanimité des participants, la mise en place d'une aire de jeux pour enfants dans ce jardin ne convenait pas pour les raisons suivantes : c'était trop près de la route et d'un croisement. Les jeux concernent essentiellement les enfants de 3 à 6 ans et les personnes qui gardent les enfants peuvent aussi avoir des jeunes plus âgés qui vont plus facilement vers le city stade proche de l'école. Il avait donc été proposé, par ce petit groupe, des solutions. Le jardin de poche pourrait tout simplement être transformé en square en ne gardant que les cheminements et en ne mettant pas de clôture autour. Les arbres devaient être conservés. On proposait de pouvoir agrémenter ce lieu de un ou deux bancs. Nous proposons que les jeux pour enfants se retrouvent proches du city stade, ce qui les mettaient aussi proche des groupes scolaires et éventuellement de rajouter des jeux pour les 6-8 ans et quelques bancs. A notre grande surprise, lors de la réunion de quartier, qui a eu lieu le 20 septembre, les élus de la majorité ont rejeté toutes ces propositions en indiquant simplement que c'est eux qui prenaient la décision. Donc nous pouvons en conclure : quel est l'intérêt de mettre en place des conseils de quartier si l'on ne tient pas compte de leur avis et des besoins des habitants ?

C'est peut-être pour cela d'ailleurs que vous ne donnez aucune subvention à ces conseils de quartier. Et puis, si je me souviens bien Monsieur Mangon, il y a cinq ans, dans vos engagements, vous écriviez faire de la concertation et de la proximité un axe essentiel de votre politique. Avec ce constat, nous voyons que vous vous en éloignez et vous avez totalement échoué dans ce sens.

Le second élément, que nous pouvons relever aussi dans ce budget, c'est un tout autre aspect, est que vous continuez à vous vanter de maintenir vos engagements vis-à-vis des associations. Nous ne pouvons que constater la poursuite en 2019 de la baisse des subventions octroyées aux associations. En cinq ans, depuis que vous êtes aux responsabilités, le montant alloué aux subventions a baissé entre 2014 et 2019 de plus de 17 % si l'on tient compte de l'inflation. Si vous voulez c'est 13 % en euros constants. Je sais aussi lire les budgets autant que vous. Et vous osez dire dans ce budget, je cite : « la Ville souhaite soutenir le milieu associatif et encourager les animations et les initiatives associatives ».

Mais nous aurons l'occasion je pense d'y revenir lors du Conseil Municipal de février où nous parlerons de ces subventions dans le détail. Merci de m'avoir écouté.

### **Madame Dumas**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je ne reviendrai pas sur notre ambition qui est grande et affichée de proposer une politique culturelle et d'animation qualitative et quantitative, exigeante, éclectique et tout public. L'excellent bilan de l'année 2018 illustre suffisamment les réussites partagées entre l'équipe municipale et les services. Puisqu'il faut parler chiffres, je tiens à vous donner néanmoins quelques éléments du budget dédié à la culture et à l'animation que nous vous proposons ce soir. Plus de 411 000 € seront dédiés à la Dacaj. Quelques détails qui me semblent importants : 123 000 € pour les actions culturelles, 26 000 € pour la vie associative, 7 450 € pour l'école de musique, 2 750 € pour l'école de danse et plus de 222 000 € pour la gestion du Carré.

Monsieur Cristofoli, vous avez bien noté que l'enveloppe pour les subventions n'est quasiment pas modifiée puisque l'on est à plus de 1,121 million d'euros. Effectivement, cher Monsieur Ouillade, nous en reparlerons lors du prochain budget sur les détails de ces subventions.

A cela s'ajoute également le budget du festival Big Bang constant, toujours construit avec une forte contribution des entreprises privées.

Quant à la Médiathèque, on est sur un budget de fonctionnement de plus de 166 000 €.

Concernant les investissements, nous continuerons en 2019 à améliorer les conditions d'accueil des publics qui est une des priorités comme l'a évoqué précédemment Antoine Augé. Après le changement des fauteuils et de la moquette dans les salles 1 et 2 du Carré, nous prévoyons une enveloppe de 40 000 € pour la salle 3, qui en a effectivement besoin. 60 000 €, pour préciser à Monsieur Cristofoli, sont prévus pour des travaux dans la grande salle de l'espace Georges Brassens afin de pouvoir accueillir des compagnies professionnelles dans de meilleures conditions. La Ville participera également à hauteur de 100 000 € aux travaux d'installation de la climatisation dans la salle des grands foyers puisque le reste est pris en charge effectivement par la Métropole.

J'ai la chance d'avoir une délégation où j'ai un retour direct en observant les regards et les sourires des publics, retour que j'aime partager avec les équipes de la Dacaj et de la Médiathèque notamment, équipes que je remercie vraiment chaleureusement et sincèrement pour leur travail et leur implication. Merci donc à Évelyne Guiraud, à Loïc Vergez et bien sûr à Catherine Pons pour la préparation de ce budget et pour leur accompagnement quotidien à mes côtés. Merci.

### **Monsieur Cases**

Merci. Comme le rapport d'orientations budgétaires le laissait déjà entendre lors de sa présentation, il y a trois semaines, le budget que vous nous présentez ce soir pour 2019 est un budget qui est éminemment prévisible en fait, sous tous ces aspects, prévisible et donc décevant. Pourquoi est-il décevant ? Car, en fait, ce budget ne prépare pas notre ville aux défis qui sont devant nous, je veux parler de la transition écologique, je veux parler de la transition démocratique. On est surpris quand même qu'après cinq ans de mandat vous pouviez manquer autant de souffle. Alors si l'on examine, sans entrer dans les détails, un certain nombre de dépenses de fonctionnement, par exemple, ces dépenses qui en fait assurent la qualité de la vie quotidienne des habitants. Nous constatons que nous vivons désormais un service public local dégradé, comme on le dirait en matière informatique. Les fonctions essentielles sont là, présentes mais à minima et parfois en deçà de ces minimas et ce n'est bien sûr pas la faute des fonctionnaires municipaux qui font avec les moyens humains, matériels, que vous leur attribuez.

Alors, quelques exemples, et vous verrez là peut-être que l'opposition ou les oppositions ont un sens aussi à Saint-Médard. La subvention au CCAS ne progresse plus depuis trois ans alors même que la population a fortement augmenté depuis, que la précarité et la pauvreté se sont développées dans le pays et donc sans doute à Saint-Médard, aux dires de la Présidente du secours catholique, et qu'une situation d'urgence humanitaire s'est présentée dans notre commune. Alors, peu importe les conditions dans lesquelles ces personnes sont arrivées, dans ces maisons qui étaient abandonnées depuis des mois, pillées et squattées plusieurs fois mais face à la détresse humaine, la première et la seule démarche, nous semble-t-il, est d'y répondre avant tout. Rien de plus donc dans le budget de la commune en ce qui concerne la subvention au CCAS.

Les subventions aux associations, vous pouvez tordre les chiffres comme vous voulez, leur montant global reste inférieur de plus de 100 000 € à celui qui était versé en 2013 par la précédente équipe. Et vous avez même renié les 20 000 € qui étaient attribués aux associations qui intervenaient au cours des Taps, encore une preuve que votre volonté de revenir à la semaine de quatre jours n'était dictée que par de misérables considérations financières. Quant à la subvention au Carré des Jalles, elle progresse de quelques milliers d'euros uniquement pour couvrir des frais de surveillance incendie du bâtiment, c'est du moins ce que l'on nous a expliqué, rien pour la programmation des spectacles, au risque assez rapidement que soit posée la question de la qualité des dits spectacles.

Vous n'avez pas évoqué dans vos présentations, Monsieur l'Adjoint aux finances, le retour en force dans notre commune de la pénalité imposée par le Préfet pour ne pas avoir respecté la loi relative au logement. Après avoir bénéficié pendant trois ans de l'action menée par ses prédécesseurs en matière de logement, qui a permis donc d'exonérer la commune de sanctions financières, depuis l'an dernier et en deux ans, la commune a payé 420 000 € de pénalités pour n'avoir pas su programmer correctement la construction de logements, 420 000 € perdus par la seule incapacité de cette équipe municipale. On paye en définitive le moratoire que vous avez instauré sur le logement en arrivant en 2014, aujourd'hui encore et peut-être les années suivantes. On peut en faire en fait des projets avec 1/2 million d'euros perdus sans raisons ou peut-être pour complaire à une frange de votre électorat.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, une remarque. Nous avons dénoncé la vente systématique du patrimoine communal depuis votre arrivée sans que vous vous préoccupiez de recomposer ce patrimoine perdu. Alors, on constate que les loyers versés à la commune étaient en 2013 de 700 000 € environ, ils n'atteignent plus désormais que 200 000 € pour la commune. Elle perd donc, la commune, en loyers chaque année l'équivalent de la vente de la maison Silhouette au centre-ville.

En ce qui concerne les investissements, qui sont donc à un niveau historique pour la décennie, ce qui laisse penser que les prédécesseurs ont du faire mieux à un moment sinon vous auriez sans doute modestement dit que le niveau des investissements était le plus élevé de tous les temps. Alors, on peut répartir ces investissements en deux grandes masses. Les premiers, ceux qui répondent à une adaptation des équipements en raison de la hausse de la population, il s'agit notamment et bien sûr de l'agrandissement de l'école de Cérillan. Rappelons au passage que vous vous étiez engagés dans votre campagne électorale à construire une école à Issac, promesse de campagne vite abandonnée sans beaucoup d'explications me semble-t-il. Vous ne faites sur ce projet à travers Cérillan que reprendre en définitive l'action de vos prédécesseurs, une fois encore, qui dès 2013, avaient mis en œuvre la construction de deux nouvelles classes. Donc, en définitive, ce projet ne vise qu'à assurer l'accueil d'enfants dans des quartiers de Saint-Médard en fort développement depuis maintenant une dizaine d'années.

On peut évoquer dans ce même groupe d'investissements la réfection de la piste d'athlétisme, une très bonne idée, c'est vrai, mais nous souhaiterions cependant que cet équipement, en raison de son impact prévisible sur l'activité sportive, soit considéré comme un équipement d'intérêt métropolitain.

Le deuxième type d'investissement correspond à des projets discutables contre lesquels nous nous sommes élevés. Nous pensons bien sûr d'abord à la place de la République, que l'Adjoint aux finances n'a même pas citée, encore un peu plus d'un million cette année mais

manifestement ce n'est pas grand-chose. Nous pensons bien sûr à la place de la République dont vous sous-estimez systématiquement le coût des travaux en refusant d'y intégrer le montant des parkings construits à côté et dont il a fallu acquérir les terrains et assurer leur aménagement. C'est sans doute plus d'un million d'euros qu'il faut rajouter à la facture.

Parlons d'ailleurs un mot sur votre projet Renaissance du centre-ville dont vous louez aux quatre coins du centre-ville les qualités sur les totems, je pensais que les totems avaient une autre forme mais admettons. Heureusement qu'en matière de communication politique, la publicité mensongère n'existe pas car lire, par exemple, que le tram sera à Saint-Médard en 2023, alors que vous savez pertinemment que la date est au mieux de 2025 et encore en l'absence de recours contentieux et que ce projet n'a pas reçu le début du commencement d'un financement de la part de la Métropole et que soyons clair, sans financement, un projet reste un projet. N'oublions pas, toujours pour parler de vos promesses de campagne que vous aviez prévu l'arrivée du tram en 2019. Le plus incroyable dans cette communication sur le projet Renaissance est cette phrase lue sur l'un des panneaux donc je cite « un tissu commercial renforcé ». En lisant cela, l'on pense que vous avez fait vôtre cette pensée Nietzschéenne « Ce qui ne tue pas rend plus fort. ». Il n'est pas sûr que les commerçants apprécient, quand l'on voit l'état des commerces du centre-ville. Un commerçant y a même affiché, à un moment donné, les pertes d'emplois engendrées par le lancement de cette opération.

J'ai le souvenir, il y a 7 ou 8 ans, d'un article dans le journal local, lors de la création de la ZAC du centre-ville, la ZAC des Jalles, vous aviez eu Monsieur Mangon, c'est vrai qu'en ce temps-là l'opposition exprimait son point de vue sur les projets municipaux dans le journal local, vous aviez donc Monsieur Mangon tiré à boulets rouges sur le manque de commerces, ce désert commercial, ces locaux vides, cet échec ? Je me permets de suggérer au journal local de faire un article sur l'état du commerce de centre-ville après six mois de travaux en prolongeant l'article sur la situation du marché du samedi où les commerçants ont constaté des baisses d'activités de 15 à 30 % selon leurs dires où même certains commerçants présents depuis des années ont fini par plier boutique. Il est vrai que l'on rencontre sur le marché du vendredi à Saint-Aubin de très nombreux Saint-Médardais qui ont abandonné le marché du samedi dans notre ville. Il y a au moins le Maire de la ville voisine qui doit s'en satisfaire.

L'autre projet discutable concerne la destruction du centre PMF, bâtiment en rez-de-chaussée, et son remplacement par un immeuble de 5 étages, préfigurant sans doute vos projets sur la zone de Cassy-Vigney.

Plus généralement et pour finir sur ces remarques, dans ce budget, il manque, malgré l'autosatisfaction dont vous et votre équipe faites ou allez faire preuve, tout ce qui devrait être la préparation de l'avenir de notre commune. D'abord, la transition écologique, penser global agir local. Le seul élément qui ressort dans ce budget, en la matière, concerne le remplacement des lampes de l'éclairage public. C'est un programme qui a débuté avant votre arrivée, dès 2013, par un marché triennal d'achat de matériel, six ans après, il se prolonge encore.

Pour le reste, rien si ce n'est la climatisation du grand foyer qui reste une méthode de rafraîchissement qui peut rester discutable.

Pour le reste, rien donc. En 2014, la commune produisait elle-même 23 % de l'énergie qu'elle consommait à travers des équipements pilotes à l'époque, la chaufferie bois, par exemple, du centre aquatique ou le Carré des Jalles, ou par un vaste plan de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Où en est-on aujourd'hui ? Quel est le niveau d'autoproduction de l'énergie consommée par la collectivité ? Aucun élément fourni à ce jour.

De même, la commune était engagée en 2013 dans un vaste plan de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire, que la Cub à l'époque accompagnait et finançait. Où en est-on aujourd'hui ?

Vous vous réjouissez de la baisse du coût d'achat des denrées alimentaires grâce à un groupement d'achats alors même que le nombre de rationnaires grandit chaque année. Cette démarche de concentration des achats en grande quantité exclut très probablement le commerce local comme fournisseur de nos cantines. Et, par ailleurs, qu'en est-il du développement des repas bio ou de l'approvisionnement auprès de fournisseurs en circuit court ?

Deuxième aspect qui manque totalement dans votre budget, et qui a déjà été dit et en partie évoqué par mon collègue Thierry Ouillade, la transition démocratique. La démocratie locale ne peut se résumer à un vote une fois tous les six ans. Les événements récents et actuels encore, quel que soit le regard que l'on porte sur eux, nous rappellent une chose, on ne décide pas pour les gens mais on décide avec eux. Rien dans ce budget ne prépare à ce défi. Je ferai l'économie d'un bilan sur vos conseils de quartier, il a été en partie fait. Votre charte sur le bien construire qui a été évoquée il y a quelques conseils municipaux où vous avez prévu d'associer des habitants, une commission qui va, en fait si l'on a bien compris, s'assurer que la loi est bien respectée et que les cahiers des charges ont bien été appliqués par les promoteurs immobiliers, ce qui paraît être un minimum me semble t-il. De même, ne nous étendons pas sur vos prétendues réunions d'information concertation ou inversement, cela dépend.

De nombreuses collectivités, communes et départements ont développé des budgets participatifs. La Ville de Paris met ainsi 45 € par habitants pour ce faire. En France, c'est aux alentours de 5 € par habitants qui sont consacrés à ces budgets. A Saint-Médard, cela ferait donc aux alentours de 150 000 € qui pourraient revenir à la population directement je dirais.

Rappelons qu'en 2013, il faut faire beaucoup de rappels en 2013 parce que vous en faites vous aussi de temps en temps, chaque conseil de quartier disposait de 30 000 € soit 90 000 € en tout pour des projets spécifiques portés directement par les habitants et qui ont abouti à notamment des aménagements de placettes ou à des améliorations dans les rues. Il est clair que d'autres lieux doivent être mis en place en matière de démocratie, d'autres mécanismes, tel peut-être le Référendum, doivent être expérimentés si l'on veut faire vivre la démocratie à Saint-Médard et faire participer véritablement les habitants. Rien encore une fois, rien dans ce budget en la matière.

Voilà ce que l'on aurait pu attendre en définitive d'un budget dynamique et tourné vers l'avenir permettant de réconcilier les habitants avec la chose publique, avec plus simplement la politique. J'ai largement dépassé mes cinq minutes.

### **Madame Layrisse**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Le lien social, la solidarité sont des priorités dans notre ville et l'attention apportée aux uns et aux autres par notre équipe municipale se traduit certes par des moyens financiers tels que notifiés dans le budget mais aussi par notre volonté de soutenir et d'encourager toutes celles et ceux qui s'engagent bénévolement et souvent au quotidien dans de nombreuses associations Saint-Médardaises. Concrètement, la subvention de 1,075 million d'euros versée au CCAS permet à cet établissement public communal de remplir pleinement ces missions en direction des seniors, des adultes isolés, des familles plus particulièrement dans le cadre des aides facultatives. C'est aussi la gestion et le soutien à deux établissements médico-sociaux. Quelques exemples, en 2019, la lutte contre l'exclusion se traduit par l'ouverture du panier solidaire avec un investissement de la ville, en dehors évidemment de la subvention, de l'ordre de 80 000 €, dans le cadre de l'aide alimentaire, nous pourrions ainsi accueillir dans de meilleures conditions les personnes qui viendront, diversifier et améliorer les produits proposés, être un support d'action et d'insertion et d'animation.

C'est aussi la création d'un espace d'hygiène avec une douche pour des personnes qui actuellement n'y ont pas accès. A travers la subvention versée au CCAS, c'est aussi le soutien à l'épicerie solidaire Oasis, qui à travers l'achat de denrées alimentaires à moindre coût pour les clients leur permet de recréer du lien social, c'est un lieu d'écoute, de partage et de lien de confiance.

En 2019, je vous donne juste quelques exemples, c'est aussi l'ouverture d'un village de logements sociaux en direction des seniors, avec un lieu d'écoute, de vie et d'animation. C'est la mise en place du plan d'accueil social de proximité et de nombreux projets qui seront détaillés, débattus lors du rapport d'orientations budgétaires du CCAS en février 2019. Sur la ville, je peux aussi citer l'exemple du renforcement du lien social grâce à la création d'un espace de vie sociale, La Ruche, avec un investissement de près de 100 000 €. La solidarité pour s'exercer a certes besoin de moyens matériels mais c'est aussi la valeur et le sens de l'engagement de professionnels et de bénévoles qui en font toute sa richesse. Le soutien fort

de la ville permet ainsi l'expression de toutes sortes d'aides et d'accompagnement aux personnes en difficulté matérielle, en détresse morale.

Saluons et remercions l'engagement de très nombreux bénévoles, d'associations caritatives mais aussi sportives, culturelles, économiques et bien d'autres. Saluons les commerçants solidaires qui soutiennent Oasis, les jeunes qui font des collectes, les associations de seniors, les braderies des secours populaire et catholique, le réseau des voisins citoyens solidaires, et aussi bien sûr tous les professionnels des services sociaux de la Ville et, en particulier aussi, l'accueil que l'on peut avoir auprès des personnes.

Compter les uns sur les autres, compter les uns pour les autres, c'est dans cet esprit de fraternité que doit vivre la solidarité dans notre ville, avec le soutien de notre collectivité, en poursuivant l'accompagnement des personnes dont la détresse est souvent silencieuse. Et je le dis avec gravité, agissons sans déclaration intempestive, sans récupération quelle qu'elle soit, dans le respect, la discrétion, la dignité et avec humilité. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame l'Adjointe. Je crois que vos mots sont à peser avec le poids de la conscience et méritent d'être médités par un certain nombre de nos collègues.

### **Madame Durand**

Concernant l'égalité tout à l'heure, vous n'êtes pas investi, c'est un fait. Alors, nous regrettons que votre budget ne soit pas aussi un outil pour analyser les finances de la collectivité sous l'angle de l'égalité femmes-hommes. Pourtant, cette analyse conduirait à se demander si la collecte, les impôts, les taxes, le paiement des services et la distribution des ressources financières, les subventions aux associations, les investissements dans les équipements, le fonctionnement des services, renforcent ou diminuent les inégalités entre les sexes. Si cette démarche avait été instaurée et prise en compte dans vos budgets successifs, cela révélerait forcément, aujourd'hui, les asymétries liées aux offres proposées sur la commune. Pour y remédier, il s'agirait alors de proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité. Malheureusement, vous en êtes bien loin.

Nous regrettons que votre politique ne se traduise pas par des choix financiers qu'il serait pertinent d'acter sous l'angle de l'égalité. Alors, d'un côté, dans votre rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes, vous écrivez: « A Saint-Médard, les femmes sont plus souvent touchées par le chômage et elles sont plus nombreuses que les hommes à être à la recherche d'un emploi ». Les femmes mono-parent sont majoritaires, plus souvent sans diplôme que les hommes, et elles sont globalement moins payées que les hommes. Tandis que de l'autre côté, concernant vos choix financiers, je rappelle suppression du plan local pour l'insertion et l'emploi, le PLIE, suppression du service Emploi de la Ville, suppression d'associations qui œuvraient pour la prévention et la médiation, suppression l'été de tous les jours d'activités nautiques et de pleine nature pour les jeunes Saint-Médardais, réduction des horaires en centres de loisirs pendant les vacances scolaires, suppression de la gratuité pour les Taps, puis suppression de ses activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, et bien, tout cela a des conséquences malheureuses pour des familles et des femmes de toutes générations, des jeunes femmes, des mères, des grand-mères ou des retraitées, qui élèvent seules leurs enfants, que nous croisons à l'école, aux caisses des supermarchés et qui reposent dans les rayons des produits qu'elles ne peuvent pas acheter, qui passent leur vie à envoyer des CV auxquels les entreprises ne répondent jamais, qui enchaînent des CDD pour si peu d'heures par semaines, quelques contrats en intérim dans des supermarchés ou comme auxiliaires de vie ou pour un peu de ménage dans les écoles, dans des maisons de retraite, qui sont obligées d'accepter des contrats précaires loin de chez elles avec un salaire qui disparaît dans le gouffre des transports, qui n'ont jamais assez d'argent pour payer des vacances à leurs enfants, pour offrir le moindre loisir ou la moindre activité extra-scolaire, qui reçoivent des montants substantiels, des aides qui leur permettent de survivre, le RSA, les allocations familiales mais qui préféreraient travailler. Oui, même quand elles traversent la rue, elles ne trouvent pas de travail. Alors, force est de constater qu'à Saint-Médard-en-Jalles les inégalités perdurent encore et il suffit depuis plusieurs années de prendre connaissance de vos différents budgets et de vos rapports de situations sur l'égalité femmes-hommes. Je vous remercie.

## **Monsieur Guichoux**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je ne vais pas du tout m'exprimer sur le budget primitif mais simplement apporter un commentaire sur notre vote concernant les cinq budgets annexes et ce n'est pas tout à fait dans la tonalité mais sachez que nous allons les voter tous les cinq, tout simplement parce qu'ils sont nôtres, parce que ces cinq budgets primitifs concrétisent des projets que la précédente majorité a initiés, des projets utiles, des projets efficaces. Ces budgets prouvent la pertinence des anticipations que nous avons faites, des décisions que nous avons prises, des budgets ayant amené des excédents significatifs qui, il faut bien le dire, vous arrangent aujourd'hui. Je demande donc ici, comme je l'ai fait en commission que soit communiqué, bien sûr quand cela sera possible, le bilan financier des deux budgets annexes relatifs aux deux zones d'activités Galaxie 3 et Picot. Et puisqu'il est, de nos jours, beaucoup question d'enjeux environnementaux, je voudrais rappeler que le budget annexe de la production d'énergie montre tous les ans un excédent de plus de 100 000 €.

## **Monsieur Acquaviva**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

Avant d'exprimer ma position sur le projet de budget 2019, que nous a présenté notre collègue Antoine Augé, je souhaite éclairer et aider certains de nos collègues de l'opposition à y voir un peu plus clair. En effet, en lisant le magazine municipal du mois de novembre, j'ai eu l'impression que les élus du groupe PS-PRG étaient atteints de cécité et n'ont pas vu les aménagements remarquables réalisés sur l'espace public. Depuis 2014, je comprends mieux aujourd'hui, pourquoi, par le passé, alors qu'ils étaient dans la majorité pendant de nombreuses années, ils n'ont pas vu non plus les insuffisances dont ils ont fait preuve concernant le manque d'entretien du patrimoine et le manque d'équipements de proximité dans les quartiers. Aussi, chers collègues, je vais essayer de vous éclairer en rappelant simplement quelques exemples dans le domaine de l'espace public.

Dans l'espace public, depuis 2016, ce sont 16 000 m<sup>2</sup> qui ont été aménagés et de nombreux équipements de proximité. Depuis 2014, le parc de l'Ingénieur a subi d'importantes transformations, il offre aujourd'hui un autre visage par la qualité de ses réalisations.

En 2019, dans ce parc, de nouveaux aménagements seront réalisés comme un sanitaire public, la création d'une nouvelle entrée, des plantations et la mise en place de mobilier urbain, après les jardins de poche, réalisés à Issac et à Hastignan dotés de jeux pour les enfants, très fréquentés par les familles. En 2019, à Magudas, il y aura d'autres aménagements jusqu'au centre social de la MAJ. Il en sera de même à Cérillan avec un jardin de poche et une aire de jeux pour les enfants. Vous avez vu d'ailleurs que les travaux ont commencé. Ces équipements viennent renforcer les réalisations attendues dans ces quartiers. Après l'aménagement des allées et la végétation du cimetière de Balanguéy, en 2019, ce sera une nouvelle extension et la végétalisation du cimetière de Piquès.

Entre 2015 et 2018, il y a eu les aménagements de la chaussée voie verte, cyclable, piétonne, l'éclairage, les plantations, les stationnements et les trottoirs phase 2 de l'avenue du Haillan, la route de Feydit, Jules Massenet, rue Anatole France, rue Lamartine, Geneste, Fourcade, les pistes cyclables et piétonnes, la première et deuxième partie de Léon Blum.

En 2019 donc, dans le cadre du budget, de nouveaux aménagements seront réalisés et liés aux travaux de voirie comme, par exemple, l'avenue de Martignas, la troisième partie de l'avenue du Haillan, l'avenue du Jeandron, la troisième partie de Léon Blum chaque fois avec des plantations, piste cyclable, piétonne ainsi que la place d'Hastignan. Une fois l'ensemble des travaux réalisés ou en cours, ce sera un total de 31 kilomètres d'aménagement cyclable, soit 15 kilomètres supplémentaires depuis 2014. En 2019, il y aura la réalisation de l'aménagement des abords du Club House, au complexe sportif Robert Monseau.

2019 verra également l'aménagement de la placette à côté de l'église, de l'entrée du stade Montplaisir. Nous poursuivrons également l'opération plantations des 1 000 arbres par an.

En 2019 toujours, l'étude de requalification et la première partie des travaux dont l'aire de jeux pour les enfants à la gare cycliste. En complément de l'aire de remise en forme, nous connaissons la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants et de nouveaux aménagements avec la requalification de l'entrée du parc des Jalles. Des travaux également importants dans la voirie et l'éclairage public, depuis 2016, nous avons mis en place le plan de progrès et l'éclairage avec la mise en place dans la Ville des lanternes led à économie d'énergie dont les effets très positifs sont déjà visibles dans de très nombreuses rues. En 2019, nous continuons l'opération plan de progrès pour 300000 € au passage, on peut le préciser. Après l'aménagement complet et végétalisé du parking du Pôle Simone Veil en 2017 et celui de Magudas rue du Commandant Charcot, en 2019, ce sera la restructuration de l'aménagement du parking de l'école élémentaire d'Hastignan avec un traitement complet pour 260 000 €. En 2019, nous poursuivons les enfouissements des réseaux éclairage pour 450000 € liés aux travaux de voirie de la troisième phase de l'avenue du Haillan, de l'allée Vieilleville à l'entrée du Haillan (c'est pour situer un peu la portion) ainsi que la Place d'Hastignan.

2019 toujours, nous connaissons l'aménagement de la Place de la République, en mobilier urbain, éclairage et plantations. Encore en 2019, cela sera l'acquisition à hauteur de 660 000 € d'un foncier de neuf hectares dans le cadre du projet de la presqu'île du centre, projet dont la concertation publique est en cours depuis plusieurs semaines, concertation, je répète le mot, concertation.

Pour atteindre ces objectifs, un travail particulier a été fait sur des moyens humains aux services techniques et un certain nombre d'opérations ont été anticipées. D'ailleurs, je profite de cet instant pour remercier les services qui ont participé à la préparation de ce très bon budget et plus particulièrement pour ce qui me concerne le Directeur des services Techniques, Monsieur Guillaume Desbieys, ainsi que les agents du service pour leur disponibilité, leur professionnalisme et leur sens du service public.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous pouvez le voir, beaucoup a été fait sur l'espace public depuis 2014 et beaucoup sera encore réalisé en 2019, voilà la vérité.

J'invite donc nos collègues de l'opposition à ouvrir les yeux, à faire preuve de plus d'honnêteté intellectuelle, plus de discernement, afin qu'à l'avenir ils évitent de dire ou d'écrire des mensonges, des mensonges.

Ce budget est ambitieux, il traduit bien la volonté de notre majorité de maîtriser les dépenses de fonctionnement, comme l'a précisé notre Adjoint aux finances, avec une très bonne capacité de désendettement de cinq ans en 2019, une épargne brute, je le répète, de 3,9 millions d'euros. Vous constaterez avec plaisir que les dépenses d'équipement sont en forte augmentation, et en augmentation constante, et plus particulièrement en 2019 avec 11,4 millions d'euros inscrits au budget, soit plus de 2 millions par rapport à 2018.

Monsieur le Maire, chers collègues et internautes, pour toutes ces raisons, c'est avec plaisir que je vote cet excellent budget 2019 qui améliore le patrimoine bâti, notre cadre de vie, augmente les équipements de proximité dans les quartiers et offre un service public de haute qualité.

### **Madame Le Moller**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Tout d'abord, je me contenterai de répondre à Monsieur Cases concernant la cuisine centrale. Vous avez fait allusion tout à l'heure à notre adhésion au groupement de commandes l'Adarce. Alors, en effet, l'adhésion à ce groupement de commandes permet de faire des économies substantielles et elle ne permet pas effectivement de s'affranchir d'approvisionnements en circuit court. Je rappellerai d'ailleurs que le bœuf qui est servi aux Saint-Médardais dans les cantines, dans les maisons de retraite et l'Ehpad, vient de la boucherie de Saint-Médard, celle qui est située en centre-ville. Concernant le gaspillage alimentaire, nous allons reprendre, au sein des écoles, ce qui avait été entrepris par la précédente mandature concernant la pesée des repas mais, effectivement, vous savez quand l'on est dans une démarche de progrès, au début, quand l'on met en place les actions, le gain est très perceptible et puis plus on avance et plus ce gain est minime. Donc, il faut ré-inventer, retrouver des solutions, donc, aujourd'hui, on en est là. Il y a encore du gain à faire et on va remettre la démarche en place.

Ensuite, je rappellerai que nous avons signé l'année dernière une convention avec le CCAS et sur 2018, cette convention a permis de livrer 390 repas au CCAS et qui sont donc directement imputables aux restes de la cuisine centrale de production des repas qui n'ont pas été consommés. Je vous disais donc, en préliminaire, que cette adhésion effectivement à l'Adarce nous fait faire des économies. J'ai demandé à ce qu'une partie de ces économies soit réinjectée directement dans l'approvisionnement de produits bio, ceci pour compléter mon propos par rapport à vos interrogations sur le bio. Voilà en ce qui concerne la cuisine centrale et donc une partie des questions que vous vous posiez.

Concernant le budget de l'Éducation, je rappellerai, comme nous l'avons vu au début, que ce budget reste, pour 2019, le plus gros budget de la Ville, il tourne aux alentours de 10 millions d'euros avec comme principaux investissements et réalisations programmés sur 2019 : les réfections de la cour de l'élémentaire de Corbiac et de Cérillan, le parking de l'école Hastignan nous l'avons évoqué, la poursuite de l'équipement numérique des écoles, la poursuite également des travaux de sécurisation des écoles, la poursuite des travaux d'accessibilité avec un grand projet sur l'élémentaire Montaigne puisqu'il implique l'intégration d'un ascenseur et enfin une enveloppe de 164 000 € qui est consacrée à la maîtrise d'œuvre en vue de la refonte du groupe scolaire de Cérillan.

Également à noter sur ce budget une augmentation de la dotation par élève, donc cette dotation va augmenter pour 2019 de 2 € par élève, pour les élèves des écoles maternelles et de 1 € par élève pour les élèves des écoles élémentaires. Ceci représente une enveloppe de 4 312 €.

Je voudrai également faire un point sur les perspectives démographiques dans les écoles qui sont directement liées à l'accroissement de la population de Saint-Médard. Juste pour rappel, à la rentrée de 2018, nous avons comptabilisé 3 197 élèves qui sont donc répartis dans les 13 écoles de la commune. Depuis la rentrée 2010-2011, il y a eu sur Saint-Médard-en-Jalles 16 ouvertures de classes, soit une moyenne de 2 classes par an. Donc, effectivement ces ouvertures impliquent le ré-aménagement des écoles, quand c'est possible et des travaux de plus grande envergure comme par exemple l'extension des écoles maternelles de Cérillan et de Corbiac et la restructuration de l'école élémentaire de Gajac. Les dernières projections démographiques pour les 10 prochaines années prévoient une augmentation de 650 à 700 enfants âgés de 3 à 11 ans, à scolariser sur la commune. Pour préparer l'avenir et anticiper les défis qui sont devant nous et en particulier l'augmentation du nombre d'élèves, nous avons donc décidé la réalisation de deux projets majeurs sur les prochaines années, donc, je reviendrai sur la refonte du groupe scolaire de Cérillan, ce projet représente un budget de 5 millions d'euros avec donc en 2019, comme je vous le disais tout à l'heure une première phase d'études pour une phase de travaux sur 2020-2021. Également, nous avons décidé la création d'un nouveau groupe scolaire en centre-ville qui sera situé dans la zone de Cassy-Vigney pour une réalisation à l'horizon 2022-2024. Je vous remercie.

### **Monsieur Morisset**

Mesdames et Messieurs, bonsoir, chers internautes.

Je m'étais exclamé au dernier Conseil de la façon dont, effectivement, la vision des choses était faible, donc c'était une alerte. Et encore une fois, je vois que malgré ce qui se passe en ce moment dans l'actualité nationale, mais moi, je regarde bien souvent au-delà, c'est-à-dire aujourd'hui on devrait parler encore plus de la COP24, la COP, c'est-à-dire la conférence sur le climat et là, je ré-alerte et je re-démontrerai ici, si j'ai un peu plus que cinq minutes parce que franchement je crois qu'il y en a certains qui ont dépassé et j'espère le dépasser aussi, mais démontrer que l'on devrait être de toute urgence impliqués dans cette transition écologique. Alors, je remercie Bernard Cases pour les propos qu'il a prononcés et les démonstrations qui ont été faites mais l'on est encore à la marge vis-à-vis de ce qui va arriver. Quand le Président de l'ONU parle encore aujourd'hui, pardon le Secrétaire Général, merci Monsieur le Maire, alerte qu'il faut changer de cap sous deux ans, c'est-à-dire qu'il faut absolument enterrer aujourd'hui tout ce qui est énergie carbonée, c'est-à-dire vraiment faire une transition écologique et énergétique majeure, donc là en l'occurrence, quand l'on parle d'arbres ou de

replantations c'est comme dans l'exemple des marronniers de la Place Gambetta, c'est-à-dire qu'un arbre est irremplaçable malgré qu'il soit replanté ou il en faut cinq ou six pendant dix-sept ans pour arriver à compenser un seul arbre. Donc, on est dans une espèce d'ignorance vis-à-vis de ce qu'il va se passer à la fois sur la vitesse à laquelle les températures vont augmenter sur cette planète, c'est-à-dire qu'aujourd'hui effectivement pour calmer un petit peu le jeu, la COP24 parle de 3 degrés en 2100, mais encore une fois, en 2015 il fallait être en dessous des 2, mais toutes les courbes, aujourd'hui, des scientifiques sont entre 3,7 et 6,7. Donc, en fait, aujourd'hui si l'on fait à peu près une courbe de façon un peu alambiquée, 5 degrés ce sera à peu près raisonnable, on est sur une courbe où jamais la bio-diversité ne supportera cela. Et nous êtres humains, on est là en train de faire un budget, ici, dans cette séance juste sur un an, juste pour se remémorer avec une certaine forme d'humilité, que attention, il faut absolument respecter le budget, il ne faut pas dépasser l'inflation, il faut rendre service aux Saint-Médardais vis-à-vis d'une inflation dictée par l'Europe et une inflation, finalement, qui ne rend pas service aux Saint-Médardais. Non, pas du tout elle est au contraire une façon comme une autre de les tromper dans quelques temps et vis-à-vis des générations futures, cela sera encore pire.

Donc, nous sommes aujourd'hui, et c'était le mot d'ordre, de toutes les marches qu'il y avait eu samedi dernier en France et dans plus de 200 villes dans le monde pour alerter sur ce qui va se passer et ce qu'il va se passer, c'est maintenant. Donc, il faut se bouger maintenant et en plus de cela, je crois que vis-à-vis de ce qu'il ressort de ce budget, c'est qu'encore une fois, on a deux aspects qui sont très graves. Le premier, c'est celui de la pauvreté, elle augmente sans cesse, aujourd'hui une personne sur sept en France est sous le seuil de pauvreté, c'est 143 000 personnes qui sont sans domicile fixe. Et aujourd'hui sur Saint-Médard, on a été concerné et on est toujours concerné par les gens de l'allée Dordins et d'autres endroits et ces gens-là, à un moment donné, effectivement, il faut les considérer, si l'on est humain, si l'on a effectivement un Maire qui nous dit qu'il faut un petit peu plus d'humilité. Mais moi, je lui retourne la question: elle est où son humilité? Elle est où aujourd'hui cette façon à lui de donner, une façon d'être un représentant? Mais moi, je ne me sens pas du tout représentant au-dessus des autres, je me sens un représentant comme les autres, c'est-à-dire un citoyen qui essaie d'être autonome et libre et j'aimerais que ces gens-là soient autonomes et libres et ils ne le sont pas. Ils sont obligés de souffrir, ils n'ont pas le choix et ils ne sont pas du tout libres parce qu'effectivement soit ils n'ont pas les papiers, soit ils sont effectivement dans des situations qui ne leur permettent pas d'assumer au moins la dignité. Et, donc, cette liberté, des fois ils se la gagnent par des façons comme une autre de survivre, et je trouve cela indigne de faire une leçon ici de la façon dont on peut considérer ces gens-là. Ils sont sur cette ville et on devrait considérer, au contraire, dans les budgets tout ce qui est appel à des logements d'urgence, travailler fortement là-dessus. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, on ne travaille pas assez, on devrait travailler sur ce que j'ai déjà exprimé là-dessus c'est-à-dire tout ce qui est la valeur nourricière de nos terres. Or, aujourd'hui non, on préfère bétonner, on préfère créer de l'emploi mais un emploi dans quelques années où il n'y aura plus de pétrole et dans quelques années où il faudra vraiment taxer le kérosène et bien, franchement, quel est l'avenir aujourd'hui? Il n'y en a aucun dans ce contexte-là. Il n'y a pas de vision politique dans ce budget, rien du tout. C'est à l'année, on vise à l'année pour faire plaisir à l'année prochaine, voire en 2022, c'est-à-dire qu'on laisse les mauvais budgets pour les élections suivantes. Mais, alors justement, la crise actuelle est aussi grave vis-à-vis d'un point de vue démocratique et aujourd'hui, la parole, comme l'a évoqué Bernard Cases, c'est-à-dire vis-à-vis de ce qu'est une démocratie participative, on voit aujourd'hui que vous êtes absolument aveugles sur l'actualité, aussi vis-à-vis de la démocratie parce que qu'est ce qui se passe aujourd'hui dans ce mouvement citoyen des gilets jaunes entre autres mais aussi de tous les autres, tous ceux qui ne se montrent pas, tous les abstentionnistes, tous ceux qui n'osent pas sortir parce qu'ils ont peur qu'il y ait de la violence. Mais tout cela s'exprime, sur un point fondamental. La démocratie, aujourd'hui, représentative ne fonctionne plus, elle n'est pas suffisante, donc ils invitent les gens à signer un référendum d'initiatives citoyennes, c'est-à-dire une façon comme une autre de remettre en cause l' élu qui le représente, donc, de pouvoir proposer des lois par soi-même et de travailler sur tout ce qui est législatif, de la façon dont on veut vivre. Cela veut dire aussi reprendre le pouvoir par des participations sur des votations claires et nettes. Aujourd'hui, il manque cette information-là, il manque ce retour de la parole du citoyen dans notre démocratie et,

aujourd'hui, on le voit bien, la majorité va sans doute voter ici de façon très, très soldatesque ce budget mais, encore une fois, faites appel à votre conscience, il n'est pas suffisant aujourd'hui de travailler que sur des budgets où l'on travaille sur le matériel, sur juste à la marge, sur certaines façons énergétiques de concevoir les choses. Effectivement, on a du photovoltaïque mais on devrait être beaucoup plus auto-suffisants. Les centrales nucléaires, dans quelques années, il faudra bien les démanteler, elles coûteront 1 000 milliards de dollars, 1 000 milliards d'euros, 1 000 milliards de tout ce que vous voulez mais cela va coûter très, très cher. Et donc, il faudra une énergie pour cela et, aujourd'hui, on ne l'aura pas, on ne l'aura pas parce qu'effectivement on est incapable de faire la transition et c'est pour cela qu'il y a des gens qui travaillent sur le fait qu'il y a une mise en place par ce système dogmatique du capitalisme, il y a en place un système qui engendre une destruction complète de l'humanité et là, vous n'êtes absolument pas à la hauteur. Donc, encore une fois, ce budget-là, je voterai contre. Merci.

### **Monsieur Braun**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Tout à l'heure, Bruno Cristofoli nous a fait un suspens insoutenable pour nous dire au bout de dix minutes d'intervention qu'il allait voter contre le budget, après avoir dit 80% de son intervention du bien du même budget, notamment du budget du CCAS, mais en retenant, en conclusion, qu'il n'était pas participatif et que c'était pour cette raison qu'il voterai contre. Je vais tuer le suspens tout de suite en vous expliquant pourquoi je voterai pour ce budget. L'essentiel est sauf. Mon collègue expliquait que ce budget n'avait pas été construit de manière participative. Alors je vais vous expliquer en quoi la partie sport de ce budget l'a été puisqu'il est vrai qu'en ce moment l'on parle de cela parce que, vous en avez tous parlé, il y a un débat actuel sur la fameuse crise de la démocratie représentative et la confiance de la population envers les élus, elle se gagne déjà par une chose, c'est la confiance dans la parole de ces élus et la promesse tenue. Aujourd'hui, sur ce qui concerne le budget sport, ce soir nous entérinons le fait que chaque ligne, chaque mot, chaque lettre qui était écrite dans le programme électoral sur lequel je me suis engagé ainsi que la majorité municipale derrière le Maire, chacune de ces lettres a été tenue. Nous avons trois engagements d'investissement notamment : les tennis couverts, la salle Léo Lagrange et la piste d'athlétisme. Donc ce soir, nous votons de dernier pan de ce programme électoral qui est 100% tenu. Et la confiance en les élus, elle commence par cela. Nous l'avons dit, nous l'avons fait.

Sur ces équipements, nous avons une concertation avec les usagers, qui d'ailleurs, pour ne rien vous cacher, a démarré il y a deux ans. Cela fait deux ans qu'un équipement comme la piste d'athlétisme, je le prépare avec l'ASSM. Cela a un inconvénient, c'est qu'ils finissent par trouver le temps long parce qu'ils se disent pourquoi il nous parle de cela et pourquoi l'on travaille là-dessus et que l'on ne voit rien venir. Et cela a un avantage, c'est qu'aujourd'hui, on peut le budgéter, on peut le financer et l'équipement est prêt. Il a été concerté avec les utilisateurs. On est allé se promener, je dis cela en rigolant mais c'était évidemment une visite très technique, à Saint-André-de-Cubzac, on est allé à Stéhelin, avec les usagers, avec la fédération française et l'on a préparé cela évidemment sous la houlette de la Direction du service des sports et des services techniques qui sont deux services qui travaillent merveilleusement en collaboration sur ce genre d'investissement. Le skate park, par exemple, qui effectivement ce soir est au budget. Certes, il a été découvert par une partie des élus ce soir mais, en fait, il n'a pas été découvert par les usagers puisque la première réunion de concertation, avec les usagers, qui je le rappelle ne sont pas forcément des usagers structurés par une association, ce sont des jeunes qui viennent d'ailleurs des quatre coins de la Gironde, pour utiliser le bowl, qui aujourd'hui est la première pièce de cet équipement. On a donc commencé à réunir ces usagers, il y a à peu près deux ans là aussi, pour commencer à faire des réunions sur l'équipement idéal.

Dans ces cas-là, on fait des options, une option un peu moins chère, une option un peu plus chère. Évidemment, l'Adjoint que je suis fait le siège du Maire tous les jours dans ces arbitrages pour que cela soit l'option la plus chère qui soit retenue, en tout cas la plus efficace. Et on a donc fait ce projet en concertation. Cela sera donc un skate park qui sera autour du bowl. Je veux dire, ce skate park, soyez rassurés sur le fait qu'il n'est pas de gauche, qu'il n'est pas de droite, il n'est pas du centre, il n'est pas jupitérien, il n'est rien, il est juste utile et j'espère bien fait. Nous n'avons pas forcément besoin d'avoir tout le Conseil Municipal réuni pour se dire que

autour du bowl existant il y a des petits cailloux, qui bloquent les roues des trottinettes ou des skateurs, tout cela, croyez moi, ce sont des choses qui font aussi le quotidien d'un élu local, qui n'est pas stratosphérique et qui s'intéresse aussi aux petits cailloux qu'il y a autour du bowl et qui bloquent les roues des skateurs et des trottinettes. Ces éléments, on les discute aussi dans des réunions que nous faisons régulièrement

Tous les ans notamment, nous avons pris l'habitude de faire une réunion avec tous les clubs et aussi les personnes qui sont intéressées puisque, cette année, elle était dans le cadre de la vie associative et tous les habitants ont eu la date. Pendant cette réunion, par mesure de transparence, je présente, avec les services, le budget réalisé de l'année. C'est-à-dire qu'il y a quelques jours, nous avons présenté tout ce qui avait été fait, aussi tout ce qui était en projet, on était juste après le ROB et donc tout n'était pas acté mais on a présenté un certain nombre de choses. On n'a pas présenté ce que l'on n'avait pas fait puisqu'en fait, sur le budget sport sur l'année qui vient de s'écouler, on est quasiment à un taux de réalisation de 100%. Nous avons donc discuté aussi des perspectives et là croyez-moi en matière d'exposition de la parole publique, de concertation, ce n'est même plus de la concertation, on pose le dossier du budget sur la table, il y avait une centaine de personnes comme à chaque fois que l'on réunit les clubs sportifs. On ouvre un peu la boîte de pandore et tout le monde y va bien sûr de son petit investissement. On est prêt à la faire. C'est pour cela qu'en matière de transparence, ces orientations budgétaires, ce budget qui est fait aujourd'hui, pour ma part, j'estime que le budget sportif a été concerté avec tous les gens qui aiment le sport sur la commune et qui nous font l'honneur de leur présence à chaque fois que l'on les sollicite.

Les besoins sont encore évidemment nombreux. Il y a donc aussi beaucoup d'aménagements que l'on va faire et qui n'étaient pas dans notre programme électoral et qui sont remontés de la population. Je prends un exemple, l'aménagement des équipements pour enfants autour du parc de remise en forme notamment des bords de jalle. Tout cela, ce sont des choses qui sont remontées au fur et à mesure que l'on a pris en compte et pour lesquelles il y a un investissement public.

Une politique sportive ne s'arrête pas aux investissements. Évidemment, il y a aussi des politiques sportives qui budgétairement sont dans la partie fonctionnement. Je vais en citer une en particulier, justement pour vous démontrer que je suis d'accord en tout cas avec la philosophie que vous évoquez sur la changement de la parole publique, c'est Accès+. Je crois que Monsieur Cases était assis pas loin de la place où je suis aujourd'hui le jour où cela a été présenté en Conseil Municipal par l'ancienne équipe municipale. Et je suis fier aujourd'hui que l'on poursuive. Est-ce que Accès+ c'est à vous, c'est à nous, c'est à moi, c'est à quelqu'un d'autre, en réalité c'est à l'intégralité des gens qui en bénéficient et je pense que l'on peut tous se féliciter que cela existe encore. Et j'espère que, demain, les choses que l'on fait aujourd'hui, elles seront défendues par les gens qui seront assis après nous. Et quand je vois que ce soir l'on a assisté non mais ça c'est nous qui l'avons acheté, alors ça je vote pour parce que c'est nous qui l'avons fait la dernière fois, ça je vote contre parce que c'est vous qui le faites et c'est nul et que l'on fait dix minutes d'interventions sans retenir une bonne idée d'un budget. Je pense que ce qui est censé être une intervention de votre part sur un changement de paradigme de la politique, en fait, c'est juste une leçon de morale et une belle scène de théâtre. On est dans une époque où il faut un changement de paradigme réel.

Nous sommes aussi en train de travailler sur des éléments que j'espère pouvoir proposer prochainement comme le sport sur ordonnance. Nous avons fait un excellent débat sur cette question-là, preuve qu'en fait le problème du sport est un problème d'accès certes pour des conditions de ressources comme Accès+ le traite mais aussi pour des problèmes de santé et, aujourd'hui, on n'a pas de politique qui permette de le traiter. C'est donc une politique sur ses deux jambes avec une pratique libre forte, que nous développons grâce aux investissements que nous avons présentés, qui sont des équipements qui sont amenés à être très utilisés dans le cadre de la pratique libre, c'est le cas de la piste d'athlétisme, comme c'était le cas du fitness parc et des parcours de course. Cette politique forte pour la pratique libre est aussi très structurée par une politique soutenue envers le milieu associatif. D'ailleurs, je m'étonne de certaines interventions qui ont été faites à ce sujet, puisque, en fait, les associations sont très soutenues dans notre commune. Vous seriez venus, je vous dis il y avait une centaine de personnes dans la salle dans laquelle on était au club house il y a quelques jours, vous auriez pu

faire le tour et demander à chacune des associations si leur subvention a baissé. Ils vous auraient ri au nez. Il y a même des associations qui vous diront qu'elles ont augmenté. On a créé, par exemple, les subventions d'investissement aux associations. Nous avons des associations qui crevaient parce qu'elles avaient un parc de machines, je pense aussi à des clubs qui font venir des scolaires ou qui font bénéficier de leurs équipements à d'autres associations, des trucs que la municipalité ne finançait pas parce que l'on disait c'est aux associations et donc l'on s'en dégageait bien et les associations se débrouillaient avec leur parc obsolète. On a créé des subventions d'investissement et l'on a augmenté très sensiblement la subvention de certaines associations pour qu'elles puissent s'engager sur le renouvellement du parc de leur investissement. Donc, à mon avis, vous ne trouverez pas beaucoup d'associations qui vous diront que leurs subventions ont baissé. Vous savez pourquoi le montant total a légèrement baissé, c'est notamment parce que l'on a arrêté le financement d'une délégation de service public déguisée. C'était un choix fort de début de mandat mais ne dites pas que les associations ont moins d'argent parce que si elles vous écoutent, elles vous diront le contraire. Toutes les associations sont plus soutenues qu'avant. Je voudrais vous dire donc que cette baisse du budget global des associations, que vous évoquez, évidemment n'est en rien le reflet d'un montant de subvention aux associations tout à fait important qui est là, tout comme notre investissement dans le parc sportif, qui en avait bien besoin. Et donc, je voterai ce budget avec grand plaisir.

### **Madame Hanusse**

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler vos chiffres sur l'accessibilité jusqu'à 2013. C'est une date que vous aimez beaucoup. Nous terminons la première période des trois ans. Nous avons une AD'AP, c'est l'adaptation à l'accessibilité sur la commune, et alors là, il n'y a pas de genre hommes et femmes, c'est tout le monde pareil, c'est même plus de femmes que d'hommes, malheureusement, vu l'âge. Nous avons 26 sites à traiter, on en a réalisés 15 en totalité soit 58%. Vu le temps pris par certaines personnes, je ne vais pas vous les énumérer. Je vais seulement vous dire que le Carré des Jalles a été reporté puisqu'il y a une étude qui est faite dessus; PMF, je ne vous expliquerai pas pourquoi; le club des jeunes de l'Estran sera fait en 2019, il a été décalé puisqu'il y avait un travail spécifique à faire; les maternelles et les élémentaires de Montaigne, il y a le problème du centre, on ne va pas en plus surajouter des travaux sur l'école sinon, je pense que là, on aura plus que des gilets jaunes ; l'espace aquatique c'est fait; Brassens, initialement prévu, ils seront faits en 2019; Jacques Brel cela sera sur la deuxième période; la Grange à Magudas, ils seront terminés à la fin du mois ; la Garenne, on va passer en deuxième période parce que l'on a prévu de faire un travail beaucoup plus global sur le groupe scolaire; la halle des sports et l'espace roller sont en conformité; et l'Hôtel-de-Ville, on est en avance, puisque l'on a fait le rez-de-chaussée et le premier étage, il nous reste à faire le deuxième, c'était prévu pour la troisième année, on l'a avancé; la RPA, c'est fait; Feydit, pour la même raison, cela a été reporté à cause de PMF pour pouvoir avoir des disponibilités de salles; la Trésorerie, c'est fait ; on a un petit retard sur les locaux de l'ex Police Municipale puisque l'on va installer le panier solidaire, donc on va le mettre en accessibilité; on est en avance sur le restaurant municipal pour l'extérieur, il nous reste à faire l'intérieur ; la salle Léo Lagrange a été magnifiquement refaite; la salle du COSEC, c'est pour cette année.

Donc, nous avons dépensé à ce jour, alors on n'a pas fait de concertation, on n'a pas fait de placette, je suis désolée mais enfin 1 430 millions d'euros. Nous allons prévoir dans les trois années à venir 3,2 millions d'euros et cela continuera après, 2,5 millions d'euros pour la troisième période. Donc, voilà, cela c'est fait, vous ne l'aviez pas fait.

### **Monsieur le Maire**

Merci. Mes chers collègues, quelques mots sur ce budget.

D'abord, je voudrais commencer par remercier très chaleureusement tous ceux qui ont concouru à l'élaboration de ce très bon budget. Je voudrais commencer, bien sûr, par l'Adjoint aux finances mais aussi tous les adjoints thématiques qui ont participé à son élaboration en soutenant des projets, en les améliorant, en arrivant à faire émerger des choses nouvelles et, bien sûr, les services. Je salue, en premier lieu, le Directeur Général des Services, la Directrice

des Finances et notamment le Directeur des Services Techniques qui, avec les autres membres de la Direction Générale, ont fait tous un travail remarquable et ont abouti à ce budget. J'en profite pour saluer leur professionnalisme à tous, leur engagement et leur état d'esprit, leur engagement au service réellement de l'intérêt général et qui se manifeste, tous les jours, de très bonne manière.

Ces remerciements étant faits, je voudrais quand même dire que je n'aime pas verser dans l'auto-satisfaction, donc je vais essayer d'éviter de le faire, mais je ne peux pas éviter de dire que, sur le plan de la construction, ce budget a tous les clignotants au vert, et quand je dis au vert, c'est même pas au vert, c'est au vert étincelant. Nous avons tous les critères de construction d'un budget, en terme de ratios, en terme d'évolution des principaux postes, qui sont remarquables et qui sont remarquables non pas avec une année qui serait plus favorable. On peut regarder, et ce que nous a présenté tout à l'heure Antoine Augé le démontre, c'est vraiment une trajectoire de finances collectives et publiques, une trajectoire voulue dès le départ, tenue fermement et qui nous permet aujourd'hui d'avoir à la fois un budget d'investissement très important (de plus de 11 millions d'euros d'investissement), en même temps, d'avoir une situation des services publics qui, quoiqu'en dise l'opposition avec toute la bonne foi qu'on peut lui connaître, se développent, qui montent en qualité, qui n'augmentent pas en prix. Je rappelle que l'augmentation des prix des services publics et la tarification qui vous était indiquée est de plus 1% en volume, ce qui veut dire qu'avec l'augmentation de la population, cela signifie que nos prix de services publics n'augmentent pas alors que leur qualité augmente. Nous n'avons rien sacrifié en terme de, je dirais, services à la population et nous avons puissamment développé et nous développons puissamment les investissements.

Je voudrais remarquer aussi un certain nombre de points qui sont quand même très favorables et notamment nos priorités (dépeintes dans beaucoup d'interventions précédentes comme éloignées de la population, éloignées de la réalité, éloignées des besoins, à courte vue, insuffisantes, manquant de souffle, enfin bref, tous les ressorts habituels de la rhétorique d'une opposition à court d'arguments) : voilà ce qui s'est passé. Je voudrais quand même dire que sur le plan de l'Éducation, nous faisons un travail, cela a été dit, cela a été souligné par l'Adjointe, qui est tout à fait remarquable et qui est ambitieux. Comment dire que l'on manque d'ambition sur, par exemple, l'école de Cérillan où nous avons prévu de mettre cinq millions d'euros ? Et comment dire que nos prédécesseurs avaient été bien inspirés alors que cette école a été fait à la « va comme je te pousse », il y a un quinzaine d'années, et qu'il faut remettre cinq millions d'euros dessus, c'est-à-dire avec une situation d'imprévoyance absolument totale. L'école de Cérillan où il faut réinvestir en 2019 cinq millions d'euros, cela prouve bien que ce qui a été fait, a été fait en dépit du bon sens, sans avoir aucune idée de la démographie nouvelle qui allait se développer ici, alors que pourtant, en 2001, le choix qui avait été fait, c'était de développer un programme de plus de 600 maisons nouvelles sur le quartier de Cérillan. C'est, faire preuve de plus de cécité. Comment se fait-il que les héritiers de cette politique (voire des gens qui ont participé) arrivent à ce point à perdre la mémoire et nous donnent des leçons sur un investissement qui est remarquable. Franchement, mes chers collègues, je suis quand même obligé de le dire parce que, vraiment, ne pas le dire, cela serait vraiment faire une insulte à l'intelligence et à l'équité.

Essayer de m'écouter avec le même respect que je vous ai écoutés. Cela sera déjà une bonne manière de renouveler la démocratie comme certains m'y invitent.

Ensuite, sur l'espace public, ce que nous faisons en ce moment est vraiment une action ambitieuse. Une action ambitieuse qui se fait avec un souci de qualité qui est quand même assez remarquable. Lorsque nous faisons l'opération d'Hastignan, par exemple, cette opération nous l'avons concertée (alors que l'on nous dit que l'on ne fait pas de concertation). Nous avons passé deux ans, deux ans et demi à faire une concertation approfondie avec la population, à faire un diagnostic de manière assez remarquable, un diagnostic sociologique, un diagnostic de détail, à discuter, à parler, nous avons ensuite passé une année en plus à continuer à dialoguer avec les commerçants, avec les habitants, nous avons conçu un projet qui a été un projet très ambitieux. Nous avons mis nous la barre très haut, avec le souhait que nous avons de réaliser un projet exemplaire. Nous sommes en train de remédier à une situation qui était une situation très insatisfaisante, qui n'évoluait pas depuis des années, avec une partie de ce qui demain sera l'espace public, qui était un espace privé totalement défoncé, avec des

ornières dans tous les sens, une occupation absolument chaotique de l'espace public, des voitures garées dans tous les sens, ce qui bouchait les sorties. Bref, tout le monde connaît la situation. C'était tout à fait lamentable. Nous allons aujourd'hui sortir avec un projet qui est remarquable où nous allons reconstituer une place de grande qualité. Nous allons augmenter le nombre de commerces. Nous allons garder les fonctionnalités. Nous allons aménager des logements supplémentaires y compris une part significative de logements sociaux, tout en conservant une ambiance de bourg, une ambiance conforme et cohérente avec ce qui était le quartier d'Hastignan, c'est-à-dire qui ne mette pas à bas la réalité vécue par les gens et souhaitée par les gens. Quand on nous dit que l'on ne fait de concertation, je vous donne cet exemple-là car c'est un exemple concret sur un projet qui, aujourd'hui à ma connaissance, ne rencontre pas d'hostilité. Nous avons multiplié les réunions. Ce projet est compris, approuvé et partagé. Ce n'est pas pour me faire plaisir, c'est pour créer une polarité très heureuse, très positive, dans les quartiers Ouest.

L'espace public, nous lui devons aussi, au travers d'une série d'investissements qui sont conformes à ce que l'on avait dit que l'on allait faire, une Ville jardins avec un « s » à jardin. Oui, nous voulons faire une Ville jardins, une Ville où il fait bon vivre, une Ville où l'on peut trouver des espaces de nature, en même temps qu'un centre-ville intensifié dans ses fonctions, où l'on a plus de culture, plus d'animation, plus de restauration, un cheminement plus agréable pour les personnes à mobilité réduite, bref quelque chose qui nous paraît assez moderne. Vous nous dites que ce n'est rien du tout : c'est votre choix. Je pense que les habitants voteront en ayant cela à l'esprit et les fréquentations que nous relevons dans toutes les manifestations que nous faisons, que cela soit dans le parc de l'Ingénieur ou bien alors dans les petits jardins de poche que nous construisons, sont des éléments qui, très clairement, illustrent la satisfaction de la population par rapport à ce que nous avons fait. Nous avons prévu cette année de continuer fortement. Nous allons lancer un très beau projet, qui va être un projet structurant, qui va compléter ce que nous allons faire au niveau du parc de l'Ingénieur avec la presqu'île du centre où la ville va acheter en direct une partie très importante des 14 hectares qui sont concernés, pour aménager en bords de jalles une promenade de qualité pour faire respirer le centre-ville un peu plus, amener plus de nature en centre-ville. Et j'entends Monsieur Morisset qui régulièrement, comme d'ailleurs Monsieur Cristofoli, n'arrive pas à considérer que nous faisons quoi que se soit de favorable pour l'écologie et la transition écologique. Quand nous aménageons des kilomètres de bandes cyclables comme nous le faisons avec constance depuis maintenant plusieurs années, quand nous sommes en train de verser en zone naturelle des pans très importants de la commune, 28 hectares je le rappelle pour ce qui concerne le Bourdieu, quand nous apportons un soin particulièrement élevé à aménager une zone Galaxie 4 en étant le plus possible respectueux de la nature, lorsque nous faisons tout cela, vous êtes tellement obsédés par votre envie d'être dans l'opposition et de dire que tout ce que nous faisons est horrible que vous ne distinguez même pas que cela à un rapport avec l'écologie. Moi franchement cela m'inquiète. Je remercie Jean-Claude Acquaviva d'avoir relevé votre cécité parce qu'il n'y a pas d'autre terme pour la qualifier, pour qualifier ce comportement.

Après, Pierre Braun a très bien dit ce que nous faisons en matière de sport. C'est vraiment très facile à illustrer, nous faisons ce que nous avons dit que nous allions faire. Nous faisons tout simplement. Et nous le faisons de bonne manière, pas à la petite semaine, pas en mettant la poussière sous les tapis des meubles, avec des investissements qui sont jamais totalement aboutis, sur lesquels il faut revenir quelques années après, nous le faisons correctement, bien, avec ambition. Et oui, je comprends que vous fassiez une grimace Monsieur Cases parce que cela doit être difficile d'avaler ces vérités qui vous font un peu mal, je le reconnais.

Nous le faisons aussi, par exemple, au centre équestre. Pierre (Braun) n'en a pas parlé mais il aurait pu souligner ce que nous faisons au centre équestre. Nous voulons, tout en conservant les acquis d'une pratique le plus possible démocratisée, renouveler avec le centre équestre et retrouver un haut niveau de pratique sportive et renouer avec quelque chose que vous avez interrompu, c'est-à-dire un certain rayonnement du centre équestre au niveau de la Métropole parce que nous en avons les atouts et la capacité. Je pourrais multiplier les exemples mais franchement quand j'entends certains de vos propos chers collègues, je me dis que c'est de bonne guerre, vous êtes dans l'opposition, c'est la dialectique démocratique. Quand vous

aurez fini de me faire votre petit bruit de fond Monsieur Cases, vous pourrez me donner des leçons sur la démocratie n'est-ce pas, vous y gagnerez.

Lorsque j'entends Monsieur Ouillade nous expliquer que véritablement il ne se passe rien, l'on ne fait rien d'intéressant, que tout est une calamité, je me dis que ce n'est peut-être même pas la peine que je lui réponde.

Monsieur Cases, vous avez eu aussi un certain nombre de remarques. Mes collègues vous ont beaucoup répondu donc cela va me simplifier un petit peu la tâche. Sur le CCAS, Danièle Layrisse a rappelé avec justesse que l'action sociale de la municipalité ne se limite pas, et loin s'en faut, au budget du CCAS. Nous faisons beaucoup de choses en dehors de cela. Nous faisons, par exemple, Madame Durand vous faisiez des remarques tout au moins vous nous signaliez qu'il y avait des gens dans la difficulté, nous l'avions remarqué même sans sa contribution et c'est vrai. Simplement, lorsque, par exemple, nous faisons une épicerie solidaire, est-ce que vous ne croyez pas que l'on résout des choses très concrètes et est-ce que vous croyez que l'on n'apporte pas une solution à des gens qui sont dans la difficulté ? Lorsque l'on vend pour vingt centimes des produits qui dans le commerce coûteraient trois ou quatre euros, est-ce que vous ne croyez pas que l'on est dans le concret des choses et que l'on n'est pas dans une option qui concilie le respect de la dignité des personnes avec en même temps une action très concrète à leurs côtés, pour les aider à franchir les difficultés ?

Après, j'ai entendu de manière un petit peu, comment dire, sournoise et insidieuse, la notion que nous serions totalement insensibles à la situation d'un certain nombre de gens qui sont arrivés sur la commune il y a peu de temps dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes puisqu'ils occupent illégalement un terrain. Est-ce que pour autant nous méconnaissions la tragédie que la plupart d'entre eux vivent ? Je ne parle pas des gens qui encadrent, qui sont des militants, qui sont des activistes mais je parle des gens qui vraiment ont été ramenés là, ramassés aux quatre coins de la Métropole pour les amener ici. Bien sûr que nous sommes conscients et, s'il y avait une solution simple pour résoudre le problème des migrants, cela se saurait et cela serait mis en œuvre sûrement par tous. Il n'y a aucun pays qui se sort facilement de cette question-là donc évidemment que c'est une difficulté. Est-ce que pour autant on doit, comme certains de nos collègues le font, aller jusqu'à finalement entériner ce mode d'occupation, c'est-à-dire d'une certaine manière nier la propriété privée ? Je ne le crois pas. Je crois que le rôle d'élus du peuple, le rôle d'élus locaux, le rôle d'un exécutif local, ce n'est pas de conforter les gens dans des manières de défendre des causes qu'ils peuvent concilier, qui sont les leurs, cela les regarde, mais les défendre d'une manière qui contrevient à la loi. Il y a une loi, elle est valable pour tous, il faut la respecter. Après, que certains souhaitent que l'on aille plus loin et défendent leur opinion en militant pour que l'on fasse plus que ce que l'on fait, cela me paraît normal. En revanche, j'ai vu un certain nombre de nos collègues aller très loin dans le soutien à cette occupation temporaire, je leur dis, très bien, on prend acte de leur position mais cela me paraît tout à fait déplacé. Pour le reste, est-ce que l'on a des leçons à prendre ? Non, nous n'avons pas de leçon à prendre. Nous avons fait tout ce qu'il fallait faire. Nous avons rencontré Médecins du Monde pour faire le point avec eux de la situation sanitaire et la santé des familles qui étaient demandeuses d'asile. Nous avons sollicité l'intervention du service spécialisé de Bordeaux Métropole, du service de médiation, pour entrer en contact avec ces gens et identifier la situation précise dans laquelle ils étaient. Nous avons même rencontré les activistes du collectif, ce qui prouve que quand on nous demande des rendez-vous on les accepte et on discute, tout en tenant nos positions, mais on les a rencontrés. Nous avons accueilli, par le CCAS et avec des services de traduction appropriés, les familles qui souhaitaient une domiciliation dans la perspective de sans doute avoir des solutions en matière d'éducation pour leurs enfants. Nous avons bien sûr fourni des bacs à déchets pour ces familles. Nous avons fait tout ce qui relevait de l'humanité normale mais pour autant nous ne sommes pas en situation d'approuver cette occupation et nous souhaitons qu'elle cesse le plus vite possible. Il faut savoir distinguer les deux, nous le faisons sans aucune peine.

Permettez-moi mes chers collègues aussi parce que je sens bien sur ce sujet que vous avez cru trouver la pierre philosophale mais permettez-moi quand même de vous dire que la très forte proximité que l'on observe entre l'opposition municipale et certains mouvements donc activistes qui sont là est même troublante. J'ai lu sur le blog des personnes en question que d'abord ils faisaient votre promotion, cela est très bien, il faut bien qu'ils aient des gens qui

aient envie de la faire donc c'est très bien, et en plus, ils nous disaient qu'ils allaient rester là jusqu'au mois de mars 2020 pour peser sur les élections, c'était dit d'une autre manière mais ça voulait dire cela. Franchement, je me dis que si c'est le type de ressources sur lesquelles vous comptez, c'est un peu curieux. C'est vous qui jouez avec cela Monsieur Cases, c'est vous exactement, depuis la dernière fois, vous êtes en train d'instrumenter des pauvres gens pour en faire une espèce de levier contre la municipalité. C'est assez honteux.

Je voudrais finir en vous disant que, sur la culture, vous nous avez fait un certain nombre de remarques qui, à mon avis, ont été parfaitement, comment dire, retoquées par l'intervention de l'Adjointe à la Culture. Je regarde dans les questions qui nous avaient été posées, sur le CCAS je n'y reviens pas, le parc de logements de la Ville, vous continuez à nous donner des leçons, trois ans après, alors que ce parc de logements était dans un état d'indignité absolue. Nous l'avions confié à Aquitanis parce que Aquitanis est un organisme professionnel qui va avoir des logements, cela a été dit par plusieurs personnes, parce que Aquitanis est un bailleur social de qualité qui va savoir gérer ces logements au profit des gens qui en ont besoin, beaucoup mieux que la Ville qui ne s'en occupait pas et qui regardait ces logements s'enfoncer dans le délabrement donc véritablement ne venez pas nous donner des leçons.

Enfin, je crois que j'ai déjà répondu à beaucoup de choses dont un certain nombre où j'aurais peut-être pu m'abstenir. Sur le Tram, je ne sais pas où vous êtes aller prendre cela. Je confirme les dates qui sont prévues, ce que vous dites est totalement faux Monsieur Cases et donc l'avenir le vérifiera très évidemment.

Toutes ces raisons me font dire que nous avons là un très bon budget. Je pense que nous pourrions l'adopter en ayant une certaine fierté du travail accompli. En tout cas, nous ce que nous avons dit, on nous a parlé de démocratie tout à l'heure, Pierre Braun l'a dit avec beaucoup de justesse, nous quand nous avons fait un programme en 2014 et bien je crois que l'on pourra en fin de mandat regarder ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait et vous pourrez voir que les engagements que l'on a pris, nous les avons tenus presque à 100%, et cela est un motif de fierté et je pense de restauration d'un bon fonctionnement de la démocratie.

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Très rapidement sur cette délibération qui est très simple en fait, simplement, on en a déjà un petit peu parlé tout à l'heure avec le budget, je rappellerais les taux 18,84 sur l'habitation, 25,21 sur le foncier bâti et 63,36 sur le foncier non bâti. Au passage, je rappelle ce que j'ai déjà dit mais cela permet peut-être de mieux comprendre tel que cela a été écrit dans cette délibération par la Directrice des finances, que je remercie au passage pour sa clarté et sa concision, donc vous voyez que les bases physiques d'impositions sont en fait les nouvelles constructions, amélioration de l'habitat existant. Quant à la revalorisation forfaitaire de ces bases, elles sont votées en loi de finances et tournent autour de l'inflation.

#### **DG18\_161 FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES POUR L'EXERCICE 2019. DÉCISION. AUTORISATION**

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts indiquant que le Conseil Municipal vote chaque année les taux des impôts locaux, à savoir :

- la taxe d'habitation ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal résulte de l'application de taux aux bases nettes d'imposition.

La notification des bases prévisionnelles d'imposition pour 2019 par la Direction Générale des Finances Publiques (Etat 1259 COM) n'interviendra qu'au mois de mars 2019.

L'estimation des bases pour 2019, réalisée dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, permet de calculer un produit fiscal prévisionnel attendu à taux constant de 22 386 575 €.

Conformément au Rapport d'orientations budgétaires présenté lors du Conseil municipal du 21 novembre 2018, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019 et de les maintenir au niveau de 2018.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de maintenir en 2019 les taux d'imposition tels que fixés ci-après :

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à notifier à Monsieur le Préfet de la Gironde les taux d'imposition ainsi arrêtés pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 18,84%
- Taxe foncière bâti : 25,21%
- Taxe foncière non bâti : 63,36%

Dès réception de l'état 1259 COM, il sera dûment complété et transmis à la Préfecture conformément à la décision de maintien des taux.

### **Monsieur Cases**

Nous nous abstenons sur cette délibération parce que nous tenons compte du fait que vous n'augmentez pas les taux. Vous oubliez de dire que si les taux n'augmentent pas, les impôts augmenteront eux quand même de 1,8% puisque la revalorisation des bases locatives font qu'il y aura cette augmentation. Il y a deux ans, on était à 0,8 %, c'est bien, quand l'inflation n'était pas importante. C'est le premier point.

Le deuxième point, je me permets de vous faire remarquer Monsieur le Maire que quand vous dites qu'en gros 100 % de votre programme sera réalisé, j'ai le souvenir qu'il était basé sur trois piliers le Bourdieu, le tram et la non augmentation des taux sur toute la durée de votre mandat. Je vous rappellerais, si vous ne vous en souvenez pas, qu'il y a deux ans vous avez augmenté les taux de 2 % en considérant que la DGF etc..., ce que tout le monde savait au moment où en 2014 vous avez pris les rennes de la commune donc ne dites pas que vous aurez réalisé 100 % de votre programme, il y a déjà un des trois points qui ne l'est pas, deux avec le Tram et peut-être trois avec le Bourdieu, à moins que vous nous sortiez quelques lapins du chapeau.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je voterai contre parce que finalement l'on est toujours dans cet espèce, comment dire, de répétition sur la politique budgétaire européenne et finalement il y a des choses à remettre en cause au niveau européen aussi au niveau démocratique donc la France applique certaines choses, elle reprend cela à son compte, à sa manière, sa politique intérieure et je crois qu'aujourd'hui tout ce qui est à revendiquer devrait aussi de porter sur ce genre d'impôt direct et indirect donc je crois qu'il faut redébattre de tout cela pour que justement les choses soient beaucoup plus équitables. Merci.

**Adopté à 28 Pour 1 Contre 5 Abstention**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Je vais juste rappeler en amont des chiffres que les AP/CP sont des techniques que nous utilisons maintenant régulièrement qui consiste à une autorisation pluriannuelle de dépenses relative à une opération donnée donc vous le voyez sur le tableau de la délibération, l'AP/CP en question concerne la restructuration et l'extension de l'école Cérillan et les crédits sont répartis sur quatre ans, je ne vais pas les lire, vous avez la liste en fin de délibération.

### **DG18\_162 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE CÉRILLAN. DÉCISION**

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération n° DG18\_118, du 26 septembre 2018, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école Cérillan.

Dans la continuité du Débat d'orientations budgétaires 2019 présenté au Conseil Municipal du 21 novembre 2018, il est proposé de gérer ce projet en Autorisation de programme (AP) et Crédits de paiement (CP).

Les AP/CP sont une autorisation pluriannuelle de dépenses relative à une opération ou à un ensemble d'opérations.

Cette procédure permet ainsi à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle permet également d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Une autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur clôture et peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

La durée de l'autorisation de programme est de 4 ans (2019-2022). Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de créer l'AP/CP suivante :

	Autorisation de Programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
		2019	2020	2021	2022
Restructuration et extension de l'école de Cérillan	5 000 000 €	164 000 €	900 000 €	3 240 000 €	696 000 €

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de créer une autorisation de programme de cinq millions d'euros pour les travaux de restructuration et d'extension de l'école de Cérillan

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2019 : 164 000 €
- 2020 : 900 000 €
- 2021 : 3 240 000 €
- 2022 : 696 000 €

#### **Monsieur Morisset**

Je m'abstiendrai sur ce vote-là parce qu'effectivement on voit encore une fois que même si l'on a des investissements à long terme sur la prise en charge de cette école, il me semble voir surtout un report assez massif de la dépense sur les années 2021 et 2022 donc je trouve cela devrait être rediscutable et être un peu plus égalitaire vis-à-vis des gens qui vont prendre la suite. Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Je crois que l'on ne va pas rentrer dans le détail mais pour mener un projet de cinq millions d'euros, cela ne peut pas se faire en un an, il faut déjà presque un an pour arrêter le programme, presque qu'un an pour lancer les marchés et deux ans pour les réaliser donc cela me paraît totalement impossible.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

C'est un deuxième AP/CP, par contre, pour celui-ci il s'agit d'un réaménagement, très léger, puisque, d'une part, la totalité des crédits est la même, il n'y a pas de modifications et, d'autre part, les modifications de valeur année par année sont très faibles, de l'ordre de 15 000 euros pour 2018 et 7 000 en 2019 et 7 000 en 2020. Quand on le rapporte au total, vous voyez que c'est une modification très légère de l'ordre du pourcent. Et j'ai oublié de dire qu'il s'agit du réaménagement de la Place de la République.

### **DG18\_163 MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE. DÉCISION**

Par délibération DG18\_047 du 28 mars 2018, le Conseil Municipal a décidé de gérer le projet de réaménagement de la Place de la République en Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP). Cette délibération prévoyait une ouverture d'Autorisation de Programme à hauteur de 1 250 000 euros.

Conformément aux articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture d'une AP s'effectue par délibération du Conseil Municipal. Elle fixe le montant prévisionnel de la dépense (AP) et la répartition de cette dépense sur les différentes années (CP).

En fin d'année, l'AP est ajustée au regard des crédits mandatés dans l'année. Les CP non consommés sont à cette occasion soit annulés soit repartis sur les exercices suivants en fonction de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération et/ou de l'évolution de son coût.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'AP/CP de réaménagement de la Place de la République de la manière suivante :

Montant Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
	2018	2019	2020
2018- 2020	2018	2019	2020
1 250 000,00 €	235 466 €	707 000 €	307 534 €

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de modifier le montant des Crédits de Paiement allouée au réaménagement de la Place de la République sans apporter de modifications au montant de l'Autorisation de Programme de 1 250 000 €.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement est le suivant :

- 2018 : 235 466 €
- 2019 : 707 000 €
- 2020 : 307 534 €

### **Monsieur Cristofoli**

Je voudrais profiter de ce dossier pour aborder le sujet de la démocratie participative, que je n'ai pas beaucoup abordé dans mes interventions sur le budget et vous dire tout d'abord que j'étais très heureux de voir mes collègues en parler comme ils l'ont fait parce que je partage beaucoup des choses qu'ils ont dites, et, même Monsieur Braun, qui a dit des choses fort intéressantes sur le sujet et j'aimerais poursuivre la discussion à l'occasion avec lui sur le sujet.

Je voudrais revenir sur la séquence démocratique, je terminerais après par la Place de la République, du projet Presqu'île. Il s'agit normalement là de démocratie participative avec différents dispositifs de concertation dont certains sont définis par la Métropole. Nous avons donc eu le droit de manière légale à une concertation sur le web avec, la dernière fois que j'ai regardé, une quinzaine de réponses ou de propositions, une balade sur le site qui a réuni un peu de monde, une cinquantaine de personnes si j'en crois ce que l'on m'en a dit, et puis deux réunions au Carré des Jalles, une sous la forme d'un work café qui a permis d'aborder différents sujets et l'autre de restitutions, tout cela étant animé par un cabinet, très sympa au demeurant, qui fait bien son boulot. Sur ces deux réunions, si on enlève les élus, si on enlève les services, si

on enlève les nombreux membres du cabinet payés pour cette concertation, si on enlève les gens de la Métropole, si on enlève les aficionados, il doit rester à peu près quinze personnes par soirée. Alors, sachant que ce sont les mêmes qui étaient à la balade, qui étaient aux réunions, j'étais aux deux réunions, et finalement sur internet aussi puisque j'en ai reconnu, qui donnent leur nom dans leur pseudo, je pense que c'est à peu près 50 personnes qui ont participé, peut-être un petit peu plus. 50 personnes sur 30 000/32 000, qui ont participé à ce moment de concertation ou de participation. 50 personnes sur un projet de 14 hectares en plein centre-ville de Saint-Médard-en-Jalles, qui est quand même quelque chose d'important, qui sera structurant, vous appelez même cela Renaissance. Soit on se dit à ce moment-là que les gens s'en moquent et puis on continue comme cela, cela signifie une fois qu'ils ont voté je fais ce que je veux, je parle de vous en disant je fais ce que je veux, soit on se dit finalement comment cela se fait que les gens ne participent pas. Il s'agit alors de faire une introspection sur ces pratiques, ces attitudes, ces comportements, et donc ce travail d'introspection, pour moi, il pourrait conduire à se dire, je continue à mettre en œuvre toutes les conditions propices à la participation citoyenne. Est-ce que je vais chercher les citoyens ? Est-ce que je leur donne le niveau d'information nécessaire pour réellement participer ? Et surtout, est-ce que je suis prêt à ce que la décision ne soit pas celle que j'avais prévue ?

Je refais ici un tout petit lien avec la Place de la République parce que finalement si vous aviez réellement écouté la population pour la Place de la République, la décision n'aurait pas été celle que vous aviez prévue, la décision n'aurait pas été celle de faire la place telle qu'elle sera et elle sera très belle, je n'en doute pas, avec 4,5 millions d'euros plus plusieurs millions ou plusieurs milliers de francs pour les parkings et autres, cela sera très joli. Je n'en doute pas. Euros pardon, vous êtes tellement vieille France parfois donc excusez-moi, plusieurs milliers d'euros. c'est un peu tout cela que je pense et si vraiment on veut faire de la participation, il faut penser à tout cela.

Comme le disait Jo Spiegel, Maire de Kingersheim, qui était dimanche dernier à l'émission « C politique » sur la 5, dans notre système représentatif, aujourd'hui, la participation citoyenne est possible mais elle est possible à plusieurs conditions : il faut que l'on en ait réellement envie, réellement ; il faut qu'on essaie de regagner, parce que je pense qu'il faut la regagner, la confiance des habitants par des premiers succès ; il faut être clair sur les choses qui sont mises à concertation et participation ; il faut écouter, écouter pour comprendre et pas écouter pour répondre, ce que nous faisons tout le temps dans ces conseils municipaux, on est toujours en train d'écouter uniquement pour répondre ou même pas écouter d'ailleurs ; il faut accepter que cela ne soit pas comme on l'avait décidé à la fin du processus ; et puis, il faut faire un travail important sur soi, il faut vraiment faire ce travail important sur soi, je crois beaucoup à cela, de travailler sur soi pour aller vers cette démocratie vraiment participative. Il faut aussi être clair et transparent, pourquoi je parle de transparence à ce moment-là, parce que à chaque fois que vous parlez du projet « Presqu'île », je vous regarde faire parce que cela m'intéresse et parce que j'y habite en plus, et l'autre jour au Carré des Jalles, vous avez présenté le projet avec emphase et certaines des intentions je les trouve intéressantes, sur le patrimoine, sur certains éléments de la Jalle, pas tous mais voilà. En revanche, vous êtes toujours beaucoup moins à l'aise quand il s'agit de parler des logements qui vont se situer à cet endroit-là parce qu'il faut bien en parler. Et comme la dernière fois, vous avez terminé l'autre fois votre intervention en disant « et il y aura quelques logements, il en faut bien pour compléter le dispositif ». C'est assez intéressant de voir cela, votre façon de le dire. C'est le monsieur de la concertation qui a parlé de 270 logements, il y a 270 logements, assumons-les puisque c'est ce qui a été proposé. Il y a même trois ans, il s'agissait de 400 à 500 logements, c'était il y a trois ans, ça c'est le plan marqué La Fab du mois de juin 2015, avec marqué un projet de 400 à 500 logements, dont le Président est Monsieur Mangon, si je ne me trompe pas. Mais il n'y a pas de mal c'était une étude, cela en faisait partie, depuis le début, vous nous dites cela n'a jamais existé, on n'a jamais imaginé 400 ou 500 logements. Je vous en fais une copie si vous voulez, si vous ne l'avez pas. En fait, vous n'arrivez jamais à dire cela et c'est donc pour cela que je pense qu'il n'y a pas de transparence sur ce sujet précis et je pense qu'il y en a besoin.

Je terminerais en disant qu'on ne peut plus continuer comme cela, à courtiser les citoyens tous les six ans puis à les ignorer tout au long des mandats. Pour moi, le politique c'est l'habitant, l'élu est un animateur de la vie de la cité au service du collectif et des communs. Merci.

## Monsieur le Maire

Merci. Je vais réagir à ce que disait Monsieur Cristofoli puisque, finalement il introduit une discussion qui est intéressante : c'est la discussion sur la place des citoyens. Je crois beaucoup à la place du citoyen. Est-ce que, en revanche, je crois que le rôle des élus c'est de dire aux citoyens « écoutez, nous, on est là pour être exclusivement les porte-voix de vos attentes, dites-nous ce que vous voulez » ? Je ne crois pas à cela. Alors même pour paraître pédant, les gens qui s'occupent de concertations, ils utilisent des anglicismes pour dire, il y a deux types de choses qu'il faut faire. Il y a ce que l'on appelle le bottom-up, ce qui part du terrain pour aller vers les gens qui conçoivent le projet mais il y a aussi ce que l'on appelle le top-down, c'est-à-dire ce qui part de la conception et qui va vers le terrain et un bon projet se fait en mêlant les deux, cela ne se fait pas en donnant les clés. Vous avez une vision de votre rôle d'élu que je crois trop proche du fait de dire « moi j'arrive, je suis un gentil, etc., un gentil élu et je suis là pour porter vos clés, c'est vous qui les avez ». Je ne crois pas en cela. Je crois qu'il faut être dans une posture effectivement d'écoute de la population mais il faut aussi être dans une posture de proposition de piste. Pourquoi ? Parce que nous on consacre beaucoup de temps, nous, les élus, les militants, enfin tous ceux qui s'intéressent à la chose publique, à la réflexion sur la Ville, sur son avenir, sur ce que l'on va y faire et on creuse les dossiers, on baigne dedans. Quand vous allez demander à quelqu'un qui est submergé par ces problèmes du quotidien, qu'est-ce qu'il faut faire dans dix ans pour la Ville ? Il ne va pas vous répondre grand chose de plus (il y a des exceptions) le plus souvent il va vous répondre des choses très impliquées, immergées dans son quotidien, dans son trottoir, dans des choses très concrètes et c'est bien normal car il a autre chose à faire, des problèmes familiaux, des problèmes professionnels, d'autres pressions qui sont exercées autour de lui, et puis, il n'est pas forcément passionné par la chose publique. Donc, si vous vous contentez de faire cela (je crois que vous avez tort d'être dans la démonstration semble-t-il de cet axe unique), vous ne sortirez pas un bon projet. Un bon projet c'est le mélange des deux, d'une intention par des gens qui cherchent à promouvoir quelque chose et puis l'écoute, une concertation, l'écoute du terrain. Cela ne veut pas dire confier les clés au terrain, cela veut dire une interaction entre les deux. C'est cette interaction qui est fructueuse. C'est exactement ce que nous faisons parce que l'on est arrivé ici et lors d'une élection, vous indiquez une vision d'une équipe, comment l'on voit les choses, puis à long terme, avec des indications assez claires et les gens votent pour cette indication-là. Après, vous débattiez au fil du temps sur le reste mais pour autant arriver en disant simplement votez pour moi parce que je suis sympathique, je ne dis pas que c'est votre cas je parle d'un élu en général, je plaisante, mais votez pour moi parce que je suis sympathique, je ferai tout ce que vous voulez, je pense que c'est une erreur, cela ne suffit pas. Les deux poids de la balance ne sont pas équilibrés et donc cela ne produit pas de bonnes actions, c'est pour cela que je décommande aux Saint-Médardais de voter pour vous lorsque vous vous présenterez aux prochaines élections municipales. Cela ne serait pas bon pour Saint-Médard-en-Jalles de vous élire, c'est bien que vous soyez dans l'opposition, force de propositions, mais je ne crois qu'il faille vous confier les clés.

Une petite précision sur la « Presqu'île du centre », la situation que l'on a par rapport à ce projet, elle est très claire. Pourquoi je commence par parler de la Jalle ? Parce que sur le plan urbain, c'est la Jalle qui fait le projet, ce qui est important sur le plan urbain, ce n'est pas que l'on rajoute quelques dizaines de logements ou même on peut le dire plus, plus de 200 logements, c'est à l'échelle de la ville un élément qui va compter, pas neutre, mais cela ne va pas transformer la Ville. Ce qui va transformer la ville, qui était marqué par un rétrécissement considérable de la Ville, en son centre, avec tout qui passe dans un tout petit fuseau, pas large du tout, c'est la fait que l'on puisse élargir cette ville, la faire respirer, en y incorporant des parties importantes de nature, à la fois du côté du Bourdieu et à la fois du côté de la Jalle, et que cela change la conception et la pratique de la ville et on le fait en relation avec ce que l'on fait Place de la République donc c'est vraiment majeur, c'est pour cela que j'en parle d'abord, le reste après on remplit des trous et des cases mais ce qui est majeur c'est cela. Après, ce que vous dites sur les 500 logements c'est totalement faux. Je vais vous expliquer ce qu'il s'est passé. A une époque, nous avons dû discuter et je ne peux pas rendre publique toutes les discussions, mais nous avons discuté depuis assez longtemps avec nous c'est-à-dire La Fab, la mairie, la Métropole, avec le propriétaire, pour trouver un prix parce que quand l'on achète et

que l'on vend, il faut trouver un prix. Évidemment, les positions de départ sont un peu différentes. On a simplement, à une certaine époque, montré ce que certains prix suggéraient pour obliger à faire pour les équilibrer comme nombre de logements et effectivement certains prix élevés, pour les équilibrer, il aurait fallu faire 500 logements, ce qui n'était pas du tout notre volonté. Évidemment, un certain nombre de gens bien intentionnés ont dit c'est le projet de, non il n'y avait pas de projet, il n'était pas écrit, le projet, il va être écrit là et les grandes indications sont données maintenant. Vous pouvez regarder tous vos documents, il n'y a aucun problème et on assume parfaitement cela. Donc voilà ce qui est l'exacte vérité.

Nous écoutons pour comprendre, certes, mais, en même temps, je crois qu'il faut avoir quelques idées pour la ville parce que sinon on n'est pas une bonne équipe exécutive.

**Adopté à 27 Pour 6 Contre 1 Abstention**

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante.

#### **DG18\_164 SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR LA SONORISATION DE L'ÉGLISE. DÉCISION**

L'association Diocésaine du Secteur pastoral des Jalles a procédé au changement de tout le système de sonorisation de l'Eglise de Saint-Médard-en-Jalles pour un montant total de 15 746,40€ TTC. En raison du montant important de cette dépense, elle a sollicité la Ville pour le versement d'une subvention d'équipement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention d'équipement sur l'exercice 2018 à cette association à hauteur de 25% du montant de remplacement de la sonorisation soit 3 936,60€.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention d'équipement de 3 936,60 euros à l'association Diocésaine du Secteur pastoral des Jalles sur l'exercice 2018. Cette dépense sera imputée sur le compte 20421.

Décide d'amortir la subvention d'équipement sur 3 ans. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 280421 "Amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé – Biens mobilier, matériel et études".

Précise que l'amortissement de la subvention d'équipement commencera sur l'exercice 2019 et finira sur l'exercice 2021 et comprendra trois échéances de 1 312,20 euros.

#### **Monsieur Cristofoli**

En fait, ce n'est pas tant le sujet mais comme je vais parler du prêtre, je me suis dit que c'était le moment d'en parler puisque l'on parlait de l'église.

Je voulais donc juste rétablir quelques vérités concernant l'allée Dordins puisqu'il y a eu tout un tas de choses qui ont été dites sur le sujet. Tout d'abord, il a été dit par une élue que les gens de l'allée Dordins avaient coupé des arbres en bords de Jalle. Alors, tout cela est faux donc c'est important que vous le sachiez puisque après il y a des choses qui sont colportées. Donc, la personne, qui s'est sentie accusée par cela, a écrit un courrier à l'élue concernée ainsi qu'à vous Monsieur le Maire. Et, en fait, cette personne, comme elle le fait depuis des années avec l'autorisation d'ArianeGroup, entretient le petit bois qui est à côté de chez elle et elle a donc coupé des arbres qui sont tombés lors des précédentes tempête. Donc personne n'a coupé d'arbres allée Dordins le long de la Jalle.

Deuxième sujet, il paraîtrait, parce que cela m'a aussi été rapporté, que les gens de l'allée Dordins auraient éconduit Monsieur le curé donc c'est faux. Il a longuement discuté avec le collectif, avec les riverains qui sont nombreux à aller à la messe le dimanche. Le lendemain, il amenait même un lit pliant pour les gens qui habitent allée Dordins.

Enfin, puisqu'il y a des gens qui sont en train de réfléchir à la façon de donner des cours de français ou de l'aide à la pratique de la langue, il a même proposé la salle de la maison paroissiale pour commencer ces ateliers de français. Je voulais donc juste rétablir ces vérités-là.

Une dernière puisque vous avez dit des choses, je ne sais pas si vous parliez de moi mais vous avez dit des choses sur le fait que, je ne sais pas le terme que vous avez employé pourtant j'ai écouté pour comprendre, je crois que vous avez parlé de collusion, avec le collectif, et de proximité avec le collectif, de la récupération même. J'ai même été au dernier Conseil Municipal menacé par un des élus ici présent, il se reconnaîtra, en me disant que je ferais mieux de garder mes propos. J'ai été embauché à SNPE en 1989 et, aujourd'hui, cela s'appelle ArianeGroup et ma loyauté avec cette société est sans ambiguïté. Je ne fais aucune collusion avec le collectif dans ces combats divers et variés. Je discute avec eux, oui, je discute avec eux parce qu'ils s'occupent de gens et ils sont mes voisins, j'habite au 10, ils sont au 12 donc je discute avec eux, cela m'est même arrivé de faire un repas avec eux parce que tous les samedis ils font à manger et ils essayent de proposer aux gens du marché de manger avec eux.

Donc, moi, c'est tout ce que je fais, rien de plus. Ce qui m'intéresse, c'est ce qui se passe au niveau des gens qui sont là et c'est tout ce que je dis depuis le début. Je crois que c'est ce que l'on a dit tous ensemble lors du vœu que l'on avait fait il y a quelques temps. Et je vais même pour être clair complètement vous lire en exclusivité ma tribune que je dois envoyer la semaine prochaine, je n'ai pas beaucoup de caractère alors j'ai essayé de résumer : « Le 21 novembre, 10 jours après l'arrivée de 60 migrants réfugiés au centre-ville, le Maire lance le Conseil Municipal sans un mot. Pourquoi cette indifférence à l'autre ? Ces maisons vont être vendues à la Métropole et à la Ville et cette opération doit pouvoir se réaliser. » Je veux qu'elle se réalise, je suis pour qu'elle se réalise. « En attendant, faut-il ignorer ces personnes, ne pas leur adresser un regard, quand ils se présentent à la soirée des nouveaux habitants ? Prenons conscience, responsabilisons-nous, redonnons du sens à la démocratie et sa place aux citoyens. » voilà ce que je voulais dire et je voterai cette délibération sur l'église de Saint-Médard et son clocher ou sa sonorisation, pardon.

### **Monsieur Guichoux**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais revenir à la délibération. Nous avons préparé le Conseil Municipal avec mes collègues du groupe, nous avons révoqué les débats que nous eûmes lors de la précédente mandature lorsqu'il fut question d'équiper l'église de bancs selon les sensibilités des uns et des autres, les convictions, il y avait les pour, les contre, ceux qui débattaient d'immobilier ou de mobilier. Nous n'avons pas souhaité réouvrir ce genre de débat clivant et donc dans un esprit d'ouverture, de tolérance, notre groupe va voter pour.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

D'abord, je veux surtout rebondir sur les propos de Monsieur Cristofoli et sur les vôtres évidemment Monsieur le Maire puisque finalement vous nous avez dit que nous nous servions de ces gens-là. Je suis absolument outré d'entendre cela parce que donner c'est recevoir, c'est ce que disait l'Abbé Pierre. Encore aujourd'hui, je crois que quand on donne au jour d'aujourd'hui, nous on donne du temps et l'on n'en reçoit pas tant, vous voyez ce que je veux dire donc, de ce côté-là, il ne faut pas se remettre à inverser les rôles. Et vous qui mettez cela en avant, comme quoi, ici, l'opposition se sert de ces gens-là mais c'est l'inverse, c'est vous qui nous stigmatisez pour vous servir de ces gens-là parce que vous en parlez mieux que nous c'est cela mais c'est absolument scandaleux d'entendre cela. Je suis donc outré. J'aimerais que l'opposition fasse une intervention auprès des journaux locaux pour que l'on réaffirme haut et fort que ces gens-là sont comme nous et loin de nous de chercher à faire de la récupération. Franchement, c'est vraiment lâche de dire cela, c'est même odieux.

Ensuite, vis-à-vis de la délibération. La délibération parle de resonoriser une église pour un certain montant 15 000 euros. Il y a des sonorisations qui coûtent sans doute bien moins cher. Sur la marche pour le climat, on a réussi à avoir 8 000 personnes, on a été sonorisé par 250 euros, vous voyez ce que je veux dire. Le rapport par rapport au fait que, aujourd'hui, on veut mettre en avant une super sonorisation dans une église mais je crois qu'il faut aussi être assez pragmatique, c'est un terme qu'aime bien Monsieur Augé. Je crois qu'il faut aussi être raisonnable, c'est-à-dire que si aujourd'hui on veut mieux entendre dans une église, il faut aussi entendre ces gens qui souffrent et, à la rigueur, il y a aussi tout simplement une façon comme

une autre de dire on peut être un peu plus humble vis-à-vis des dépenses dans une église, moins dépenser et les donner à des gens qui en ont un peu plus besoin. Parce que effectivement si l'on reprend les propos de Monsieur l'Abbé Pierre le plus grand des échecs est de ne pas savoir oser donc aujourd'hui vous n'osez pas franchir le pas et dire ouvertement la ville peut donner à ces gens-là, aujourd'hui vous ne le faites pas. Voilà c'est tout, c'est lamentable.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante.

**DG18\_165 SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ PUBLIC DE TRANSPORT. AUTORISATION**

Par délibération n° DG14\_115 du 26 juin 2014, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence afin de signer un marché de services de transport scolaire portant sur une durée maximum de 4 ans, prenant ainsi fin au 31 décembre 2018.

Les déclarations d'infructuosité successives dues à la réception d'offres inacceptables (hors budget) survenues dans le cadre du renouvellement de cette procédure rendent impérative la conclusion d'un avenant de prolongation du marché actuel avec la société Keolis Gironde, pour une durée d'un mois, soit jusqu'au 31/01/2019.

La prolongation de durée souhaitée a une incidence financière puisque la mise en place du présent avenant nécessite d'augmenter de 10% le montant maximum annuel du marché en cours, celui-ci s'élevant à 121 250 € TTC.

Par conséquent, il conviendrait de procéder à une augmentation de 12 125 € TTC maximum sur la durée prolongée souhaitée.

Il vous est aujourd'hui demandé d'autoriser la conclusion d'un avenant, présenté en Commission d'Appel d'Offres le 3 décembre 2018, qui prolonge la durée initiale du marché en cours d'exécution.

Cet avenant prendra effet dès sa signature par les deux parties.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer l'avenant n°1 précité avec la société Keolis Gironde aux conditions ci-dessus énoncées.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Cette délibération avec une petite modification a été déposée sur table, uniquement pour vous préciser le montant annuel du marché qui est évalué à 900 000 euros, excusez moi c'est le marché global, qui est sur quatre ans, qui est à 900 000 euros, avec une répartition comme elle figure dans le texte. La signalétique en question concerne les établissements recevant du public, les ERP, de la commune, sur le plan interne et externe.

**DG18\_166 LANCEMENT DE CONSULTATION DU MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE ET POSE DE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE. AUTORISATION**

Par délibération n° DG16\_147, en date du 30 novembre 2016, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à signer le marché concernant la fourniture et la pose de la signalétique directionnelle pour les établissements recevant du public (ERP). Ce dernier avait été conclu pour une durée d'un an, renouvelable une fois maximum à compter du 1er janvier 2017. Ce marché prend donc fin le 31 décembre 2018. Dans le respect des dispositions actuellement en vigueur, et afin de pérenniser ces prestations, une consultation selon la procédure d'appel d'offres communautaire a été engagée. Ce marché, d'un montant de 900 000,00 € ttc maximum

pour la durée totale (180 000 € ttc maximum la 1<sup>ère</sup> année et 240 000 € ttc maximum les 3 années suivantes), sera composé d'un lot unique. Il portera sur 10 mois pour la première période d'exécution, et pourra être renouvelé 3 fois un an maximum, ce qui amènerait son terme au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer le marché découlant de cette consultation.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

**Monsieur Roucher** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Cette délibération présentée régulièrement porte cette fois sur la création d'un emploi d'adjoint au chef d'équipe de la régie bâtiment. C'est un renfort bienvenu pour l'équipe qui fait face à de multiples projets dont nous avons parlés. L'agent retenu pour ce poste prendra ces fonctions fin janvier 2019, étant fonctionnaire territorial, il convient de créer l'emploi à temps complet correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour pouvoir procéder à sa nomination par voie de mutation.

D'autre part et dans le cadre de l'évolution du projet d'établissement de l'école municipale de musique initiée en septembre 2018 et suite au départ en retraite d'un professeur de piano, il a été validé en Comité technique du 22 juin dernier la redistribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 des heures d'enseignement sur un autre agent qui passe ainsi à temps complet soit 20 heures, ce qui était son souhait.

#### **DG18\_167 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS. DÉCISION**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 stipulant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Conformément à l'article 34 de la loi susvisée du 26 janvier 1984, il appartient donc au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de permettre des créations de postes pour tenir compte des évolutions réglementaires et des besoins nouveaux de la collectivité.

Ainsi, en premier lieu, la collectivité a lancé un appel à candidatures correspondant au besoin du service Patrimoine bâti de compléter ses effectifs en créant un emploi d'adjoint au chef d'équipe de la régie bâtiments. L'agent retenu pour occuper ce poste étant fonctionnaire territorial, il convient de créer l'emploi à temps complet correspondant au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour pouvoir procéder à sa nomination par voie de mutation.

En deuxième lieu, et dans le cadre de l'évolution du projet d'établissement de l'école municipale de musique initiée en septembre 2018, il avait été validé en Comité technique du 22 juin 2018 le passage d'un agent à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, consécutivement au départ en retraite d'un professeur de piano. Il est donc proposé de créer un emploi à temps complet d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Considérant le tableau des effectifs budgétaires.

Il est donc proposé d'actualiser, selon ces éléments le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide sur la base des tableaux annexés, d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Impute la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

**Adopté à l'Unanimité**

Monsieur Roucher rapporte la délibération suivante.

## **DG18\_168 DON DE JOURS DE REPOS A UN PARENT D'UN ENFANT GRAVEMENT MALADE. DÉCISION**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°2015-580 du 28 mai 2015 pris en application de la loi n°2014-459 du 9 mai 2014 permettant le don de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 17 octobre 2018.

La loi n° 2014-459 du 9 mai 2014, modifiant le Code du Travail (article L.1225-65-1), a permis aux salariés du secteur privé d'offrir des jours de repos à un collègue dont l'enfant souffre d'une maladie ou d'un handicap grave, ou des conséquences d'un accident grave, pour lui donner ainsi du temps à consacrer à son enfant malade.

Le décret n° 2015-580 du 28 mai 2015 a déterminé les conditions d'application de l'article 1er de cette loi aux agents publics civils.

Désormais, un agent public qu'il soit fonctionnaire, contractuel et par analogie assistant(e) maternel(le), « peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un autre agent public relevant du même employeur, qui assume la charge d'un enfant âgé de moins de vingt ans atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensables une présence soutenue et des soins contraignants ».

Le décret sus-visé dispose que peuvent être donnés :

- les jours d'aménagement et de réduction du temps de travail (RTT), attribué pour l'année de référence,
- les jours de congés annuels dans la limite d'1/5ème du droit attribué,
- les jours épargnés sur un Compte Épargne Temps.

Il prévoit également que ne peuvent être donnés les jours de repos compensateur et les jours de congé bonifiés.

Ainsi, il est proposé la mise en place, pour les agents de la ville de Saint-Médard-en-Jalles, d'un « fonds de solidarité de don de jours », géré par la Direction des Ressources Humaines. Ce fonds serait créé au 1er janvier 2019 et crédité des jours de repos ayant fait l'objet de dons.

L'agent qui souhaiterait céder un ou plusieurs jours de repos, devrait le signifier par écrit à la Direction des Ressources Humaines, en détaillant le nombre et le type de jours de repos concernés.

Le don s'effectuerait sous forme de jour(s) entier(s) quelle que soit la quotité de travail de l'agent qui en bénéficierait. Il serait anonyme, sans contre-partie et définitif, après validation technique de la Direction des Ressources Humaines.

L'agent qui souhaiterait bénéficier d'un don de jours de repos adresserait sa demande par écrit à l'autorité territoriale en accompagnant sa demande des justificatifs médicaux nécessaires.

Le recours au dispositif du don, se ferait après que l'agent ait utilisé son droit à congés annuels, à jours RTT, son Compte Épargne Temps (CET) ou encore d'éventuels jours de repos compensateurs.

L'agent bénéficiaire pourra se voir attribuer jusque 90 jours par année civile et par enfant, pendant lesquels sa rémunération serait maintenue, à l'exclusion des primes et indemnités non

forfaitaires ayant le caractère de remboursement de frais et des primes non forfaitaires qui sont liées à l'organisation et au dépassement du cycle de travail.

Les jours dont il serait bénéficiaire ne pourraient alimenter son Compte Épargne Temps (CET) et aucune indemnité ne pourrait lui être versée en cas de non-utilisation de jours de repos ayant fait l'objet d'un don. Le bénéfice du dispositif cesserait si la situation de son bénéficiaire ne répondait plus aux critères d'attribution du don solidaire de repos.

Le reliquat de jours donnés qui n'aurait pas été consommé par le bénéficiaire au cours de l'année civile, serait restitué au Fonds de solidarité et pourrait être attribué à un autre agent qui y serait éligible.

Une procédure présentant l'intégralité de ce dispositif sera établie et communiquée aux agents.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser, à compter du 1er janvier 2019, le don de jours de repos défini par le décret n°2015-580 du 28 mai 2015, selon les modalités présentées ci-dessus.

Précise que ce dispositif est étendu aux Assistantes maternelles.

### **Monsieur le Maire**

C'est donc une possibilité que nous mettons en œuvre pour que dans des cas particulier des gens puissent bénéficier du don de jours par leurs collègues. Cela me paraît être une belle chose, permise par la loi.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Roucher** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je précise qu'il n'y a pas de changements par rapport à la précédente convention.

Je profite aussi de cette tribune pour remercier l'APM, l'Association du Personnel Municipal, son Président et tous les membres qui bénévolement font un travail de qualité pour l'ensemble de leurs collègues adhérents. Nul doute que l'arbre de Noël organisé dimanche prochain sera une nouvelle réussite.

### **DG18\_169 CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DU PERSONNEL MUNICIPAL. AUTORISATION**

La loi 2000-321 du 12 avril 2000 prévoit que les communes qui octroient des subventions annuelles supérieures à 23.000 € concluent des conventions avec les associations qui en bénéficient. Ces conventions déterminent l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, et le cas échéant, les prestations accordées en nature, ainsi que les modalités de contrôle par la Ville de l'utilisation des fonds.

Ainsi, par délibération DG15\_165 en date du 3 décembre 2015, une convention d'une durée de 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une durée maximale de 3 ans, a été passée entre la Ville et l'association du personnel municipal.

Cette convention arrivant à son terme, il convient d'en signer une nouvelle entre la Ville et cette association, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2019 pour une durée maximale de 3 ans. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention proposée en annexe.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à procéder à la signature de la convention annexée entre la Ville et l'association du personnel municipal.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Auffret** rapporte la délibération suivante.

## **DG18\_170 ZA BERLINCAN - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT - VENTE SOCIÉTÉ PERNAT. AUTORISATION**

En décembre 2014, le groupe Pernat avait racheté la Société Altia de Saint-Médard-en-Jalles. Ce rachat avec un programme d'investissement de 5 millions d'euros avait permis le maintien sur site de 30 emplois et auguré d'un fort potentiel de développement au regard du plan de charge annoncé.

Aujourd'hui, l'entreprise emploie 50 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 11 millions d'euros. Spécialisée dans le décolletage industriel de pièces mécaniques pour l'industrie automobile, la Société Pernat a mis en place un parc industriel entièrement robotisé. Elle fait partie des entreprises labellisées « usine du futur », programme décliné au niveau régional visant à construire des entreprises industrielles plus sobres en ressources, plus intelligentes, avec des modes de production toujours plus adaptés à des productions personnalisées ou en série.

La Société Pernat connaît un fort développement et pour répondre au nouveau contrat signé avec le constructeur automobile Renault, elle doit réaliser un investissement dans un parc machines complémentaires. Cet investissement s'accompagne d'une perspective d'embauche de 17 personnes. Le bâtiment actuel ne permet pas d'accueillir cette nouvelle unité de production et l'entreprise souhaite donc construire une extension.

Dans le cadre de ce projet, et pour respecter les règles du PLU, elle sollicite la Ville afin d'acquérir les parcelles HV249 et HV250, propriétés du domaine public de la Ville affectées à usage de parking. Ainsi, dans les faits, il est constaté que le parking aménagé par la Ville en 2005, en fond de la parcelle anciennement cadastrée HV217, affecté à l'usage du public ne remplit pas efficacement cette fonction compte-tenu de sa localisation.

Pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue d'une cession à la Société Pernat, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la procédure de désaffectation-déclassement du domaine public pour être intégré au domaine privé communal.

Compte-tenu de l'usage fait de cette propriété, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation sur laquelle existe une servitude de passage au profit de l'entreprise Cénergia, et qui sera maintenue.
- d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.

Après avis de la Direction Immobilière de l'État du 13/09/2018, il est proposé de vendre les parcelles cadastrées HV249 et HV250, d'une superficie de 1547 m<sup>2</sup> au prix de 85 000 € à la Société Pernat pour la réalisation de son projet d'extension.

Après avis de la commission du 4 décembre 2018.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Constata la désaffectation des parcelles HV249 et HV250 et approuve le déclassement du domaine public communal des parcelles HV249 et HV250.

Approuve le principe de la vente à la Société Pernat, sus désignée, ou à toutes autres structures juridiques qui se substitueraient (Holding financière, SCI, crédit-bailleur, pool bancaire, ...) au prix de 85 000 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à signer les actes et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### **Monsieur Guichoux**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Nous allons voter favorablement, je dirais très favorablement en faveur du projet foncier, économique-foncier présenté par notre collègue, projet destiné à permettre la poursuite du fort développement d'une belle entreprise industrielle, la société Pernat, installée ici dans la zone de Berlincan, une PMI dont nous pouvons être fiers. Comme l'a dit notre collègue, Pernat est une entreprise labellisée « usine du futur », programme régional qui distingue les industriels innovants, sobres en énergie, avec des modes de production dits intelligents, adaptables, flexibles. Pernat a, depuis décembre 2014, cela a aussi été dit, créé 20 emplois, passant à un

effectif de 50 employés et un nouveau contrat remporté avec Renault va créer 17 autres postes. A ma connaissance, l'activité de cette entreprise, décolletage de pièces mécaniques pour les grands industriels automobiles, ne pose pas de problème particulier dans le secteur sinon vous lui auriez, j'imagine, fait d'autres propositions en regard de ces projets d'extension, comme vous l'aviez fait, par exemple, pour une carrosserie. Il faut dire que ce type d'entreprise, malgré tout, n'a pas été apprécié par certains ici présents, certains qui n'ont pas hésité à souhaiter leur départ et paradoxalement confortent aujourd'hui leur implantation.

Un rappel historique, comme nous y avons eu souvent droit ici dans cette enceinte mais je crois que c'est réciproque, s'impose. Pernat a repris, en 2014, Altia qui avait repris du fait d'une reprise cession Aquidec, le hélas célèbre Aquidec, tout du moins en 2004-2005. Aquidec filiale de Rodec, externalisation de la mono-industrie incarnée par Ford Blanquefort qui avait racheté en 2003 un bâtiment industriel à Berlincan. Aquidec installation dite classée uniquement parce qu'il devait disposer d'une petite cuve d'acide nécessaire à certains processus. Aquidec qui fit couler tant d'encre et heureusement il n'y avait pas les réseaux sociaux, en particulier via des tracts dramatisant les risques, inquiétant les populations environnantes. Aquidec qui nous valu des manifestations, des invectives en Conseil Municipal et aussi le soutien du groupe de notre collègue Jacques Bouteyre mais c'est vrai que c'est une autre époque.

En février 2005, le Préfet autorisa l'implantation et l'histoire de ce réel succès industriel pu débiter. Tout cela fut attisé par ceux qui souhaitaient faire passer le Maire de l'époque et ses colistiers pour des apprentis sorciers irresponsables alors que notre objectif était celui de la création d'emplois dans une zone qui était finalement dédiée à cela.

Pour terminer ce rappel historique, il convient d'évoquer la délibération du 23 juin 2006 au Conseil de Cub. Il s'agissait d'accompagner l'investissement immobilier pour 120 000 euros soit 4 % de la dépense totale comme le fit le Conseil général et la Région. Cette délibération d'équipement fut votée à la majorité du Conseil de Cub hormis les voix des groupes des verts, des communistes et de Jacques Mangon. Sur ce dossier, la clairvoyance était donc de notre côté, de même que le courage politique.

Je vais quand même terminer par une remarque, c'est que, dans le domaine compliqué de l'économie, il faut se garder de donner des leçons aux autres et avoir des certitudes et cela est vrai pour chacun d'entre nous.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je m'abstiendrai sur cette délibération, en particulier sur le fait que d'abord solidarité vis-à-vis de mes prédécesseurs sur la dangerosité éventuelle qui s'était passée à l'époque. On peut remettre tout cela en cause pour plus tard mais je crois que avant tout dans le contexte, c'est surtout le fait que l'on devrait être mieux préparé à l'arrivée des machines aujourd'hui. Donc quand on investit dans des machines surtout robotisées ou de l'intelligence artificielle, ce qui pousse aujourd'hui la grande série et donc les entreprises à suivre cette logique un peu effrénée de justement l'automobile, c'est un non-sens si ces gens-là au niveau des entreprises ne redistribuent pas une part de leur bénéfice quand ils prennent une charge par rapport à un emploi, c'est-à-dire qu'il faut un peu plus accepter que la taxe se fasse sur les machines. Aujourd'hui, on voit effectivement bien souvent que les agrandissements se font dans cette logique-là, dans cet investissement-là. Je crois qu'il faut aussi être vigilant vis-à-vis de cela parce que l'être humain a aussi sa part, il a le droit de vivre, de s'émanciper, d'avoir une reconnaissance sociale et cela passe aussi effectivement par des fois un emploi. Donc je cois qu'il faut aussi mesurer cet aspect-là et c'est pour cela que je le développe de temps en temps ici dans les débats avec le fameux revenu de base. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Quelques éléments de réponse par rapport à ce que disait notre collègue Jacques Guichoux. Ce dossier est devenu un bon dossier. Pourquoi ? Je rappelle que ce qui avait amené la contestation de l'implantation de l'entreprise Aquidec, sur ce secteur, c'était le fait qu'il y avait une chaîne d'électrolyses et que cette chaîne d'électrolyses utilisait des produits qui étaient considérés comme dangereux, avec des émanations toxiques etc. De plus, un certain nombre d'éléments dans l'implantation de l'époque n'étaient pas satisfaisants, faisaient l'objet d'une

contestation soutenue du voisinage, notamment le bruit, la façon dont les salariés pouvaient se stationner, etc. Cette situation a changé puisque la chaîne d'électrolyses a été supprimée en 2011. Elle a même été vendue en 2017. Je ne sais plus exactement où mais je crois que c'était dans un pays de l'Est, il faudrait que je retrouve les éléments. Elle n'est plus présente sur le site. L'activité a été robotisée. L'entreprise Pernat est, comme cela a été dit, une entreprise labellisée « usine du futur », qui utilise des procédés satisfaisants. Aujourd'hui, nous n'avons plus de remontées significatives de la part des riverains notamment sur le bruit qui était décrit à l'époque, le stationnement puisque l'on a amené des solutions et que les dernières contestations avaient portées sur le fait qu'un portail puisse avoir à être ouvert fréquemment au petit matin et désormais il est ouvert en permanence, ce qui fait que cette question ne se pose plus. Je n'ai aucun problème de cohérence puisque vous étiez en train de suggérer que j'étais parfaitement incohérent. Je n'ai aucun problème de cohérence entre ma position du passé par rapport à Aquidec et ma position aujourd'hui par rapport à l'entreprise Pernat dont je me félicite de voir le développement.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

**Monsieur Auffret** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

La loi, du 6 août 2015, précise que les fermetures prévues sur le repos dominical peuvent être remises en cause à raison de 12 maximum par année civile. Chaque année, une réunion est organisée par la CCI, avec toutes les communes de Bordeaux Métropole, pour essayer de garantir une équité sur les fermetures dominicales et donner aux professionnels une visibilité à leur clientèle sur les dates d'ouverture et de fermeture. Cette année Bordeaux Métropole a souhaité proposer dans son dispositif commun un nombre d'ouvertures à 9 dimanches pour 2019 avec un calendrier commun sur 8 dimanches et un dimanche laissé à la disposition des commerces de détail.

Sur l'année 2019, après concertation avec les différentes enseignes, il a donc été proposé 9 dates que vous voyez sur votre fiche, le 13 janvier, le 30 juin, le 8 septembre, le 24 novembre et tous les dimanches du mois de décembre. La date facultative, c'est celle du 24 novembre puisqu'elle correspond ce doit être le Black Friday, je ne fais pas souvent mes courses, je ne suis pas très au courant. C'est le dimanche qui suit le Black Friday, exact.

#### **DG18\_171 AUTORISATION D'OUVERTURES DOMINICALES EXCEPTIONNELLES 2019. DÉCISION**

Depuis la loi Macron du 6 août 2015, l'article L. 3132-26 du Code du travail dispose désormais que « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut-être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.* »

Il précise également que « *lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable* ».

Dans un souci d'harmonisation au niveau des communes de Bordeaux Métropole afin de garantir l'équité des conditions d'ouverture sur l'ensemble du territoire et de donner une visibilité tant aux professionnels qu'à la clientèle, Bordeaux Métropole a souhaité proposer un dispositif commun sur son territoire en plafonnant le nombre d'ouverture à 9 dimanches pour 2019 avec un calendrier commun de 8 dates fixes et une date volante.

Pour l'année 2019, après concertation des enseignes, il est proposé pour l'ensemble des secteurs d'activités de commerce de détail de la commune, la dérogation au repos dominical pour les dimanches suivants :

- 13 janvier 2019
- 30 juin 2019
- 8 septembre 2019

- 24 novembre 2019
- 1, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019

Le nombre des dimanches concernés excédant cinq, cette liste est transmise, pour avis conforme à Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, après avis de la commission du 4 décembre 2018.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'accorder aux commerces de détail de la commune la possibilité d'ouvrir 9 dimanches dans l'année 2019, selon les dates proposées ci-dessus.

### **Monsieur Morisset**

Monsieur le Maire, chers collègues, chers internautes.

Justement, je me suis battu dans les rues pour essayer de faire en fait une alarme vis-à-vis de la surconsommation à cause du Black Friday donc on appelait cela le Green Friday pour certains avec les associations comme Envie, je ne sais pas si vous connaissez. Ensuite, comme c'était pendant la période de la COP24, cela s'est transformé de Green Friday à Climate Friday et aujourd'hui on peut considérer que les dimanches sont une course sans fin à essayer de vendre un petit peu plus donc d'essayer de polluer un petit peu plus parce que finalement le déchet que l'on achète c'est celui que l'on peut éviter, c'est celui que l'on n'achète pas. A la rigueur, il faut aussi penser à cela vis-à-vis de la planète et il n'y a pas que les emplois derrière à la clé puisque effectivement on serait capables de tout à fait donner la dignité sans pour autant forcer les gens, surtout avec un chantage et une inégalité assez forte, surtout sur une certaine classe de population, qui est obligée de travailler effectivement ces jours-là. Je ne vois donc pas où est la fraternité quand il y en a certains qui peuvent sortir le dimanche et se payer avec un certain pouvoir d'achat des éléments pour faire la fête et autre et de l'autre des gens qui sont obligés de servir, de subir, et d'être payés un petit peu plus parce que finalement ils n'ont pas le choix.

Encore une fois, je pense que l'on est encore en décalage dans le temps, on est complètement un petit peu, je dirais, hors sol par rapport au changement de paradigme qui arrive c'est-à-dire une société qui se transforme non plus par rapport à justement cet aspect tout simplement de classe bourgeoise d'un côté, puis des pauvres de l'autre. Je crois qu'il va falloir aussi voir une vraie problématique c'est celle des privilèges, les privilèges effectivement de dépenser, de consommer, se sont des privilèges qu'il faut revoir. Et ce n'est pas que pour les riches, ce n'est pas que pour les pauvres, c'est tous ensemble. Je crois que là encore une fois il y a quelque chose qui n'a pas été compris et si vous ne comprenez pas et bien tant pis.

### **Monsieur Cristofoli**

Je partage une grosse partie de ce que dit Monsieur Morisset là-dessus. Et malgré tout, dimanche dernier, parce que j'avais besoin de quelque chose, je suis passé au centre commercial que vous connaissez bien à Saint-Médard-en-Jalles et, au final, j'ai vu que toutes les boutiques étaient ouvertes alors je suis allé discuter avec le monsieur qui fait des clés minute et il m'expliquait qu'il était obligé de le faire, il était obligé d'ouvrir, qu'on le forçait à ouvrir parce que sinon il ne rentrerait plus dans le cahier des charges du truc. Est-ce que vous pensez que l'on doit obliger un monsieur qui fait des clés minute à ouvrir un dimanche ? C'est toute l'aberration de notre système. Et en même temps, parce que tout le monde a le droit de dire en même temps cela me fatigue que l'on ne puisse plus dire en même temps donc je me réapproprie le mot en même temps, on a des commerçants au centre-ville de Saint-Médard qui essaient d'ouvrir aussi pour essayer de concurrencer un peu, pour essayer de faire un petit peu de chiffre d'affaire, comme le Carré design juste en bas, pas beaucoup plus loin. Je vais m'abstenir là-dessus mais il faudrait que l'on arrive à légiférer sur ces choses-là et que l'on sorte de ce système. Le dimanche, cela serait tellement bien si il n'y avait pas de magasins ouverts mais je pense que si l'on continue comme cela on va ouvrir tous les dimanches.

**Adopté à 32 Pour 1 Contre 1 Abstention**

**Madame Hanusse** rapporte la délibération suivante.

## **DG18\_172 SIGNATURE DE CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA CRÉATION, LE DÉVELOPPEMENT ET LA GESTION D'UNE CARTE JEUNE PARTAGÉE ENTRE PLUSIEURS COMMUNES. AUTORISATION**

Dans le cadre de leur clause générale de compétence, les communes développent des politiques en faveur de la jeunesse, au sein desquelles l'accès à la culture, au sport et aux loisirs tient une place particulière compte tenu de leur effet de levier sur l'autonomisation des jeunes, leur santé, leur développement et leur vie quotidienne.

La Carte jeunes est un dispositif mis en place par la Ville de Bordeaux il y a 5 ans qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les Bordelais de 0 à 25 ans.

Elle compte aujourd'hui 23 000 porteurs dont 70% ont entre 16 et 25 ans et 30% entre 0 et 16 ans et 66 partenaires.

En 2017, un groupe de travail avec des Villes du territoire métropolitain intéressées par le dispositif et Bordeaux Métropole a été mis en place et a proposé la mise en œuvre d'une entente intercommunale, entre communes volontaires, pour la création d'une Carte jeune partagée, reposant sur des principes déjà expérimentés par la Ville de Bordeaux :

- Une Carte gratuite, pour les enfants et un accompagnant de 0 à 16 ans et les jeunes de 16 à 25 ans
- Fondée sur des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisir permettant de proposer aux jeunes des offres spécifiques adaptées à leurs pratiques et des tarifs préférentiels
- Ces partenariats sont passés sans compensation financières et fondés sur un échange de visibilité et sur la volonté de s'investir pour un objectif commun de favoriser l'accès à la culture, au sport et au loisir

Dans le cadre de l'entente créée, le groupe de travail a par ailleurs proposé deux principes complémentaires :

- Une Carte unique offrant les mêmes avantages à chaque jeune, quelle que soit sa commune de résidence du moment que celle-ci participe à l'expérimentation
- Des moyens communs mutualisés mais aussi un relai en proximité adapté par chaque commune en fonction de ses moyens et mis en œuvre sous sa responsabilité directe

En mai 2018, sur sollicitation de la Ville de Bordeaux, les communes d'Ambès, Ambarès et Lagrave, Le Bouscat, Bouliac, Gradignan, Artigues-près-de-Bordeaux, Talence, Le Taillan-Médoc, Saint-Aubin de Médoc, Saint Louis de Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, ont fait part de leur intérêt pour ce dispositif dans la cadre d'une expérimentation d'une durée de 30 mois.

Une conférence intercommunale, dans laquelle chaque Ville participante dispose de trois représentant(e)s et est dotée d'une voix assurera le suivi du dispositif.

Afin d'assurer une mutualisation de certaines charges, la Ville de Bordeaux mettra en œuvre certaines dépenses au bénéfice de l'ensemble des membres de l'Entente (ressources humaines et dépenses de fonctionnement). Un budget prévisionnel a été établi et des titres de recettes seront émis afin d'assurer le remboursement de ces charges mutualisées, au prorata de la population des villes.

Considérant le caractère d'intérêt général d'un dispositif permettant d'améliorer l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs, en tenant compte des pratiques des publics, qui dépassent aujourd'hui les frontières communales ;

Considérant les objectifs complémentaires de mutualisation de certaines charges entre communes tout en garantissant une action de proximité par chaque commune, recherchés dans le cadre de l'Entente ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5221-1, L.5221-2, et L.2121-29 ;

Vu le Code civil et notamment ses articles 1984 et suivants ;

Vu le Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ci-après RGPD) ;

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la participation de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, à l'expérimentation de la Carte Jeune partagée entre 12 communes pour une durée de 30 mois

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entente entre les communes, la charte « carte jeune » et le règlement intérieur correspondant à son organisation qui se trouvent en annexe de cette délibération.

Autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses nécessaires au remboursement à la Ville de Bordeaux des frais engagés pour la mise en œuvre des missions mutualisées définies dans la convention d'Entente.

Impute les sommes correspondantes à l'article 6238/421

Désigne les 3 représentants de la commune au sein de la conférence intercommunale sur proposition du Maire en les personnes de Mesdames, Françoise Hanusse, Vanessa Dumas et Ariane Rivière.

### **Monsieur le Maire**

Je veux souligner le caractère très intéressant de cette délibération. Nous sommes simplement 12 communes sur les 28 de la Métropole à avoir adopté ce dispositif parce que nous souhaitons que nos jeunes puissent bénéficier de ce dispositif partout sur les villes qui sont partenaires ? Cela veut dire qu'il y a beaucoup d'équipements notamment à Bordeaux qui sont des équipements où nos jeunes, les jeunes de Saint-Médard, pourront bénéficier de tarifs réduits, cela nous paraît tout à fait important. On aurait même aimé que d'autres communes nous suivent mais nous sommes une aile marchante. Alors je le dis pour ceux qui trouvent toujours que l'on ne développe pas les services à la population.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Hanusse** rapporte la délibération.

### **DG18\_173 DEMANDE DE SUBVENTION CAF INVESTISSEMENT. AUTORISATION**

Le schéma d'animation des espaces de vie sociale locale était présenté le 29 juin 2016 en conseil municipal (DG 016-94). Après une forte mobilisation des administrateurs, le projet se concrétise cette année à travers la création de l'association « Confluences », issue de la fusion absorption de l'association « Centre d'Animation de Feydit » par l'association « Maison d'animation des Jalles ». A compter du 1er janvier 2019, l'association « Confluences » sera composée d'un centre social à Magudas et de 2 espaces de vie sociale, au centre ville et à Corbiac-Gajac.

L'Espace de vie sociale « La ruche » intervient en centre ville dans des locaux mis provisoirement à sa disposition, le centre Pierre Mendès France dans un premier temps, puis la salle du Clos Monfort.

Afin de répondre aux besoins d'un espace de vie sociale en centre ville, des travaux de réhabilitation vont être réalisés dans une maison située 23 rue Henri Martin.

Ce local sera équipé d'un espace d'accueil, d'une tisanerie, d'une salle d'activités et d'un bureau de confidentialité pour une superficie de 60m<sup>2</sup>.

Le coût de cette opération, comprenant maîtrise d'œuvre, diagnostics et travaux est estimé à 100 000 € TTC.

Il vous est proposé de solliciter le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

### Monsieur Cristofoli

C'est juste une précision, c'est où le 23 rue Henri Martin.

### Madame Hanusse

C'est au coin de la rue Henri Martin et de la rue Dongey.

### Monsieur Cristofoli

La petite maison d'angle, d'accord, merci.

Adopté à l'Unanimité

**Madame Hanusse** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Il convient aujourd'hui de verser le montant de la Caf que l'on a reçu.

Un nouveau projet a été retenu en supplément. Cela nous permet aujourd'hui d'utiliser la totalité de la somme demandée. C'est pour l'association Confluences qui nous a demandé un suivi et un accompagnement par l'organisme qui les a suivis pour se créer et qui va les accompagner pour l'installation et la mise en place sur le territoire.

### DG18\_174 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS. AUTORISATION

Par délibération du 29 mars 2017, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à conclure avec la Caf la seconde Convention Territoriale Globale de services aux familles pour une durée de 4 ans, autour de 2 grands axes stratégiques :

- Améliorer la « qualité » de vie , et le bien-être des populations,
- Accompagner les publics vulnérables.

Conformément à cette convention, la Caf a décidé d'allouer à la ville de Saint-Médard-en-Jalles une subvention d'un montant de 34 500 € pour 2018.

Cette subvention est destinée à soutenir les actions municipales et associatives retenues en commun dans le cadre du comité de pilotage de la CTG.

Il est précisé que la Ville participe au moins à la même hauteur que la Caf de la Gironde au financement des actions portées par ses partenaires, présentées ci-après.

#### Projets retenus et déjà financés par la Ville

- Maison d'Animation des Jalles :

- Création d'un potager partagé à la Résidence sociale par l'EVS La Ruche, 1 500 €.  
Réalisation d'un décor extérieur sur la façade du café « l'Escale » de la Maj avec des habitants - chantier intergénérationnel, 1 300 €.
- Berlincan en fête : participation de la Maj, La Ruche, Feydit et l'Asco aux interventions à Berlincan tout au long de l'année 2018, animations sportives, festives, culturelles, rencontres, afin d'assurer une présence régulière sur le quartier, de recueillir les besoins des habitants, d'adapter les actions au terrain, 3 000 €.

- Centre d'animation de Feydit, projet éco-responsable : programme d'animations, de sensibilisation, aménagements, 1 000 €.

- Estran : réalisation d'un chantier intergénérationnel en amont du festival JHR, 1 800 €.

- ASCO : fabrication de marionnettes géantes pour Carnaval, créées lors d'ateliers participatifs et intergénérationnels, accompagnement des publics lors de spectacles au Carré-Colonnes - une quinzaine de séances, projet inter-structures, 2 850 €.

- Projet Mission Locale Technowest : Formation-action, Accompagner la mutualisation de projets vers un lieu unique « Jeunesse » à Saint-Médard-en-Jalles, 2 000 €.

- Association La Boulangerie, projet de tout cœur : Ateliers d'expression artistique avec les résidents de l'EHPAD et de la MAS, 1 500 €.

- Carré-Colonnes, VLAM : visites Lyriques, Artistiques et Musicales du Carré des Jalles, 2 000 €.

La part du financement de la ville a déjà fait l'objet de l'attribution de subventions pour l'ensemble de ces projets. Il convient aujourd'hui de verser la participation de la Caf.

Autre projet :

- L'objet de ma vie, exposition réalisée fin 2017 par la MAJ, 1000 € (500€ part Caf et 500€ part Ville)

### Nouveau projet retenu au plan d'action de la CTG

- Maison d'Animation des Jalles : accompagnement de l'association « Confluences » issue de la fusion absorption Feydit-MAJ. Il s'agit de soutenir l'accompagnement de la future association regroupant les équipements d'animation sociale de Feydit, La Maison d'Animation des Jalles et La Ruche (formation, accompagnement, sensibilisation, adaptation, outillage des équipes de bénévoles et de salariés), 4 100 € (part Ville) et 4 100 € (part Caf).

Il vous est proposé aujourd'hui de verser la participation de la Caf et de la Ville pour soutenir cette dernière action.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise le versement des subventions suivantes aux structures partenaires retenues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale :

- Maison d'Animation des Jalles : 15 000 € soit 5 800€ pour les 4 projets déjà financés (potager, façade de l'Escale et Berlincan en fête - part Caf CTG), le projet « l'objet de ma vie » pour 1000€ (500€ part Caf et 500€ part Ville) et 8 200 € pour le nouveau projet (accompagnement association Confluences - 4 100 € part Ville et 4 100 € part Caf),

- Centre d'animation de Feydit : 1 000 €,

- Estran : 1 800 €,

- ASCO : 2 850 €,

- Mission Locale Technowest : 2 000 €,

- Association La Boulangerie : 1 500 €,

- EPCC Carré-Colonnes : 2 000 €.

Impute les dépenses au budget principal de la commune pour l'exercice en cours sur :

- l'article 6745 pour les parts CAF des associations

- l'article 6574 pour les parts Ville des nouveaux projets

- l'article 6748 pour la part CAF de l'EPCC Carré-Colonnes.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Hanusse** rapporte la délibération suivante.

### **DG18\_175 SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CONFLUENCES. AUTORISATION**

Par délibération en date du 21 novembre 2018, le Conseil Municipal était informé du rapprochement entre les associations Centre d'animation de Feydit et Maison d'Animation des Jalles, dans le cadre du schéma territorial d'animation des espaces de vie sociale, dans le but d'agir de concert sur l'ensemble du territoire Est de Saint-Médard-en-Jalles.

Un travail conséquent a été mené par les équipes bénévoles et salariées de la MAJ (centre social de Magudas et EVS La Ruche) et du Centre d'animation de Feydit.

Ces temps de travail ont permis de construire un projet commun de territoire et un projet associatif pour une nouvelle entité Est.

Les deux associations vont fusionner, par voie d'absorption de l'association du Centre d'animation de Feydit par la MAJ, qui reprendra les actifs et passifs de Feydit, assurera la poursuite de tous ses engagements, adoptera de nouveaux statuts, une nouvelle dénomination « Confluences » et une nouvelle gouvernance. Cette fusion prendra effet au 31 décembre 2018 à minuit.

Considérant la tenue simultanée le 30 novembre 2018 des AG extraordinaires des deux associations afin d'entériner le traité de fusion et de permettre la poursuite des formalités administratives.

Considérant que les conventions pluriannuelles d'objectifs conclues entre la Ville et la Maison d'Animation des Jalles d'une part, le Centre d'animation de Feydit d'autre part, expireront au 31 décembre 2018.

Considérant l'objet de l'association Confluences :

- donner la possibilité aux habitants de participer et/ou d'être acteur de la dynamique du territoire et de son développement socio-culturel pour favoriser et entretenir les liens sociaux, familiaux, intergénérationnels et la solidarité.

Considérant les missions de Confluences, qui répondent aux critères de l'intérêt général et de l'intérêt local :

- Rencontrer les différents publics pour mieux les accompagner

Accueillir les habitants - aller à leur rencontre - faciliter l'expression de leurs besoins et de leurs attentes - représenter l'association dans les instances et manifestations du territoire.

- Favoriser le vivre et le faire ensemble en construisant avec les habitants des projets et des activités à partir de leurs initiatives pour améliorer leur quotidien.

- Animer les espaces de vie au plus près des habitants

Proposer des accueils, activités, animations, dans les locaux, dans les quartiers et ailleurs pour tous les foyers avec une attention particulière pour les publics fragilisés.

- Impliquer les habitants dans la vie de l'association

Se faire connaître pour, dans une démarche d'Éducation Populaire, stimuler la production d'idées et d'envies de la part des habitants, développer l'esprit d'initiative et la responsabilisation, impliquer et associer les habitants à la dynamique de projets jusqu'à la gouvernance.

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec l'association Confluences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, fixant les engagements réciproques entre la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et l'association.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Confluences

### **Madame Durand**

Effectivement, ils ont fait un excellent travail de concertation, d'échanges. Pour faire suite à mon intervention précédente sur votre budget, nous allons vous apporter une preuve très concrète de ce que vous auriez pu engager en terme d'égalité femmes-hommes sur la commune. Au même titre que le vivre et le faire ensemble, vous auriez aussi pu inscrire dans cette convention pluriannuelle de véritables objectifs en terme d'égalité femmes-hommes, c'est une belle occasion que vous avez malheureusement laissée passer. Merci.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Le fonctionnement de diverses associations nécessite un acompte en début d'année afin d'assurer une bonne continuité de leurs activités. Il vous est donc proposé ici de verser un certain nombre d'acomptes à diverses associations que je ne vous listerai pas puisque vous l'avez dans la délibération, pour un montant total d'un peu plus de 300 000 euros et ces acomptes seront versés dans le courant du mois de janvier.

### **DG18\_176 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS. ACOMPTES 2019. DÉCISION**

Le fonctionnement de divers organismes exerçant leurs activités sur la commune nécessite un acompte de versement des subventions et participations décidées lors du vote du Budget Primitif.

Les modalités de calcul de ces acomptes sont fixées dans les conventions signées avec chacune de ces associations.

Pour leur permettre d'exercer une activité normale dès le début de l'année 2019, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de verser sur le montant global qui sera arrêté lors d'une prochaine délibération, un acompte d'un montant suivant :

ASSOCIATIONS	ACOMPTE 2019	MODALITES DE CALCUL PREVUES DANS LA CONVENTION
Association du Personnel Municipal (APM)	23 100,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Association Socio-Culturelle de l'Ouest (ASCO)	48 027,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Association Sportive de Saint-Médard (ASSM)	30 688,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Confluences	73 622,50 €	35% de la subvention globale de l'année N-1 du Centre d'animation de Feydit, de la Maison d'Animation des Jalles (y compris l'EVS la Ruche)
Estran	19 530,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Football Club de St-Médard-en-Jalles (FCSMJ)	18 725,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Gestes et Expression	29 750,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Roller Bug	7 952,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Saint-Médard Basket Club	14 000,00 €	35% de la subvention globale de l'année N-1
Saint-Médard Rugby Club (SMRC)	35 000,00 €	
Total	300 394,50 €	

Ces acomptes seront versés dans le courant du mois de janvier 2019.

Le montant de ces dépenses sera imputé sur les crédits ouverts à cet effet au budget 2019 conformément aux dispositions légales en vigueur au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé".

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré

Décide le versement de ces sommes en précisant que les élus ci-dessous ne prendront pas part au vote pour les associations suivantes :

Mme Emmanuelle Alhaitz	Association Sportive Saint-Médard-en-Jalles
M. Antoine Augé	Saint-Médard Rugby Club
Mme Françoise Hanusse M. Fabrice Demanes	ASCO
Mme Françoise Hanusse Mme Vanessa Dumas	Confluences
Mme Vanessa Dumas M. Fabrice Demanes	ESTRAN
Antoine Augé Jean-Louis Roucher	Association du Personnel Municipal
Arnaud Garnier	Football Club de St-Médard-en-Jalles (FCSMJ)

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante.

### DG18\_177 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLÉMENTAIRE POUR L'EPCC CARRÉ-COLONNES SUR L'EXERCICE 2018. DÉCISION

Par délibération n° DG16\_162 du 30 novembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec l'EPCC Carré-Colonnes. Elle prévoit en son article 3 la mise à disposition de moyens (locaux et personnels).

Ces mises à dispositions sont valorisées comptablement : elles donnent lieu à une refacturation à l'EPCC selon les modalités prévues à la convention d'utilisation du domaine public et à celle de mise à disposition du personnel fonctionnaire de la ville. Cette refacturation est compensée dans le calcul de la subvention de fonctionnement de la ville versée à l'EPCC.

Pour l'exercice 2017, le montant de subvention au titre des mises à disposition a été sous évalué par rapport à la réalité de la refacturation :

	Montant de subvention inscrit pour 2017	Montant refacturé pour 2017	Montant non compensé à l'EPCC	Explications
Mise à disposition de locaux	58 044 €	63 254 €	5 210 €	Augmentation des montants refacturés au titre des contrats de personnel SSIAP
Mise à disposition de personnels	168 000 €	173 909 €	5 909 €	GVT non pris en compte
Total des MAD	226 044 €	237 163 €	11 119 €	

Il convient donc de verser un complément de subvention au titre de la refacturation des charges 2017 d'un montant de 11 119 €.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide le versement à l'EPCC Carré-Colonnes sur 2018 d'une subvention complémentaire de 11 119 € au titre de la refacturation des charges de l'exercice 2017.

Impute la dépense sur l'exercice 2018 au compte 65737 « subventions de fonctionnement aux autres établissements publics locaux ».

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Faut-il encore le rappeler que le Carré-Colonnes répond avec succès depuis 10 ans aux nouvelles pratiques culturelles et explore tous les lieux, tous les temps de la rencontre entre artistes et population. C'est pourquoi malgré un contexte financier difficile, les villes partenaires, donc à savoir Blanquefort et Saint-Médard-en-Jalles, ont toujours évité de faire de la culture une variable d'ajustement et ont même jugé nécessaire de stabiliser la subvention accordée au Carré-Colonnes, ce qui permet ainsi à l'établissement de travailler de façon beaucoup plus confortable comme l'a précisé Sylvie Violan hier en Conseil d'administration.

Je voulais vous préciser que plus de 116 000 spectateurs ont assisté à 91 spectacles pour 324 représentations. Afin de continuer à assurer le succès du Carré-Colonnes, il est ici proposé une subvention de fonctionnement de un peu plus de 1 million d'euros 1 094 980 euros et une subvention d'investissement de 36 000 euros.

Je voulais vous préciser que le total, toutes recettes confondues par rapport au budget du Carré-Colonnes est de un peu plus de 2,729 millions d'euros. Je voulais préciser également Madame Durand que nous avons un point commun, moi aussi je suis très attachée à l'égalité hommes-femmes et donc comme c'est votre fil rouge de la soirée, je voulais vous préciser que la Directrice du Carré-Colonnes, Sylvie Violan, est particulièrement attentive dans son travail à

programmer autant d'artistes hommes que femmes et nous avons une proportion de 40/60, malheureusement on est encore à 40 % pour les femmes mais c'est en nette progression.

## **DG18\_178 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'EPCC CARRÉ-COLONNES SUR L'EXERCICE 2019. DÉCISION**

Lors de la séance du 30 novembre 2016 par délibération DG16\_162, le Conseil Municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec l'EPCC Carré-Colonnes.

La convention prévoit à son article 3-C le versement d'une subvention de fonctionnement dont le montant est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Il est également prévu à l'article 3-D de cette convention la contribution de la Ville au budget d'investissement de l'EPCC en fonction des demandes de l'établissement présentées chaque année lors de la phase de préparation des budgets prévisionnels et en fonction des possibilités de la commune. Ce montant sera soumis à délibération du Conseil Municipal chaque année.

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2019 de la Ville, il vous est proposé de fixer le montant de la subvention de fonctionnement à 1 094 980 euros et de fixer celui de la subvention d'investissement versée à l'EPCC pour cet exercice à 36 000 euros afin de permettre à l'EPCC de s'équiper en divers mobilier et matériel (matériels informatiques et techniques).

Les crédits pour le versement de ces subventions ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 voté lors de ce Conseil Municipal du 12 décembre 2018.

Le versement de la subvention de fonctionnement se fera selon les modalités définies par la convention particulière signée avec l'EPCC annexée à cette délibération.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention de fonctionnement de 1 094 980 euros à l'EPCC Carré-Colonnes sur l'exercice 2019. Cette dépense sera imputée sur le compte 65737.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention particulière avec l'EPCC annexée à cette délibération.

Décide d'allouer une subvention d'équipement de 36 000 euros à l'EPCC Carré-Colonnes sur l'exercice 2019. Cette dépense sera imputée sur le compte 204171.

Décide d'amortir la subvention d'équipement sur 3 ans. Ces opérations d'amortissement seront comptabilisées conformément aux règles établies par l'instruction budgétaire et comptable M14 : le compte 6811 "Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles" sera débité par le crédit du compte 2804171 "Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres établissements publics locaux".

Précise que l'amortissement de la subvention d'équipement commencera sur l'exercice 2020 et finira sur l'exercice 2022 et comprendra trois échéances de 12 000 euros.

### **Monsieur le Maire**

Merci. C'est aussi une manière de répondre à l'intervention de Monsieur Cases, à laquelle j'avais oublié de répondre tout à l'heure pendant le budget, sur la qualité des spectacles au Carré-Colonnes.

Il y a tant de questions qui ne méritaient pas forcément toutes une réponse.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Je vais prendre un tout petit peu plus de temps parce que c'est une délibération à laquelle l'équipe municipale est attachée. Lors du Conseil Municipal du 26 septembre 2016, la ville s'est engagée à un partenariat avec l'association Les Puits du désert et l'agence de l'Eau Adour-Garonne qui accompagne financièrement et techniquement des projets dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, au bénéfice de populations des pays du Sud.

L'engagement de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, à raison de 5 000 € par an sur trois ans, présentait l'intérêt de déclencher, par effet de levier, d'importants crédits de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Sur cette période, la participation de la commune a aidé à la construction de 8 puits dans des villages situés au nord et au sud d'Agadez.

Fort du succès de cette phase 2016-2018 et au regard des demandes très importantes des populations et autorités locales, l'association Les Puits du Désert propose de reconduire ce partenariat pour une nouvelle période de trois ans, donc du coup 2019-2021, dans d'autres villages du massif de l'Aïr où le taux d'accès à l'eau est encore très faible. L'association veut axer aussi la problématique sur le développement économique en accompagnant le développement de l'agriculture pour stabiliser la zone.

Il est, en effet, important de préciser ici que selon l'ONU, à l'horizon 2040-2050, 40% de la population mondiale connaîtra des épisodes de pénurie d'eau, la faute au boom démographique, à l'essor économique, à la concentration urbaine et au changement climatique. Il est donc important de donner dès maintenant des outils aux populations qui en ont le plus besoin car on sait aujourd'hui que le stress hydrique peut aussi alimenter des conflits. Des solutions existent comme la désalinisation, le traitement des eaux usées, bien évidemment la construction de puits

Il vous est donc proposé, aujourd'hui, de poursuivre ces actions en apportant un soutien à l'association Les Puits du Désert sur la période 2019-2021 par le biais d'un versement d'une subvention annuelle de 5 000 €.

## **DG18\_179 RENOUELEMENT DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES PUIITS DU DÉSERT. DÉCISION**

Par délibération DG16\_104, en date du 26 septembre 2016, la Ville s'est engagée à un partenariat avec l'association Les Puits du Désert et l'agence de l'Eau Adour-Garonne qui accompagne financièrement et techniquement des projets dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, au bénéfice de populations des pays du Sud.

L'engagement de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, s'inscrivant dans un cadre pluri-annuel 2016-2018 à raison de 5 000 € par an sur trois ans, présentait l'intérêt de déclencher, par effet de levier, d'importants crédits de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Sur cette période, la participation de la commune à la construction de 8 puits dans des villages situés au nord et au sud d'Agadez a permis :

- d'améliorer l'accès à l'eau et donc de réduire les maladies hydriques
- de dégager du temps aux enfants et aux femmes, qui pouvant puiser l'eau à proximité, ont pu alléger leurs tâches quotidiennes pour se consacrer pleinement à l'éducation
- d'accroître les revenus des ex-combattants qui sont devenus jardiniers et qui grâce à la production de leur jardin, assurent un revenu et améliorent les conditions de vie de leur famille.
- de faciliter l'intégration des ex combattants et veuves de guerre
- de consolider la paix et d'assurer la stabilité dans la zone.

Fort du succès de cette phase 2016-2018 et au regard des demandes très importantes des populations et autorités locales, l'association Les Puits du Désert propose de reconduire ce partenariat pour une nouvelle période de trois ans (2019-2021) dans d'autres villages du massif de l'Aïr, le taux d'accès à l'eau étant encore faible.

L'association veut axer aussi la problématique sur le développement économique en accompagnant le développement de l'agriculture pour stabiliser la zone.

Cette nouvelle phase, dont le démarrage est fixé au mois de mars 2019, propose :

- la construction de 8 puits villageois donnant accès à l'eau potable de qualité à 25 000 personnes, amenant l'eau à moins de 5 kilomètres de chacun des 8 nouveaux villages.
- de responsabiliser les populations par la mise en place de 8 comités de gestion des points d'eau, chargés de l'entretien des ouvrages.
- de diminuer les maladies hydriques en formant les populations sur l'hygiène et l'assainissement.

Le budget global du projet 2019-2021 s'élève à 300 000€ dont 248 000€ dédiés au volet eau et assainissement. La subvention demandée à l'agence de l'eau Adour-Garonne est de 150 000€.

Il vous est donc proposé, aujourd'hui, de poursuivre ce partenariat en apportant un soutien aux actions de l'association les Puits du Désert sur la période 2019-2021 par le biais d'un versement d'une subvention annuelle de 5 000 €.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Les Puits du Désert.  
Impute la dépense au compte 6745 du budget principal 2019.

### **Monsieur Morisset**

Si j'ai cinq minutes, je veux bien. Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues.

Je crois qu'il y a effectivement, de nouveau, une répétition chaque année à réexpliquer ce qu'il se passe dans la notion d'essayer de forer toujours plus loin dans les nappes les plus profondes de ces territoires, qui finalement sont quand même déjà en stress naturel parce que l'on est aujourd'hui dans une accélération de la sécheresse dans ces zones. C'est-à-dire que tout ce que l'on pompe assez loin en profondeur de façon mécanisée, avec des forêts, ces « aides » européennes donc françaises donc locales et ainsi de suite, n'aident finalement qu'à court terme ces populations-là. Je réexplique cela par rapport au fait qu'il faut 2 000 ans pour remettre à niveau ces nappes. Donc, si en 20 ans, on arrive à leur pomper quasiment la totalité, il y aura une véritable guerre demain de ce qui se produira par rapport à la fois à l'accélération du changement climatique et à la fois vis-à-vis du fait qu'on a tari certains puits par rapport à d'autres. Parce que celui qui a le puits de surface par rapport à celui qui est allé la chercher plus bas, celui-ci aura son puits à sec et il ira d'un seul coup se rebeller contre celui qui a le puits de plus profond. Donc finalement, on arrive à déséquilibrer certaines choses qui se passent très très bien depuis des milliers d'années. Il y a eu des adaptations qui se sont faites. On a respecté la culture là-bas. Nous, aujourd'hui, on arrive et on dit, on sait faire, on va vous montrer. En fait, on est en train d'imposer une façon de faire qui est complètement contraire à leurs habitudes et s'il fallait effectivement les aider par rapport à leurs habitudes, c'est sur des moyens qu'ils n'ont pas, sans mettre en stress leurs nappes profondes. Donc je reviens sur le fait que, aujourd'hui, il y a des technologies, et d'ailleurs il y a même des entreprises françaises qui font cela très très bien sur des tissus qui imitent ce que j'ai déjà développé ici c'est-à-dire la tour Warka qui coûte très peu cher et qui est faite à partir de bois et d'osier et ainsi de suite.

Je ne sais pas si cela vous intéresse parce que je ne voudrais pas trop décompter par rapport à ..., j'entends du bruit, un brouhaha, Monsieur le Maire, je ne sais pas mais quand c'est moi vous ne dites rien.

En attendant, ce que je veux dire par là, c'est qu'il y a aussi des tissus qui sont encore plus efficaces que la tour Warka parce que l'on arrive à faire les microfibres et, à partir de là, on peut, effectivement, encore plus pêcher cette eau dans l'air et l'on peut encore plus leur rendre service de façon gratuite, donc pas de façon marchande, et en même temps de façon beaucoup plus plurielle c'est-à-dire répartie sur les territoires un petit peu partout. Et je crois que là-dessus, il faut remettre en place une connaissance, le partage de la connaissance c'est très important aujourd'hui, plutôt que d'essayer de faire des cheptels ou des guerres de clochers qui démarreront par des guerres de puits. Merci.

### **Monsieur Ouillade**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Bien sûr, nous allons voter pour cette délibération. Cette délibération est le prolongement pour trois ans de ce partenariat qui dure maintenant depuis trois ans, grâce à ces puits la couverture en eau potable permet à ce territoire de lutter contre la malnutrition en développant l'activité agricole et économique. Nous avons aussi par le passé aidé financièrement à une autre initiative du même genre c'était Ouagadougou-Bordeaux Partage, si vous vous en souvenez. Ces projets permettent aux populations locales de pouvoir vivre sans être contraintes à migrer. Donc sur un autre registre, un peu différent quoi que, je profite de cette délibération pour revenir sur un vœu que nous avons formulé lors du dernier Conseil. Même dans notre Ville, nous constatons la terrible réalité de la détresse humaine, des gens en situation très précaire sont arrivés. Nous avons demandé que la ville donne une réponse sur trois points : permettre

la scolarisation des enfants, proposer des aides matérielles, engager une réflexion pour reloger au mieux et au plus vite ces personnes. Je ne pose qu'une question : qu'en est-il ? Merci.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. S'agissant du sujet en débat, je crois qu'il faut revenir à des choses simples. Les zones qui sont démunies de puits amènent, par exemple, des enfants, puisque ce sont souvent des enfants qui font cette corvée d'eau, à faire trente kilomètres à pieds pour aller chercher de l'eau. Je crois concrètement qu'il faut agir pour éviter cela pour limiter cette dépendance-là. En plus, agir ici, cela veut dire dans une zone qui est très conflictuelle, je rappelle que l'on est au Niger, on est en plein cœur de la zone touaregs qui a été l'objet de nombreux conflits encore récemment. C'est une manière d'apaiser les choses, d'éviter aussi une espèce de prise par rapport aux djihadistes qui sont dans les parages et qui ne cherchent qu'à souffler sur les braises du malaise économique et social de ces populations. Je pense donc que l'on fait quelque chose de très utile et cela me paraît très bien.

Pour les demandes de Monsieur Ouillade, j'ai déjà répondu tout à l'heure donc je n'y reviens pas.

#### **Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** (s'adressant à Monsieur Morisset qui vient de voter pour cette délibération)

Je note que vous avez évolué par rapport à l'an dernier, cela me paraît heureux. C'est la première fois, c'est pour cela que je le remarque.

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Les 15 et 16 mars prochain aura lieu le carnaval.

Compte tenu des travaux place de la République, évidemment l'organisation en est modifiée avec l'aménagement des stands et l'arrivée des chars qui se fera sur le plateau extérieur du stade Monseau. On est en train de travailler avec les associations qui participent au carnaval pour organiser au mieux le défilé et la parade cette année.

En tous les cas, l'objet de la délibération est de vous proposer de voter des subventions pour aider les associations à construire les chars, maximum 650 € pour un char conséquent, 400 € pour un engin et/ou un groupe puis 60 € par groupe électrogène loué.

Je voudrais également parler du cas particulier de l'association FCPE qui n'ayant pas de trésorerie, nous vous proposons d'attribuer immédiatement une contribution de 510 €.

#### **DG18\_180 CARNAVAL 2019 - VERSEMENT DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS. AUTORISATION**

Le carnaval de Saint-Médard-en-Jalles est une manifestation festive et familiale, reconnue au delà de la commune. Il concerne chaque année plus de 6 000 personnes, 3 000 avec le tour des écoles le vendredi et plus de 3 000 pour le défilé le samedi.

L'organisation de cet événement s'appuie sur une direction artistique avec une compagnie associée et des temps de concertation avec les associations.

En 2019, compte tenu des travaux place de la République, l'organisation s'en trouvera modifiée avec l'aménagement des stands et l'arrivée des chars sur le plateau extérieur du stade R Monseau.

Traditionnellement la ville soutient les associations qui participent au défilé avec la création de chars, d'engins mobiles ou la proposition d'animations spécifiques. Ces réalisations participent à l'animation de la vie associative de la commune et contribuent à l'enrichissement artistique de la manifestation.

Cette année afin de gagner en autonomie, il a été convenu lors du dernier comité technique, que les associations soient autonomes dans le choix et la gestion des groupes électrogènes nécessaires à l'alimentation électriques des chars ou engins mobiles.

C'est pourquoi, afin d'accompagner au mieux ces projets il est proposé de soutenir les associations par le versement d'une subvention de 650 euros maximum pour un char

conséquent ou 400 euros maximum par engin et/ou groupe, et de 60€ par groupe électrogène loué en fonction des projets et des budgets prévisionnels présentés.

La majorité des attributions de ces subventions se fera avec le dossier annuel de demande de subvention aux associations via une fiche action. Ces subventions seront versées début avril 2019.

L'association FCPE n'ayant pas assez de trésorerie pour les dépenses qu'elle devra engager pour le prochain carnaval, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 450 € pour la construction d'un char et de 60€ pour la location d'un groupe électrogène soit un montant total de 510€ à l'association FCPE.

Ce versement sera effectué depuis le chapitre 65, compte 6574 du budget en cours.

En cas de non exécution du char, la municipalité peut exiger le remboursement de cette subvention.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'attribuer les subventions aux associations concernées.

Impute la dépense au chapitre 65, compte 6574 du budget 2019.

**Adopté à 33 Pour 1 Abstention**

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Évidemment 1969-2019, 50 ans que l'homme a marché sur la lune donc le thème de cette quatrième édition sera La Lune et le titre pour l'instant ... et l'aventure continue.

#### **DG18\_181 FESTIVAL BIG BANG. DEMANDES DE FINANCEMENTS. AUTORISATION**

La ville de Saint-Médard-en-Jalles souhaite organiser la quatrième édition du Festival de l'Air et de l'Espace Big Bang sur son territoire du 14 au 18 mai 2019.

S'appuyant sur les ressources de la filière aéronautique et spatiale de Bordeaux Métropole, la ville confirme ainsi son rôle d'acteur majeur dans la diffusion et la vulgarisation de la culture scientifique, pour un public toujours plus large.

Le concept du festival :

Le Festival de l'Air et de l'Espace Big Bang est une manifestation pluridisciplinaire, à la fois scientifique et artistique, éducative et ludique.

Elle s'articule autour de 3 priorités :

- explorer de nombreux domaines (Big Bang ne se fixe aucune limite dans l'exploration de l'air et de l'espace !),
- rendre la culture scientifique et technique accessible à tous et toutes et favoriser les échanges entre la communauté scientifique, les artistes et les citoyens, y compris les plus jeunes,
- accorder une place prépondérante à la médiation scolaire.

Le thème de cette quatrième édition : « La lune » (titre en cours de définition).

Depuis toujours, la lune fascine et fait rêver.

L'envie de lune a lancé les hommes à la conquête du ciel... avec des ballons, puis des avions, des fusées... Ils sont allés de plus en plus vite et de plus en plus haut.

Jusqu'à ce jour historique de 1969 où deux hommes ont fait un petit pas sur l'astre lunaire, un bond de géant pour l'Humanité.

Aujourd'hui, l'Homme poursuit sa conquête du ciel mais il n'est plus seul : les robots le précèdent et le secondent.

Les drones volent au-dessus de nos têtes, les avions voyagent sans pilote, les rovers se posent sur les planètes ou les comètes...

Quant à la lune, elle hébergera sans doute bientôt le "Moon Village", base arrière construite par les robots pour les hommes... pour partir encore plus loin... toujours plus loin !

Une programmation toujours accessible mais exigeante

Avec le soutien indéfectible de Jean-François Clervoy, Président d'honneur du Festival, et le soutien de nombreuses personnalités du monde scientifique, le festival proposera :

- des projections cinématographiques, des concerts, des spectacles, des démonstrations...,

- des expositions artistiques et scientifiques : Cité de l'espace, Cap Sciences, Museum of the Moon de Luke Jerram, etc.,
- des cafés scientifiques, des débats, des conférences,
- un salon de l'emploi et un forum des métiers,
- une large et qualitative médiation auprès des enfants et des jeunes, avec des parcours culturels et scientifiques en direction des écoles, collèges, lycées ou dans le cadre périscolaire : animations, ateliers, expérimentations scientifiques, spectacles, concours, etc.

Ressources et partenariats envisagés :

- État (Éducation Nationale, DRAC...), Région Nouvelle Aquitaine, Département de la Gironde, Bordeaux Métropole...,
- Entreprises de la Filière Aéronautique Spatial Défense, commerçants, châteaux viticoles...,
- ARTEC, EPCC Carré-Colonnes, Cap Sciences, Universités de Bordeaux, FRAC, Conservatoire de l'Air et de l'Espace, BAAS....,
- ESA, Cité de l'Espace à Toulouse , CNES, Planète sciences Atlantique, Cité des Sciences et de l'Industrie Paris, Musée National de l'Air et de l'Espace au Bourget, Conservatoire de l'air et de l'espace, Musée de l'Aéronautique Navale de Rochefort, PLUS de Dunkerque...,
- PME/PMI du secteur ou autres.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce Festival suivant les orientations exposées, il vous est proposé de solliciter des financements et des mécénats auprès des différents partenaires publics et privés.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des financements et des mécénats publics et privés pour soutenir l'édition 2019 du Festival de l'Air et de l'Espace Big Bang et à signer tous actes y afférent.

### **Monsieur Ouillade**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous n'allez pas être surpris mais nous allons nous abstenir sur cette délibération. Il est dommage que vous ne présentiez pas les budgets et les bilans de vos animations avec la même rigueur que vous exigez des associations pour leur dossier de demande de subvention. Nous n'avons pas eu un bilan très clair et complet du Big Bang 2018 et encore moins le projet prévisionnel de 2019. Donc, si l'on a bien compris sur une enveloppe estimée à 400 000 euros, vous espérez, par le biais de mécénats publiques et privés, couvrir 70 % de la somme, ce qui dans le meilleur des cas laisserait à la charge de la ville un montant de 120 000 euros. Normalement pour un festival sur l'espace, nous pourrions espérer que vos entreprises partenaires auraient toutes un lien avec la science, les planètes et les voyages. Or, nous avons pu voir que dans les éditions précédentes, la majeure partie de vos mécènes étaient des promoteurs immobiliers, ceux-là même que nous retrouvons dans vos sollicitations pour densifier Saint-Médard-en-Jalles, c'est regrettable. Mais ce qui est d'autant plus regrettable est que vous baissez les subventions aux associations en leur demandant d'aller rechercher elles-aussi des mécènes et des partenaires privés et, vous, en parallèle, vous asséchez avec vos projets Big Bang toutes les possibilités que pourraient avoir nos associations sur la commune. Les entreprises et les commerçants ne peuvent pas contenter tout le monde, ce que nous pouvons bien comprendre. C'est donc encore avec ce projet Big Bang que nos associations seront lésées.

### **Monsieur Morisset**

Merci Monsieur le Maire.

Cela va être assez bref. c'est simplement pour expliquer que je m'abstiendrai aussi vis-à-vis à la fois de ce qu'a déjà évoqué Monsieur Ouillade et aussi vis-à-vis de cette façon comme une

autre, je l'ai déjà expliqué un peu, de leurrer cette jeunesse par rapport aux astres et ainsi de suite.

Je dirais simplement que Monsieur Hubert Reeves s'est rendu compte qu'il y avait des choses qui étaient évidentes et essentielles, c'était de se ré-intéresser à la Terre et aux vers de terre. Après 40-50 ans, d'analyses des étoiles, des astres et de la mécanique quantique et de la façon dont on pourrait commencer à voyager, il est raisonnable, il a su regarder l'essentiel, c'est aussi nous ce que nous avons sous nos pieds, c'est une Terre, c'est une planète. Il faut en prendre soin et j'espère au contraire que ce qui sera vu, dans les étoiles, fera mieux comprendre effectivement, de toute urgence, ce qui se passe chez nous. Voilà. A bientôt.

### **Monsieur Cristofoli**

Très rapidement également, je vais aussi m'abstenir. Je suis partagé sur ce festival parce que je trouve qu'il a pris une dimension éducative qui devient intéressante et qui fait participer de plus en plus d'enfants à beaucoup d'animations, je trouve que cela est plutôt intéressant. Après, ce que je regrette sur ce festival, alors il y a des gens qui viennent mais quand je vais dire ce que je vais dire après, c'est que je trouve qu'il n'est pas approprié par la population dans sa participation en tant que préparation de ce festival et ainsi de suite. Pour moi, ce n'est pas un festival où les gens se sont vraiment appropriés le festival comme cela peut l'être, d'après ce que j'en crois par rapport à ce que j'ai pu voir, à Angoulême ou d'autres, où il y a vraiment une appropriation. Aujourd'hui, je trouve que c'est encore quelque chose qui est très porté par l'équipe municipale et pas suffisamment par la population.

Dernier point, je suis convaincu de cela parce que je l'ai vécu dans certaines associations dont je fais partie, les recherches de mécénat ont conduit certains des mécènes à moins donner à des associations, par rapport aux subventions qu'ils donnaient, parce que c'est le problème des vases communicants. C'est donc une réalité, pas sur toutes mais il y a une réalité de quelques mécènes qui finançaient un peu certains clubs sportifs notamment et bien ils donnent un peu moins du fait qu'ils donnent au Big bang parce que l'argent, comment on dit, on ne le trouve pas sous le sabot d'un cheval. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci et quelques éléments de réponse. Franchement, on peut avoir des avis bien sûr différents des nôtres, il n'y a aucun problème, c'est bien cela l'expression de la démocratie mais il faut quand même les asseoir sur des choses vraies. Monsieur Ouillade, c'est un tissu de mensonges et de contre-vérités même d'inepties. Vous nous avez fait le même numéro l'an dernier. Tout ce que vous dites c'est ridicule, franchement cela ne tient pas du tout la route. Quand Monsieur Morisset dit qu'il n'aime pas, etc., c'est son avis, on le respecte. On ne peut pas contester son point de vue, c'est son point de vue. Mais vous, quand vous affirmez des choses qui sont totalement fausses comme vous le faites, c'est vraiment grotesque.

Quant à Monsieur Cristofoli, je suis toujours admiratif des positions de Monsieur Cristofoli. Votre main gauche ne sait pas ce que fait votre main droite c'est-à-dire que vous approuvez mais vous votez contre, vous approuvez mais vous vous abstenez, à un moment donné, il faut de la cohérence. Je vous l'ai dit l'autre jour. On peut aussi avoir un jugement sur votre cohérence, j'ai un jugement sur votre cohérence, je la trouve très faible.

Après, ce que vous dites sur le financement, qui serait retiré aux associations locales, comme le disait Monsieur Ouillade, c'est totalement faux. Deuxièmement, il faut aussi voir la ficelle que certains financeurs, que je ne citerais pas, ont trouvé dans l'émergence de Big Bang, c'est-à-dire que cela leur sert de prétexte mais sur des trajectoires qu'ils avaient initiées depuis longtemps, etc. On sait très bien à qui l'on pense vous et moi. Je pense qu'il ne faut pas confondre.

**Adopté à 27 Pour 7 Abstentio**

**Madame Dumas** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Là, j'ai envie de voir les arguments qui vont être opposés parce que l'on est sur un festival connu mais qui a été mis en place par l'ancienne majorité donc peut-être que les arguments vont être différents.

Le festival Jalles House Rock a enregistré plus de 6 000 festivaliers cette année. En 2019, il se déroulera le premier week-end de juillet, les 4, 5 et 6 juillet. Il commence traditionnellement un peu en amont avec le tremplin des jeunes musiciens le 29 mars.

Il vous est donc proposé de reconduire le festival pour sa douzième édition et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre des Scènes d'Été en Gironde, nous avons eu 3 500 euros en 2018, et de solliciter Bordeaux-Métropole dans le cadre des contrats de développement et nous avons eu 10 000 euros en 2018.

## **DG18\_182 FESTIVAL JALLES HOUSE ROCK 2019 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE ET A BORDEAUX MÉTROPOLE. AUTORISATION**

Le festival Jalles House Rock a enregistré plus de 6000 festivaliers cet été.

Cette affluence record témoigne de la reconnaissance du public pour cet événement repéré sur la métropole et qui s'adresse à un large public.

Fruit d'un travail partagé avec l'association l'Estran et ses nombreux bénévoles, le festival encourage les collaborations et développe ses partenariats institutionnels, associatifs et privés.

S'appuyant sur des propositions confirmées comme le tremplin, le ciné-débat, le village rock et les deux jours de concerts, l'équipe d'organisation innove aussi chaque année en programmant de nouvelles surprises comme l'apéro-brunch concert proposé aux festivaliers de 11h30 à 13h30 le samedi 7 juillet dernier.

En 2019, le festival JHR commencera avec le tremplin jeunes musiciens le 29 mars puis se déroulera les 4, 5 et 6 juillet, avec la soirée ciné-débat le jeudi soir et les soirées de concerts.

Afin de poursuivre la dynamique engagée et de consolider la place du festival dans le paysage culturel local et régional, il vous est proposé :

- de reconduire le festival pour une 12<sup>ème</sup> édition,
- de solliciter le Conseil Départemental de la Gironde pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des Scènes d'été en Gironde,
- de solliciter Bordeaux-Métropole pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des contrats de co-développement.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré,

Approuve la reconduction du Festival Jalles House Rock pour 2019.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de Bordeaux-Métropole et du Conseil Départemental de la Gironde pour le 12<sup>ème</sup> festival Jalles House Rock.

### **Monsieur le Maire**

Franchement Madame l'Adjointe, je crois que nous cochons plusieurs cases qui vont amener une adhésion massive de l'opposition, Conseil Départemental pour nous soutenir et festival mis en œuvre par l'ancienne équipe.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Braun** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

J'ai bien compris que mon propos serait d'autant plus appréciable qu'il serait synthétique.

Néanmoins, je voudrais attirer votre attention sur trois nouveautés qu'apporte cette délibération. La première est que nous avons un créneau que nous avons décidé d'affecter au cours de natation pour adultes qui est le prolongement du cours d'aquaphobie. En fait, on s'est rendu compte qu'il y avait une carence dans notre proposition, c'est qu'après le problème

d'aquaphobie dit résolu, les personnes qui suivaient ce cours voulaient apprendre à nager donc nous avons un nouveau tarif sur ce sujet.

L'autre nouveauté, c'est que nous adoptons dans la suite de la délibération tout à l'heure sur la carte jeune, nous créons un tarif qui est justement lié à l'apparition de cette carte jeune.

La troisième nouveauté, c'est que depuis de nombreux mois voire plus, des personnes atteintes d'un handicap se manifestaient auprès de nous pour savoir pourquoi il n'y avait pas de tarif handicapé. C'est vrai qu'il n'y avait pas de tarifs de ce type depuis toujours et nous avons longuement réfléchi. C'est vrai que certaines communes, et c'est ce que nous disaient les personnes qui nous contactaient, avaient un tarif de ce type dans leur grille tarifaire. Or souvent ce sont des piscines qui n'avaient pas d'équipement pour recevoir les personnes atteintes de handicap, ce qui n'est pas notre cas puisque nous avons les équipements nécessaires et que nous investissons à la piscine dans ce sujet. Donc, nous avons trouvé une manière d'apporter une solution aux personnes atteintes de handicap, souvent le problème c'est qu'elles sont accompagnées de quelqu'un et nous faisons donc la gratuité, même si cela paraît évident il faut l'intégrer à la délibération et nous avons intégré la gratuité pour la personne accompagnant la personne atteinte d'un handicap.

#### **DG18\_183 FIXATION DE TARIFS SUPPLÉMENTAIRES A L'ESPACE AQUATIQUE. ADOPTION**

La Ville a reçu des demandes d'adultes pour apprendre à nager sur des leçons individuelles, notamment de personnes qui ont suivi des cours d'aquaphobie à l'espace aquatique et qui, après avoir vaincu la peur de l'eau, souhaitent apprendre à nager.

Il vous est donc proposé de définir les tarifs supplémentaires suivants :

Désignations	Tarif réduit *	Tarif plein
<b>LECONS DE NATATION</b>		
INDIVIDUELLE ADULTE	8,50 €	11,50 €
<b>ABONNEMENT LECONS DE NATATION (10 séances pour un trimestre)</b>		
INDIVIDUELLE ADULTE	70,00 €	102,00 €

\* habitants de la commune

Par ailleurs, il vous est proposé de fixer des tarifs spécifiques pour les futurs détenteurs de la « carte jeune », dispositif métropolitain, auquel la Ville de Saint-Médard-en-Jalles s'associe et qui s'adresse aux moins de 26 ans des communes participantes :

Désignations	Tarif réduit *
<b>ACCES INDIVIDUELS AUX SEANCES PUBLIQUES</b>	
TARIF SPECIAL**	2,20 €
<b>ABONNEMENTS ACCES INDIVIDUELS (10 séances)</b>	
TARIF SPECIAL**	12,50 €
<b>LECONS DE NATATION</b>	
INDIVIDUELLE TARIF SPECIAL**	5,60 €
COLLECTIVE TARIF SPECIAL **	3,40 €
<b>ABONNEMENT LECONS DE NATATION (10 séances pour un trimestre)</b>	
INDIVIDUELLE TARIF SPECIAL **	48,00 €
COLLECTIVE TARIF SPECIAL **	32,00 €

\* habitants de la commune

\*\* moins de 18 ans, lycéens, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi et titulaires de la carte jeune.

Enfin, certaines personnes handicapées ont besoin d'être accompagnées à l'espace aquatique pour accéder aux vestiaires, aux bassins et évoluer dans l'eau.

Il est proposé la gratuité pour un accompagnateur seulement si sa présence auprès de la personne handicapée, est indispensable en séance publique.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Fixe les tarifs supplémentaires d'accès à l'espace aquatique ainsi que les tarifs d'accès à l'espace aquatique pour les titulaires de la carte jeune et la gratuité pour les accompagnateurs de personnes handicapées à compter du 1er janvier 2019.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Braun** rapporte la délibération suivante.

**DG18\_184 AVENANT À LA CONVENTION 2017-2018 AVEC LE SIVOM JALLES SUD-MÉDOC POUR L'UTILISATION DE LA SALLE PIERRETTE AYMAR. AUTORISATION**

Vu la délibération du SIVOM Jalles Sud Médoc n° 13-2018, Avenant à la convention 2017/2018 avec la Commune de Saint-Médard-en-Jalles pour l'utilisation de la salle polyvalente Pierrette Aymar, en date du 21 novembre 2018 et portant, pour l'association Saint-Médard Basket, sur l'utilisation de la salle Pierrette Aymar le 26 août et du 27 au 31 août 2018 dans le cadre de l'organisation d'un stage FRENCHY US CAMPS.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'occupation de la salle Pierrette Aymar avec le SIVOM Jalles Sud-Médoc, dans les conditions suivantes :

Jours - Horaires	Activité
26 août 2018 de 16h à 17h Du 27 au 31 août de 8h30 à 18h	Basket - stage

Précise que la mise à disposition définie par la convention est consentie à raison de 26€ par heure. La dépense sera imputée sur le compte 6132 fonction 411.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Braun** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

La deuxième convention concerne les créneaux annuels que nous accordons à des associations. J'attire votre attention sur le fait que ces créneaux puisqu'ils sont sur une salle qui n'appartient pas à la commune, nous les payons, contrairement à ce que font peut-être d'autres communes. Nous payons ces créneaux pour ces associations donc c'est une forme de soutien encore une fois au milieu associatif.

**DG18\_185 CONVENTION 2018/2019 AVEC LE SIVOM JALLES SUD MÉDOC POUR L'UTILISATION DE LA SALLE PIERRETTE AYMAR. AUTORISATION**

Vu la délibération du SIVOM Jalles Sud Médoc n° 17-2018 portant sur la Convention 2018/2019 avec la Commune de Saint-Médard-en-Jalles pour l'utilisation de la salle polyvalente Pierrette Aymar, en date du 21 novembre 2018.

Le SIVOM Jalles Sud-Médoc a pour mission la gestion de la salle de sports Pierrette Aymar. Comme chaque année, il y a lieu d'établir le planning d'utilisation de cette salle en dehors des créneaux utilisés par les élèves du lycée Sud-Médoc.

Ces créneaux peuvent être proposés à chaque commune membre du SIVOM pour leurs associations sportives.

Les créneaux utilisés font l'objet d'une convention entre chaque ville et le SIVOM qui en fixe le planning d'utilisation.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la convention entre la Ville de Saint-Médard-en-Jalles et le SIVOM Jalles Sud-Médoc pour l'utilisation de la salle Pierrette Aymar selon le planning suivant :

Jours - Horaires	Activité et club concernés
Lundi – 18h45 à 20h30	Badminton
Lundi – 20h30 à 22h45	Handball
Mardi – 18h00 à 20h30	Badminton
Mercredi – 18h00 à 20h00	Handball
Mercredi – 20h00 à 22h15	Badminton
Jeudi – 20h00 à 22h15	Badminton
Vendredi – 18h00 à 20h30	Handball
Vendredi – 20h30 à 22h45	Futsal

La convention prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le terme est fixé à la fin de l'année scolaire 2018/2019.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Précise que la mise à disposition définie par la convention est consentie à raison de 26€ par heure. La dépense sera imputée sur le compte 6132 fonction 411.

**Adopté à l'Unanimité**

**Madame Layrisse** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Il est simplement ajouté aussi cette année (dans la convention) l'utilisation de nouveaux locaux pour le panier solidaire.

#### **DG18\_186 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'EXERCICE 2019. DÉCISION**

Suite aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2019 de la Ville, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2019 au Centre Communal d'Action Sociale à 1 075 000 €.

Les crédits pour le versement de cette subvention ont fait l'objet d'une inscription au budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 voté lors de ce Conseil municipal du 12 décembre 2018.

Le versement de cette subvention se fera selon les modalités définies par la convention signée avec le Centre Communal d'Action Sociale annexée à cette délibération.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2019 d'un montant de 1 075 000 €. Cette dépense sera imputée au compte 657362 fonction 520.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CCAS annexée à cette délibération.

#### **Madame Durand**

Après vos belles envolées sur l'action sociale de tout à l'heure reparlons de celle-ci. En 2017, dans le cadre de la présentation du rapport de situation sur l'égalité femmes-hommes, et oui j'y reviens, écoutez on en profite parce que vous en parlez si peu, nous vous proposons comme objectif de faire baisser, vous permettez que je parle, bien en dessous de 67 % la part des femmes bénéficiant d'aides facultatives du CCAS et de vous investir dans la stabilisation et la consolidation de leur situation. Cela aurait été un signe fort en terme de prévention de la vulnérabilité. Force est de constater que, en 2018, vous omettez carrément de faire figurer dans ce rapport la thématique action sociale, elle concernait le CCAS et elle disparaît totalement. Donc, en terme de prévention de la vulnérabilité, auriez-vous échoué ? Quels sont les chiffres ? Maintenant, je vais vous renvoyer la balle aussi sur vos leçons d'humilité.

Je reviens aux conditions de vie allée Dordins. Monsieur Mangon, parce que l'on vous pousse dans vos retranchements, vous devenez cynique et arrogant, vos interprétations sont honteuses et scandaleuses quand vous nous accusez de vouloir instrumentaliser cette situation. Ce sont

des familles en souffrance. Et à partir de là, nous cherchons tout simplement à les aider. Alors, une suggestion. Actuellement à Paris, dans un tout autre état d'esprit, une nouvelle halte pour les femmes sans abri a été créée au cœur de l'Hôtel-de-Ville. La lutte contre la grande exclusion devrait aussi être une grande cause de votre mandature à l'exemple de cet acte parisien. A Paris, cette lutte s'étend à tous les publics en situation de précarité ou d'exclusion. Et vous, à Saint-Médard-en-Jalles que faites-vous ?

Madame Layrisse, Monsieur Mangon et Monsieur Barat, vous devriez plutôt vous inspirer de cette magnifique initiative de l'Hôtel-de-Ville de Paris au lieu de crier à l'occupation illégale alors que ces familles souffrent de cette errance forcée. Vous devriez vous engager à accompagner ces familles à chaque étape du parcours de leur vie en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable. Cela concerne aussi les enfants, avec le droit à accéder à l'école, le droit à l'instruction et à l'éducation. Cela ne vous dérange pas de rentrer chez vous bien au chaud et de trouver un bon plat chaud ? Nous vous suggérons d'échanger pendant quelques mois vos vies bien confortables avec les 60 familles de l'allée Dordins, cela devrait vous rendre beaucoup moins arrogant et plus humble et j'ai constaté tout à l'heure que l'église était beaucoup plus généreuse que vous. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Très bien. En matière d'arrogance, je crois que nous avons là une qualification certaine de votre côté. Je prends acte de votre déclaration.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Nous avons par précaution, il y a quelques années, acquis une parcelle de 1 320 m<sup>2</sup> qui jouxtait l'école de Cérillan puisque nous savions que nous serions amenés à faire un projet important et c'était donc une précaution foncière. Il s'avère que le projet qui est sur le point d'être mis en œuvre ne nécessitera pas l'utilisation de cette parcelle dans sa plus grande partie donc nous vous proposons de séparer un peu plus de 600 m<sup>2</sup> sur cette parcelle et de les mettre en vente au bénéfice du budget communal et donc la mise à prix est à 180 000 €.

### **DG18\_187 CESSION D'UN LOT A BÂTIR - QUARTIER CÉRILLAN. AUTORISATION**

La Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée DW38, située à proximité de l'école de Cérillan. La superficie totale du terrain, soit 1320 m<sup>2</sup>, permettra la création de 1 lot à bâtir desservi par chemin d'accès.

Il est proposé de procéder à un détachement de lot d'une superficie de 640 m<sup>2</sup> environ, qui permettra d'accueillir une construction en rez-de-chaussée d'environ 115 m<sup>2</sup>.

La Ville envisage de procéder à la cession de ce lot pour un montant de 180 000 €.

Les services de la Direction Immobilière de l'État (DIE) ont été saisis afin de produire une estimation de ce bien.

Après avis de la commission réunie le 5 décembre 2018,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la décision de vendre le bien au prix de 180 000 € le lot.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2019, article 2115.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

C'est donc une petite parcelle de 124 m<sup>2</sup> qui est proposée à Bordeaux Métropole sur la base de la gratuité puisque Bordeaux Métropole prévoit de s'en servir pour l'aménagement de la rue Voltaire. En fait, c'est une régularisation d'une opération passée.

## **DG18\_188 CESSION PARTIELLE A BORDEAUX MÉTROPOLE DE LA PARCELLE DW203. AUTORISATION**

Le projet d'aménagement de l'avenue Voltaire à Saint-Médard-en-Jalles nécessite la cession à Bordeaux Métropole d'une emprise de terrain d'une contenance de 124 m<sup>2</sup> environ, issue de la parcelle DW203.

S'agissant d'un projet d'intérêt général, Bordeaux Métropole propose l'acquisition de cette emprise sur la base de la gratuité conformément à la délibération communautaire relative à la politique foncière du 22 juin 2017.

Les services de la Direction Immobilière de l'État (DIE) ont été saisis afin de produire une estimation de ce bien.

Après avis de la commission réunie le 5 décembre 2018,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la décision de céder les biens à Bordeaux Métropole sur la base de la gratuité.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession des biens à Bordeaux Métropole et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127, du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Acquaviva** rapporte la délibération suivante.

## **DG18\_189 CESSION FONCIÈRE A LA FAB - SITE GALAXIE 4. AUTORISATION**

La commune est propriétaire d'un ensemble de terrains situé au sud de la commune et intégré à l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc dont il constitue l'un des principaux secteurs de développement. Desservi par les avenues de Mazeau et de Cassiopée, le site est directement relié aux premières opérations de Galaxie 1, 2 et 3 et se trouve à proximité immédiate des grands donneurs d'ordres, comme ArianeGroup ou Thalès et Dassault plus au Sud.

Le projet « Galaxie 4 » a pour objectif l'aménagement de terrains à vocation économique. Les terrains s'adressent prioritairement aux entreprises de la filière aéronautique, mais seront également ouverts à d'autres types d'entreprises (filiales associées, projets à forte valeur ajoutée, services aux entreprises, etc.). Les typologies développées seront variées afin de répondre aux besoins des entreprises visées.

Le projet repose sur les orientations d'aménagement suivantes :

- Concevoir un aménagement flexible adapté et adaptable aux besoins des futures entreprises qui s'installeront sur la zone d'activité,
- Répondre aux besoins de création de locaux d'activités qui soient durables et de qualité,
- Maîtriser le coût global d'aménagement des espaces publics,
- Veiller à l'intégration urbaine, architecturale et paysagère du projet en cohérence avec son milieu environnant et en particulier le parc d'activités Galaxie existant,
- Prendre en compte les enjeux environnementaux du site.

Bordeaux Métropole a confié la réalisation de l'opération à sa SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole par concession notifiée le 25/09/18. Dans ce cadre, l'aménageur conduit les démarches préalables au projet, réalisera les travaux nécessaires et commercialisera les lots viabilisés en lien avec Bordeaux Métropole et la commune.

Par conséquent, La Fabrique de Bordeaux Métropole se porte acquéreur des parcelles cadastrées IR32 – IZ1p – IZ2p – IZ7p ainsi que 2 tronçons du chemin rural n°226.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 juin 2018, a prescrit une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°226, situé entre l'avenue de Mazeau et

l'avenue de Capeyron, a rattacher à l'assiette foncière de l'opération. Au terme de l'enquête, qui s'est déroulée du 17/09/2018 au 03/10/2018, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement des parties susvisées du chemin rural n°226.

Ne présentant plus d'utilité pour le service public, les 2 tronçons du chemin rural peuvent être intégrés à la cession globale des terrains.

Après consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, il est proposé de céder à l'aménageur les parcelles IR32 – IZ1p – IZ2p – IZ7p et les 2 tronçons du chemin rural désaffectés et déclassés, représentant une superficie totale de 54 738 m<sup>2</sup> pour le prix de 800 000 €.

La promesse de vente, établie par le notaire de la Ville, définit les conditions de cession des terrains.

Après avis de la commission réunie le 5 décembre 2018.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve la désaffectation et le déclassement des 2 tronçons du chemin rural n° 226.

Décide de vendre les parcelles IR32 – IZ1p – IZ2p – IZ7p et les 2 tronçons du chemin rural n°226 désaffectés et déclassés au prix de 800 000 € représentant une superficie totale de 54 738 m<sup>2</sup>.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et notamment la promesse de vente ci-annexée.

Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2019, article 2115.

**Monsieur le Maire** quitte la séance pour cette délibération et ne prend pas part au vote puisqu'il est Président de La Fab et donne la présidence à Monsieur Augé, Premier Adjoint au Maire.

#### **Monsieur Morisset**

Monsieur l'Adjoint, chers collègues, chers internautes.

Je voterai contre cette délibération à la fois parce que cela ne répond pas à la question essentielle de la transition écologique. Vis-à-vis de terrains et de terres arables, mettre en place Galaxie 4, comme je l'avais déjà dit sur le projet Aéroparc, confirme bien que je veux rester cohérent avec ce que je vois à l'avenir, c'est-à-dire effectivement une certaine misère urbaine. Je resterai simplement sur une petite citation de l'Abbé Pierre, puisque tout à l'heure on était sur l'Abbé Pierre, alors finalement je crois que c'est bien de répéter que : « Certains hommes politiques ne sont pas capables de comprendre la misère, ils ne comprennent que des chiffres. » Effectivement, je crois que cela suffit ce soir, vous m'avez assez écœuré.

#### **Monsieur Guichoux**

Monsieur le Président temporaire et chers collègues.

D'abord pour avoir été, il y a quelques années, à l'initiative de ce projet, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'exprimer. Pour ma part, je me réjouis que l'on aboutisse, je l'ai dit plusieurs fois, c'est bien la preuve que pour mener des projets économiques, il faut du temps, quasiment une mandature que l'on a consommée pour donner du temps, pour respecter un certain nombre de règles tout à fait importantes, en particulier en matière de compensation environnementale. Donc, même si j'entends ce que dit notre collègue, je pense que ce dossier a été bien traité avec tous les services concernés.

Ce qu'il me paraît extrêmement important de dire ce soir, c'est que nous sommes pas tout à fait dans la même approche que nous avons connue, je ne suis pas dans un jugement. Simplement, lors de la commercialisation des trois précédentes zones d'activités dans ce secteur, c'était clairement la commune et la seule commune qui pilotait la commercialisation. Cela veut dire que nous avons le choix des entreprises, que nous avons pu des fois sélectionner des entreprises, même si ce n'est pas toujours facile. Nous sommes dans un nouveau modèle, tout à fait respectable, dans lequel, et le rapporteur Jean-claude Acquaviva l'a dit, la commercialisation se fera de façon concertée entre la SPL, les services de Bordeaux Métropole et la commune. Je connais très bien, en tant que membre de la commission développement

économique de la Métropole depuis plusieurs mandatures, les capacités des services de la Métropole, qui sont habitués aux très très grands projets.

Donc, ce que je souhaiterais dire, c'est que la phrase qui consiste à dire « et la commune » fasse que le service économique de la commune, les élus concernés soient extrêmement acteurs, en gros que l'on reste un petit peu dans la lignée que l'on a connue et que l'on ne s'en remette pas aux autres sur la commercialisation et le choix des entreprises mais que la Ville ait son mot à dire.

### **Monsieur Augé**

Je répondrai en un mot à Monsieur Morisset d'abord pour lui dire que je comprends son souci de la transition écologique sur ce territoire. Simplement, ce que je veux dire, c'est que le projet est parti, que toutes les compensations, cela a été dit par Monsieur Guichoux, sont là. La compensation est un fait. Après, on est d'accord ou pas. Vous la qualifiez de leurre mais c'est un fait donc c'est ce que je souhaite vous répondre.

Monsieur Guichoux, moi aussi je me réjouis que vous vous réjouissiez donc tout va bien de ce côté-là. Il revient, vous le savez peut-être, c'était moins vrai il y a dix ans ou quand vous avez initié le projet mais il revient aujourd'hui à La Fab, sa mission, de gérer ce genre de terrain même si ce n'est pas aussi grand que certaines autres opérations. Donc pour cela, je suis bien d'accord avec vous. Il n'empêche qu'aujourd'hui, c'est assez logique que la commune se soit mis d'accord avec la Métropole et La Fab pour opérer de la sorte.

Enfin, quant au rôle de la commune qui doit être plus important que peut-être ce qui est écrit, on aurait peut-être pu mettre la commune en tête plutôt qu'en troisième position mais cela n'aurait pas changé de fonds. Je crois simplement que le service économie est là pour cela. Et il ne va pas laisser faire les choses sans y jeter un œil. Bien sûr, vous avez dit que les services de la Métropole sont compétents, puissants, etc. En l'occurrence, ce ne sera pas beaucoup la Métropole, ce sera surtout la SPL. Par contre, la commercialisation, nous y ferons attention. Voilà ce que je peux dire là-dessus.

**Adopté à 32 Pour 1 Contre**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

C'est très simple, est-ce que nous sommes d'accord pour obtenir de Bordeaux Métropole un certain nombre de subventions auxquelles nous avons droit ? Cela devrait être un résumé assez positif.

### **DG18\_190 DEMANDE DE SUBVENTION A BORDEAUX MÉTROPOLE AU TITRE DES ESPACES NATURELS ET DE LA PRÉSERVATION DES MILIEUX. APPROBATION. AUTORISATION**

Par délibération en date du 28 septembre 2016, la Ville a fait l'acquisition de nombreuses parcelles situées en bordure de jalles représentant une surface de 74 300 m<sup>2</sup>. Cette maîtrise des abords permettra à terme de répondre à la demande croissante des habitants de voir maintenus les espaces naturels dans un environnement proche, pour améliorer leur cadre de vie.

En complément de ces acquisitions, le Conseil Municipal du 26 septembre 2018 a adopté l'acquisition des parcelles CD69 et CD309, pour une surface de 12 339 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Pierre Gravey situées également en bordure de la jalle à Bonneau.

Ces deux dernières acquisitions sont éligibles à une subvention dans le cadre du contrat de co-développement avec Bordeaux Métropole au titre des espaces naturels et de la préservation des milieux.

Dans le cadre de ce dispositif, nous sollicitons le concours financier de Bordeaux Métropole pour l'acquisition des terrains sus-visés au titre de l'année 2018.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve le programme d'acquisition et sollicite le concours financier de Bordeaux Métropole. Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter toute demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole ou autre collectivité partenaire pour ces acquisitions.

Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2019, article 2115.

**Monsieur Augé** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Cela sera très bref. Délibération traditionnelle également.

La coquille c'est concernant le prix par habitant. A part cela, il n'y a rien d'autre à dire sur cette délibération qui est simple et habituelle.

#### **DG18\_191 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST (SPA). AUTORISATION**

Par délibération DG17\_171, en date du 13 décembre 2017, la commune de Saint-Médard-en-Jalles a signé une convention avec la SPA portant sur une participation financière à hauteur de 0,26 € par habitant afin d'assurer la continuité du service de fourrière animalière.

Cette convention prend fin au 31 décembre 2018.

Il vous est donc proposé de renouveler cette convention avec la SPA sur la base d'une contribution financière de 0,28 € TTC par habitant et ce pour une durée de 1 an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Dans ces conditions,

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux aux conditions ci-dessus énoncées.

Impute la dépense sur le compte 6574 fonction 114 du budget principal de la commune pour l'exercice en cours.

#### **Affaires ajoutées :**

**Monsieur le Maire** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Vous savez que la commune peut se prévaloir d'un titre de préférence par rapport à la vente d'un foncier naturel. C'est une petite somme 6 000 euros mais il nous paraît utile que la commune s'en porte acquéreur de telle manière que l'on puisse à la fois stabiliser nos lisières et puis éviter ce que l'on constate parfois qui sont des problèmes difficiles à gérer, c'est l'appropriation par des publics qui comptent détourner l'espace des usages auxquels il est loué. C'est la raison pour laquelle nous nous portons acquéreur au prix de 6 000 euros, une petite dépense pour la commune mais nous espérons qu'elle sera profitable.

#### **DG18\_192 EXERCICE DU DROIT DE PRÉFÉRENCE – CHEMIN DU LIGNAN. DÉCISION**

Vu le Code forestier pris en son article L331-24 ;

Considérant que l'article L331-24 du Code forestier ouvre un droit de préférence aux communes sur le territoire desquelles il est envisagé de vendre une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêt et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares ;

Considérant que Maître NAUTIACQ (Office notarial de Saint-Médard-en-Jalles) a adressé à la Commune de Saint-Médard-en-Jalles, par courrier reçu le 21 novembre 2018, une notification au titre de l'article L331-24 du Code forestier, dans le cadre de la vente d'un bien situé avenue du Lignan à Saint-Médard-en-Jalles d'une superficie d'environ 13 015m<sup>2</sup> à prendre sur une propriété d'une plus grande superficie cadastrée parcelles AC 652, AC 653, AC 661, AC 664 et AC 665 ;

Considérant que la cession porte sur un prix de 6 000€ payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente ;

Considérant que ces terrains se situent, d'une part, en zone Nf (naturelle forestière) du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, d'autre part en zone rouge du Plan de Prévention des risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) approuvé par arrêté préfectoral en date du 11/08/2009, et

également en secteur de lagunes préservées au titre des dispositions relatives à l'environnement et aux continuités écologiques, aux paysages et au patrimoine fiche C2058 du PLU en vigueur ;

Considérant que les subdivisions cadastrales présentées à l'appui de la notification de la SAFER n°33 18 6109 01 pour cette même vente ne permettraient pas, à l'évidence, de poursuivre les enjeux caractérisant ce site au titre des réglementations applicables ;

Considérant qu'il est opportun à ce titre d'assurer la préservation de ce foncier en nature de bois et forêt et comportant une lagune, et par conséquent d'exercer le droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier sur l'objet de la vente, au prix et conditions de celle-ci ;

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'exercer le droit de préférence ouvert par l'article L331-24 du Code forestier pour la vente notifiée le 21 novembre 2018 par Maître NAUTIACQ, portant sur la vente d'un bien situé avenue du Lignan à Saint-Médard-en-Jalles d'une superficie d'environ 13 015m<sup>2</sup> à prendre sur une propriété d'une plus grande superficie cadastrée parcelles AC 652, AC 653, AC 661, AC 664 et AC 665, au prix de 6 000€ payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Autorise Monsieur le Maire ou en son absence son représentant légal, à procéder à l'acquisition du bien précité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Précise que conformément à l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1996, cette opération sera inscrite au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions cessions de la commune en vue de leur annexion au compte administratif de l'exercice concerné.

Impute les dépenses sur les crédits de l'exercice 2019, article 2115.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Roucher** rapporte la délibération suivante.

### **DG18\_193 ACTUALISATION DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION AU 1ER JANVIER 2019. AUTORISATION**

Vu l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, qui dispose que la liste des emplois ouvrant droit à un logement de fonction doit être adoptée par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu le décret n°2012-752 du 9 mai 2012, modifié par le décret n°2013-651 du 19 juillet 2013, portant réforme du régime des concessions de logement.

Vu les délibérations n°DG16\_092 du 29 juin 2016 et n°DG17\_188 du 13 décembre 2017 actualisant la liste des emplois susceptibles d'ouvrir droit à un logement de fonction par convention d'occupation précaire avec astreinte, ainsi que la liste des logements de fonction susceptibles d'être attribués à ces emplois, et adoptant les modalités de mise à disposition desdits logements.

Considérant le départ en disponibilité pour convenances personnelles au 1er septembre 2018 du concierge occupant le logement situé au pôle municipal Simone Veil (ex Cap Ouest), et son remplacement par un agent de maintenance et de surveillance ne nécessitant pas actuellement l'attribution d'un logement de fonction.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser, au 1er janvier 2019, la liste des logements de fonction susceptibles d'être attribués par convention d'occupation précaire avec astreinte de la manière suivante :

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Décide d'actualiser, à compter du 1er janvier 2019, la liste des logements de fonction susceptibles d'être attribués par convention d'occupation précaire avec astreinte, tel que proposé ci-dessus.

Précise que les modalités de mise à disposition de ces logements, adoptées par la délibération DG16\_092 du 29 juin 2016, restent inchangées.

Rappelle que les attributions des logements de fonction font l'objet de conventions individuelles d'occupation précaire.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

### **Monsieur le Maire**

Concrètement, nous sortons ce logement de la liste des logements de fonction pour en faire un logement attribuable en dehors des logements de fonction.

**Monsieur le Maire** répond à Monsieur Morisset qui souhaite plus de précisions.

C'est un logement de fonction pour un concierge de la Ville. Ce concierge est parti. Ce concierge avait besoin d'un logement de fonction donc on lui avait attribué ce logement de fonction. Il est parti donc il n'y a plus besoin de ce logement de fonction et donc pour pouvoir louer ce logement, pour que la Ville puisse louer ce bien à quelqu'un d'autre qu'un concierge, il faut déclasser, c'est donc ce que nous faisons.

### **Monsieur Morisset**

Donc il est attribué à un organisme privé ?

### **Monsieur le Maire**

Non, il va être loué.

### **Monsieur Morisset**

Directement par la Ville ?

### **Monsieur le Maire**

Oui mais pour le louer, il faut qu'on le déclasse.

### **Monsieur Morisset**

Merci pour cette précision.

**Adopté à l'Unanimité**

**Monsieur Acquaviva** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

Nous l'avions effectivement déjà adopté en 2017.

### **DG18\_194 OPÉRATION COCON 33 - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EDF ET A L'APPROBATION DE L'ACTE CONSULTATIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES. AUTORISATION**

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Vu les délibérations du Conseil départemental des 30 juin et 14 décembre 2016 relatives à la politique départementale en matière de transition énergétique et précarité énergétique.

Vu la délibération de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles n°DG17\_169 relative à l'opération Cocon 33 et à l'adhésion au groupement de commande pour l'isolation des combles perdus.

Considérant que l'opération Cocon 33 a pour objectif d'isoler massivement les combles perdus, des bâtiments publics des collectivités girondines et permettra :

- de contribuer à réduire les charges énergétiques qui pèsent sur les budgets des collectivités et d'améliorer l'état du patrimoine public,

- d'activer une dynamique locale pour mobiliser les collectivités et les acteurs du territoire Girondin autour des enjeux de la transition énergétique, en termes d'économies d'énergies et de réduction des gaz à effet de serre,
- d'obtenir le soutien financier d'un fournisseur d'énergie pour faciliter la réalisation des travaux via le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie et toute autre source de financement.

Considérant que la commune renforce son engagement dans la lutte contre le changement climatique à travers cette démarche exemplaire de maîtrise de la demande en énergie et de réduction des émissions de gaz et effets de serre de ses bâtiments publics,

Considérant que la circulaire relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - 2018 précise que les collectivités peuvent présenter des projets dont elles n'assurent pas la maîtrise d'ouvrage à condition qu'elles justifient d'une participation financière à hauteur d'au moins 20% de la totalité des financements publics mobilisés, que les investissements en faveur de la transition énergétique, notamment à l'amélioration de la performance thermique des bâtiments publics figurent parmi les priorités financées par la DSIL.

Considérant que toutes les communes et les EPCI à fiscalité propre sont éligibles à la DSIL, les communes seront destinataires de la subvention et qui leur appartient de présenter les pièces justificatives à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention (factures acquittées accompagnées d'un état récapitulatif détaillé, certifié exact par ses soins).

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Approuve l'avenant (joint en annexe) à l'acte constitutif du groupement de commandes, valant contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage, ci-joint en annexe 01.

Autorise le Département, en tant que mandataire de la maîtrise d'ouvrage, à rechercher des financements extérieurs pour le compte des collectivités membres du groupement, en sollicitant notamment la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 30% du coût des travaux.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, et à transmettre les pièces justificatives de la réalisation des travaux à l'autorité compétente pour le paiement de la subvention.

### **Monsieur Morisset**

Chers collègues, Monsieur le Maire.

Je voterai par cohérence par rapport à mes précédents votes et je rappelle effectivement que cela fait partie de ce que j'appelle un verrouillage administratif, de la façon dont se passe aujourd'hui tout ce qui sera prospective pour la ville et donc voilà ce que j'ai compris de cette délibération donc je préconise aujourd'hui d'être prudent vis-à-vis de cela puisque demain il y aura des marchés sur lesquels il faudra travailler et sur le renouvelable et sur les énergies justement propres et si possible de proximité. Je pense qu'il faut être un peu aussi cohérent et surtout lucide vis-à-vis de l'avenir, c'est-à-dire de la fin du nucléaire.

**Adopté à 32 Pour 1 Contre 1 Abstention**

**Monsieur Cases** rapporte la délibération suivante et apporte les précisions suivantes.

La première remarque concerne les Maires qui se sont déjà engagés, il s'agit des maires de Paris, de Nantes et de Rennes. En ce qui concerne l'accessibilité de 100 % des logements, il faut être clair. Il ne s'agit pas de 100 % des logements qui sont construits mais il s'agit de logements qui répondent à une définition précise c'est-à-dire des maisons individuelles qui sont vendues clé en main, des rez-de-chaussée et des immeubles desservis par ascenseur. D'après les calculs qui sont faits, les données sont variables, c'est environ 40 % des logements qui sont concernés actuellement, enfin dans le cadre de l'ancienne loi, par cette obligation et non pas donc 100 % des logements neufs, c'est 40 %. Ce qui veut dire que, en repartant sur des bases identiques, la nouvelle loi, qui rappelons-le a fait l'objet d'un marchandage entre le sénat et les élus LREM puisqu'au départ la loi prévoyait 10 % et le Sénat prévoyait 30 %, ils se sont mis d'accord sur 20, renverrait au fait que désormais seulement 20 % des 40 % c'est-à-dire

8 % des logements construits actuellement disposeraient effectivement des conditions permettant aux personnes en situation de handicap d'être reçues. Je finirai juste en disant que ce projet donc cet article 18 a été critiqué par le Défenseur des droits, Monsieur Toubon, par la Commission consultative des droits de l'homme et aussi par le Conseil de l'Europe.

### **DG18\_195 MOTION DE LA VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES RELATIVE A L'ARTICLE 18 DE LA LOI ÉLAN - PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE PS-PRG. ADOPTION**

L'article 18 de la loi Evolution du Logement, Aménagement et Numérique, dite loi ÉLAN, revient sur les dispositions de la loi du 11 février 2005 qui prévoyait que 100% des logements neufs devaient être accessibles aux personnes en situation de handicap.

En effet, désormais, la loi dispose que seulement 20% des logements devront être adaptés, le reste des logements doit pouvoir être adaptable et évolutif.

Dans la loi, aucun élément n'est précisé sur les conditions de financement des travaux rendus nécessaires si une personne se retrouvant en situation de handicap devait continuer à vivre dans un logement adaptable.

Ce dispositif supprime la liberté aux personnes handicapées de choisir un logement ou simplement aller voir des amis dans un logement non adapté.

Les principales associations nationales en charge du handicap ont considéré que ce nouvel article était un recul et ne conduisait pas à permettre une progression de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société.

Plusieurs maires ont déjà fait part de leur volonté de maintenir l'exigence auprès de promoteurs et bailleurs sociaux que les logements neufs demeurent accessibles à 100%.

La commune de Saint-Médard-en-Jalles qui s'est engagée dans un vaste plan visant à assurer une meilleure accessibilité de la ville aux personnes en situation de handicap, demande aux promoteurs et aux bailleurs sociaux que leurs projets de logements prévoient que 100% des logements soient accessibles.

La commune s'engage ainsi à permettre aux personnes en situation de handicap de choisir, comme toute personne, leur lieu de résidence et à promouvoir une accessibilité universelle consacrée par la Convention internationale des droits des personnes handicapées.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

Adopte la motion relative à l'article 18 de la loi ÉLAN.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Je rappelle qu'en théorie, quand on présente une motion, on est censé mettre tous les arguments dedans. Il n'y a pas péril en la demeure.

Je crois qu'il faut considérer la loi dans ce qu'elle dit, les 20 % c'est un minimum c'est-à-dire que, effectivement, il peut être tout à fait intéressant d'aller au-delà même sans doute souhaitable et l'on s'inscrit dans cette idée. Pour autant, est-ce que le fait de voter ou de présenter une forme d'incantation un peu unilatérale à 100 %, même si vous en avez explicité un peu les termes, est utile, je le crois pas. Je crois qu'il faut poursuivre le dialogue avec les promoteurs, faire au cas par cas également selon les situations et ne pas se mettre dans des situations où le dialogue n'aura pas à avoir lieu.

Je rappelle également que les évolutions de la loi Élan l'ont été parce que l'on s'est rendu compte que bien souvent elle paralysait ou elle surchargeait trop certaines opérations et en rendaient plus possible la construction en nombre suffisamment important de logements sociaux. Donc, je crois que c'est la voie du dialogue qui est à privilégier et, à ce titre-là, nous ne voterons pas cette motion en considérant que le dialogue nous permettra d'aller au-delà des 20 % mais que votre proposition n'est pas satisfaisante.

**Adopté à 7 Pour 27 Contre**

**Monsieur le Maire** passe aux questions orales de Monsieur Cristofoli.

## Questions orales de Monsieur Bruno Cristofoli (article 5 du règlement du Conseil Municipal).

**Monsieur Cristofoli** donne lecture de ces questions orales.

La première concernant le feu-projet immobilier du chemin de Berry, est-il vrai que la ville demande 3 000 € de dommages et intérêts à certains riverains suite aux recours qui avaient été déposés ?

A Monseau, les stades 2 et 3 sont maintenant fermés par des grillages pour lutter, m'a-t-on dit, contre les sangliers. Pouvez-vous demander ou faire en sorte que les portails restent ouverts pour que les gens qui utilisaient ces espaces, footing, jeux avec enfants puissent y accéder ? Je ne crois pas que les sangliers ouvrent les portes.

Enfin, troisième question, dans mon rôle d' élu, proche des citoyens, j'ai fait un tour des commerçants du marché. Voici quelques doléances et questions qui m'ont été rapportées pendant ce tour. Est-ce que vous pouvez apporter des réponses ou des éclaircissements ? Alors, c'est brut de ce qui m'a été dit :

- C'est bien gentil de faire venir des photographes pour mettre des photos sur le site Internet alors que mes clients ont les pieds dans l'eau. C'est donc la problématique de l'eau dans les allées notamment sur le fond du marché.

- Pourquoi je n'ai pas de réponses à ma proposition de permettre aux voitures des Saint-Médardais d'entrer par la place Garraud pour se garer et donc d'augmenter ainsi les capacités de stationnement ?

- La police devait être tolérante et les PV à 135 € se multiplient.

- Après quelques éléments sur les chiffres d'affaires, j'ai perdu 1 500 € par rapport à un même samedi sur la place.

- Mon chiffre d'affaires a baissé en moyenne de 40 %, moi de 30 %.

- J'ai perdu toute la clientèle des mamies qui venaient avant à pied.

- Moi c'est équilibré car je suis mieux placé qu'avant.

En gros, qu'est-ce que l'on prévoit pour ces gens qui ont perdu du chiffre d'affaires ?

- Enfin, deux autres points, pourquoi dans l'allée 2, en partant du fond, avoir mélangé des fringues et de la nourriture ?

- Et enfin, des bruits disent que l'on ne reviendra pas à République.

Donc, est-ce que vous pouvez m'éclairer sur ces quelques points que je puisse les rapporter aux commerçants du marché ?

### **Monsieur Acquaviva**

Monsieur Cristofoli a anticipé puisqu'il m'a regardé en permanence sur les trois questions. Il a dû se douter.

Ceci étant dit, en réponse sur la question numéro 1, il y a actuellement deux recours en instance au Tribunal Administratif de Bordeaux dans le cadre de cet ancien projet. Dans ces deux cas, la Ville n'est pas requérante et, dans la mesure où ils ne sont pas encore jugés, personne ne peut connaître leur issue et éventuellement les conséquences financières pour les parties prenantes. C'est la première réponse à la première question.

Pour la deuxième question, ces équipements municipaux sont en effet aujourd'hui protégés, notamment contre les sangliers mais ils sont bien sûr ouverts au public, à l'image de ce qui existe pour un parc public, ainsi les portails sont ouverts du lundi au vendredi de 7H30 à 22H00, le samedi de 8H30 à 22H00 et le dimanche de 7H30 à 18H30 et 22H00 de mars à octobre, comme les jardins familiaux. Il y a eu seulement une fermeture en journée lors de la mise en place du grillage et des portails lors de la première quinzaine de septembre car il a fallu laisser les portails fermés trois jours le temps du séchage des poteaux pour permettre à l'entreprise de pouvoir y faire les derniers réglages après séchage. Il faut y aller plus souvent.

Sur la question numéro 3, vous nous faites un méli-mélo de rumeurs, doléances diverses et d'événements hors contexte, qui sont très éloignés de l'esprit des questions ouvertes au Conseil Municipal. Je vous rappelle que, depuis 2014, nous avons mis en place une série de procédures internes permettant le traitement rapide et qualitatif des doléances et demandes de la population et des acteurs économiques et associatifs de la commune. Nous en avons, à ce jour, déjà traité plus de 3 000. Il est bien évident que si nous devions toutes les aborder en Conseil Municipal, ce sont des nuits entières qu'il nous faudrait passer, sans parler de l'aspect

individuel des demandes qui impliquent une certaine confidentialité. Donc, n'ayez crainte, nous sommes aussi des élus de proximité et de terrain. Nous accompagnons au plus près les commerçants du marché.

Je profite de ce sujet, qui conclut le Conseil Municipal, pour vous indiquer que nous allons encore franchir un cap de qualité dans la relation de proximité entre les administrés et la commune, avec le déploiement en 2019 de l'application, comme l'a précisé tout à l'heure Monsieur le Maire, de Tell My City à Saint-Médard qui permettra une interaction et un suivi des demandes auprès de la mairie optimisé en utilisant des moyens modernes.

**Monsieur le Maire** souhaite de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

**La séance est levée.**